



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MEUSE

Site Natura 2000 n° 82
« Vallée de la Meuse secteur de Stenay »
FR4100234/FR4112005



Document d'objectifs

Sommaire

Sommaire	1
Remerciements.....	4
Introduction	7
Partie 1 : Description de la procédure Natura 2000 sur le site.....	8
I. Rappels généraux, contexte.....	8
A. Pourquoi un site Natura 2000 sur le secteur de Stenay ?	8
B. Qu'est ce qu'un document d'objectifs ?.....	8
C. Natura 2000 dans le droit français.....	8
II. Organigramme administratif et technique.....	11
III. Modalités d'élaboration du document d'objectifs et mises en œuvre de la communication	11
A. Un comité de pilotage	11
1. La phase de consultation	12
2. La phase d'étude et de synthèse (<i>cf. schéma de coordination</i>).....	13
B. La phase de communication autour du projet	14
Diagnostic biologique et socio-économique	16
I. Limites du site de Stenay référencé FR4100234 / FR4112005 et proposition de périmètre	16
Natura 2000.....	16
II. Diagnostic biologique	17
A. Habitats	17
1. Les milieux prairiaux remarquables : une harmonie entre l'agriculture et	17
l'environnement	17
2. Les milieux aquatiques et milieux humides liés au fleuve Meuse.....	19
3. Les habitats d'intérêt communautaire	20
B. La flore protégée des prairies humides et des annexes hydrauliques de la Meuse (zones	27
humides).....	27
C. Les espèces.....	31
1. Les Chiroptères	31
2. Les Gîtes à chauves souris	41
3. L'avifaune	43
4. Les autres espèces faunistique sensibles du site Natura 2000	53
III. Diagnostic socio-économique	62
A. La politique de gestion de l'environnement : dispositifs de protection de la nature et	62
inventaires mettant en avant le choix remarquable du site	62
1. Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux.....	62
2. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.....	62
3. les Espaces Naturels Sensibles de la Meuse	62
4. La directive Nitrates.....	63
B. Les enjeux du territoire liés à l'agriculture	63
1. Caractéristiques de l'agriculture sur le site	63
2. Enjeux agri-environnementaux et mise en place des Mesures Agri-Environnementales	64
3. Problématiques agricoles liées à la protection des habitats et des espèces.....	67
C. Collectivités territoriales et orientations sociales et économiques.....	67
1. Communauté de Communes du Pays de Stenay	67
2. Communauté de Communes du Val Dunois.....	69

D. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour le bassin Rhin – Meuse	72
Partie 3 : Objectifs retenus	73
I. Objectifs idéaux	73
A. Analyse des enjeux de conservation	73
1. Classement des habitats	73
2. Classement des espèces.....	79
B. Hiérarchisation des enjeux	85
1. Les habitats naturels.....	85
2. Les espèces.....	89
II. Objectifs opérationnels	95
A. Les objectifs prioritaires : les enjeux de conservation	96
1. Secteurs et mesures prioritaires dont la gestion est facile à mettre en œuvre : gestion et conservation des espèces, des habitats forestiers et aquatiques	96
2. Secteurs et mesures prioritaires mais fortement dépendants des activités économiques : la gestion des habitats prairiaux	96
B. Objectifs transversaux : Coordination générale du plan d'actions.....	120
C. Les inventaires naturalistes complémentaires	124
D. Suivi / évaluation	133
E. Objectifs de pérennisation et d'extension des actions.....	139
F. Objectifs de développement : Intégration du programme de conservation dans le cadre des politiques territoriales dans un souci de valorisation et de mise en cohérence.....	144
Partie 4 : Plan de gestion.....	149
I. Tableau synthétique des mesures pour la gestion du site Natura 2000 FR4100234..	150
Conclusion de l'opérateur.....	154
Bibliographie.....	155
Définitions des termes et liste des abréviations.....	159

Président du comité de pilotage

Monsieur le Sous-Préfet de Verdun

Chargée de mission Natura 2000 pour la DIREN Lorraine

Madame Pascale Boularand

Equipe du CPIE Woèvre Côtes de Meuse mobilisée sur le projet Natura 2000 :

Responsable de projet :

Olivier AIMONT

Chargées de missions :

Laurence LENHARD

Alexandra PINATON

Traitement informatique des données :

Samuel NOURRY

Experts scientifiques

L'équipe de Phytoécologie - UPRES « Ecotoxicité, Biodiversité et Santé Environnementale » de l'Université de Metz pour la réalisation des documents scientifiques (données phytoécologiques et ornithologiques).

La CPEPESC (Commission permanente d'études et de protection des eaux, sous-sols et cavernes) pour la réalisation des inventaires de chiroptères.

Remerciements

Nous tenons tout particulièrement à remercier l'ensemble des participants au comité de pilotage et aux groupes de travail pour leur contribution à la réalisation de ce document d'objectifs et pour l'intérêt important qu'ils ont pu porter à la conduite de ce projet. Nous espérons dans la rédaction finale du document d'objectifs et dans les phases d'animation avoir rempli nos engagements initiaux en terme de concertation, de démarche participative et surtout d'information sur les enjeux de protection de l'environnement dans la vallée de la Meuse.

Nous remercions notamment :

M. Anceman : Maire de Saulmory Villefranche
Mme Antonot : Meuse Nature Environnement
M. Baptiste : Fédération de Pêche de la Meuse
M. Baldo : Adjoint au maire de Mouzay
M. Berthold : CAREX-Association des chasseurs de gibier d'eau – Président 2002
M. Bolot : Adjoint au maire de Stenay
M. Boschiero : Chambre d'Agriculture 55
Mme Boulanger : OTSI de Stenay
Mme Boularand : DIREN Lorraine
Mme Bourguignon : Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine
M. Branciforti : Laboratoire de phytoécologie de Metz
M. Buzzy : Conseil Supérieur de la Pêche
M. Chaput : Office National de la Chasse de la Faune Sauvage
M. Chevrier : Office National de la Chasse de la Faune Sauvage
M. Colson, Comité Départemental du Tourisme
M. Courtaux : Président de la communauté de communes du Val Dunois
M. Delcourt : Société de Chasse en plaine (Mouzay)
M. Demange : Service de la Navigation du Nord Est, Nancy
M. Demulder : Président de la communauté de communes du pays de Stenay
M. Deneuve : Sous-préfet de Verdun
M. Doyen : Agriculteur à Pouilly sur Meuse
M. Ducret : ADASEA
M. Fievet : Exploitant agricole à Mouzay
M. Fortier : Exploitant agricole
M. Foucauld : agent de développement
M. Frene : Chambre d'agriculture 55
M. Gaillard : CPEPESC
M. Godet : Adjoint au maire de Dun sur Meuse
M. Goetghebeur : Agence de l'eau Rhin-Meuse
Mme Grévilliot : Laboratoire de Phytoécologie
M. Gruselle : Exploitant agricole
M. Guellec, Services de la Navigation du Nord Est
Mme Guichard : Représentante de la FDSEA
M. Guichard : Maire de Pouilly
Mme Guillard : OTSI de Stenay
M. Héberlé : Fédération de pêche de la Meuse
M. Jacquet : Maire de Dun sur Meuse
Mme Jager : Laboratoire de Phytoécologie
Mme Jeandeau : CPEPESC
Mme Jolival : Union des Coopératives des Marchés Meusien
M. Kern : Représentant du Conservatoire des Sites Lorrains
M. La Marle : Délégué des propriétaires fonciers
M. Leclancher : Office National de la Chasse de la Faune Sauvage
M. Le Faure : Subdivision de la navigation de Verdun
M. Le Scouarnec : Représentant de la LPO Lorraine

M. Liégeois : Président de la Société de pêche de Stenay
M. Leroy : Représentant de la DDAF 55
M. Losa : Fédération des Chasseurs de la Meuse
M. Mallet : Agriculteur, GAEC Vallée à Mouzay
M. Maurice : Maire de Letanne
M. Mézières : Exploitant agricole
M. Migeon : DDAF 55
M. Muller : Laboratoire de phytoécologie de Metz
M. Neyrinck : Stagiaire Fédération des Chasseurs de Meuse
M. Paul : Maire de Dun
M. Peltier : Vice-président du Conseil Général de la Meuse, délégué à l'environnement
M. Peltier : Service de la Navigation du Nord Est, Verdun
M. Pierrard : Société de Chasse ACCA (Stenay)
M. Pol Baye : FDSEA
Mme Reyné : ADASEA
M. Rogissart : Conseil Supérieur de la Pêche
M. Schenini : Maire de Mouzay
Mme Schenck : DDAF 55
Mme Seraine, CAUE de la Meuse
M. Streit : UNICEM Lorraine
M. Surdeau : Société de Pêche de Stenay
M. Tetu : Société de Pêche de Stenay
M. Thiébaud : CAREX-Association des chasseurs de gibier d'eau – Président 2001
M. Tramecourt : Adjoint au maire de Pouilly et exploitant agricole
Mme Vecrin : Laboratoire de Phytoécologie de Metz
M. Guillaume : Directeur de la Fédération des chasseurs de Meuse

M. le Maire d'Autréville Saint Lambert
M. le Maire de Baâlon
M. le Maire de Beauclair
M. le Maire de Beaufort
M. le Maire de Brouennes
M. le Maire de Cesse
M. le Maire de Halles
M. le Maire d'Inor
M. le Maire de Lamouilly
M. le Maire de Laneuville
M. le Maire de Luzy Saint Martin
M. le Maire de Martincourt sur Meuse
M. le Maire de Moulins Saint Hubert
M. le Maire de Mouzay
M. le Maire de Nepvant
M. le Maire d'Olizy sur Chiers
M. le Maire de Pouilly sur Meuse
M. le Maire de Stenay
M. le Maire de Wiseppe
M. le Maire d'Ainreville
M. le Maire de Bantheville
M. le Maire de Briulles-sur-Meuse
M. le Maire de Cléry-Grand
M. le Maire de Cléry-Petit
M. le Maire de Cunel
M. le Maire de Dannevoux
M. le Maire de Doulcon
M. le Maire de Dun-sur-Meuse
M. le Maire de Fontaines-Saint-Clair
M. le Maire de Liny-devant-Dun

M. le Maire de Lion-devant-Dun
M. le Maire de Milly-sur-Bradon
M. le Maire de Mont-devant-Sassey
M. le Maire de Montigny-devant-Sassey
M. le Maire de Murvaux
M. le Maire de Nantillois
M. le Maire de Sassey-sur-Meuse
M. le Maire de Saulmory-et-Villefranche
M. le Maire de Sivry-sur-Meuse
M. le Maire de Villers-devant-Dun
M. le Maire de Vilosnes-Haraumont

Ainsi que les habitants, les agriculteurs, les chasseurs et les pêcheurs ayant participé aux réunions et toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à ce projet.

Introduction

La procédure Natura 2000 met en œuvre à l'échelle de l'Union Européenne un programme ambitieux de conservation de son patrimoine naturel. La protection de nos ressources naturelles remarquables ne pourrait se concevoir sans un lien avec l'ensemble des activités humaines qui se répartissent sur les territoires ruraux. Ce lien doit également traduire notre volonté de sauvegarder un patrimoine qui nous est commun en intégrant de manière significative la prise en compte de l'environnement dans les procédures, des projets et des activités qui se développent dans une région telle que la vallée de la Meuse. Loin de constituer un frein au progrès économique, le développement durable désigne un mode de développement qui satisfait les besoins des populations sans compromettre ceux des générations futures, en cherchant un équilibre entre l'action économique, le respect des équilibres écologiques et le développement social. Le secteur de Stenay dans le Nord Meusien en transition avec les Ardennes, dispose de nombreux atouts lui permettant de tendre vers cet objectif :

L'agriculture est profondément attachée à son territoire et à ses relations avec le fleuve Meuse,

Les collectivités locales sont engagées dans le cadre de leurs projets de territoire, à prendre en compte leur patrimoine comme un outil de développement,

Les nombreuses associations semblent prêtes, malgré quelques divergences compréhensibles, à engager des démarches communes sur la gestion des ressources naturelles,

Les acteurs économiques semblent également prêts à intégrer cette dimension environnementale dans la promotion de leurs activités.

La création des outils de gestion de l'espace rural et de l'environnement est la nouvelle étape de ce projet qui se décline maintenant par une phase opérationnelle. Ces outils doivent aboutir à de nouvelles formes de participation, d'information, de consultation et d'implication des acteurs locaux dans le devenir de leur territoire. La réussite du plan de gestion Natura 2000 sur le site Vallée de la Meuse, secteur de Stenay repose pour une grande part sur le respect de ces principes et sur les moyens développés pour assurer la conservation du patrimoine naturel de la vallée de la Meuse.

Le document d'objectifs se décline en trois volumes :

- le présent volume, volume 1 : synthèse
- le volume 2 : données biologiques et écologiques, socio-économiques et territoriales
- le volume 3 : données administratives et techniques.

Le volume 1 sera remis à tous les membres du comité de pilotage, il sera donc disponible à la consultation dans les mairies, les communautés de communes et les services préfectoraux. Les volumes 2 et 3 seront consultables en préfecture, à la DIREN, dans les communautés de communes et au CPIE.

Partie 1 : Description de la procédure Natura 2000 sur le site

I. RAPPELS GENERAUX, CONTEXTE

A. Pourquoi un site Natura 2000 sur le secteur de Stenay ?

Sur le Site d'Importance Communautaire « Vallée de La Meuse, secteur de Stenay », les deux directives sont concernées. A l'issue de la période de concertation locale, le site sera désigné Zone Spéciale de Conservation (directive Habitats) et Zone de Protection Spéciale (directive Oiseaux) sur l'ensemble de sa surface. Puis, il pourra être désigné comme site Natura 2000 par Arrêté ministériel.

Le périmètre actuel a été proposé au titre des deux directives pour plusieurs raisons :

- plusieurs des espèces d'oiseaux qu'ils abritent sont listées dans l'annexe I de la directive « Oiseaux » (par exemple, le Râle des genêts),
- sur 16 espèces recensées, 5 espèces de chiroptères (chauves-souris) sont jugées prioritaires par la directive « Habitats » : le Grand Murin, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Vespertilion de Daubenton, le Vespertilion de Bechstein
- un habitat prioritaire au titre de la directive « Habitats » est représenté sur le site : la forêt alluviale
- l'ensemble des habitats (dont certains d'intérêt communautaire) représentés sur les 2435 hectares de la zone d'étude est jugé remarquable, et en particulier pour l'ensemble des prairies permanentes et des différentes zones humides liées au fleuve Meuse.

B. Qu'est ce qu'un document d'objectifs ?

Le document d'objectifs d'un site correspond à une programmation décentralisée de la mise en œuvre de la directive Habitats et de la directive Oiseaux, clairement affichée par l'Etat Français, car il traduit son engagement pour la préservation et la gestion du site. Il s'agit d'un document d'intentions et d'actions, un outil de mise en cohérence des actions publiques et privées qui ont une incidence sur les milieux naturels. Suite à une large concertation locale, le document d'objectifs précise les orientations prises pour la gestion du site et leurs modalités de mise en œuvre pour les 6 années à venir.

C. Natura 2000 dans le droit français¹

Le dispositif transposant en droit français les directives Oiseaux et Habitats est désormais au complet. L'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 (JO du 14/04/2001) donne un cadre juridique à la gestion des sites Natura 2000. Ce texte est intégré au code de l'environnement.

De même, les décrets ont été publiés et intégrés au code rural en application de cette ordonnance : le décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001 (JO du 9/11/2001) traite de la procédure de désignation des sites, tandis que le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 (JO du 21/12/2001) concerne la gestion des sites Natura 2000.

En outre, deux arrêtés du 16 novembre 2001 déterminent :

- l'un, les espèces d'oiseaux sauvages justifiant, outre les migrateurs en général, la désignation des zones de protection spéciale (application de la directive Oiseaux),

¹ Source : DIREN Lorraine

- l'autre, les habitats naturels et les espèces de faune et de flore justifiant la création de zones spéciales de conservation (application de la directive Habitats).

Par ailleurs, une circulaire interministérielle qui a été signée le 3 mai 2002 précise les modalités d'application du décret du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 : réalisation des documents d'objectifs et développement des contrats.

PROCEDURE DE DESIGNATION DES SITES NATURA 2000

2 avril 1979 : la directive « Oiseaux »

Objectif :
Protection à long terme de tous les oiseaux sauvages

21 mai 1992 : la directive « Habitats »

Objectif :
Maintien de la biodiversité par la préservation des habitats et des espèces

Classement des sites présentant un intérêt à l'échelle européenne pour les oiseaux en Zones de Protection Spéciale

Liste nationale des sites proposés en fonction des annexes I et II

Liste des sites d'importance communautaire

Classement des sites d'importance communautaire en

ZONES SPECIALES DE CONSERVATION

Classement des sites d'importance communautaire en

ZONES SPECIALES DE CONSERVATION

NATURA 2000 CONSTITUE LE RESEAU DES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION ET INCLUT LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE

II. ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

En 1998, à la suite de réunions de travail, la DIREN a demandé au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Woèvre Côtes de Meuse de faire une proposition pour être opérateur sur le site de Stenay. Le CPIE a répondu favorablement en mettant l'accent sur son rôle de médiateur territorial et les relations approfondies que le CPIE entretient depuis plus de vingt cinq années avec les agriculteurs. Il a été désigné opérateur local quelques mois plus tard, en juin 1999 et a pu commencer ce travail en janvier 2000. Dans le même temps, le laboratoire de phyto-écologie de l'Université de Metz a été chargé de réaliser les inventaires scientifiques, la cartographie des habitats et l'analyse scientifique en lien avec le CPIE (maître d'œuvre).

III. MODALITES D'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ET MISES EN ŒUVRE DE LA COMMUNICATION

Une synthèse des 37 sites et programmes expérimentaux a été réalisée par Espaces Naturels de France dans un guide méthodologique édité par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN). Le CPIE a souhaité, par ailleurs, développer sa propre méthode de concertation sur la base d'une consultation élargie à l'ensemble des usagers du territoire et la réalisation d'un diagnostic territorial réaffirmant les principes du développement durable.

A. Un comité de pilotage

Le comité de pilotage rassemblant les acteurs locaux (composition donnée en annexe) s'est réuni trois fois sous la présidence de Monsieur Deneuve, Sous-Préfet de Verdun. Son rôle était d'examiner, amender, valider les documents et propositions issus des groupes de travail et mis en forme par l'opérateur local.

Un travail en amont, effectué par le CPIE, a permis de cerner les enjeux territoriaux dominants du projet (agriculture / chasse / protection de la nature / aménagement du territoire). Un climat tendu existant sur le site et une méfiance a priori de Natura 2000, perçu comme un « moyen de super-protection réglementaire », devaient rendre nécessaire la mise en œuvre d'un programme de communication et d'information en mettant en place une démarche participative.

Le CPIE a donc fait le choix d'informer tous les acteurs locaux concernés dès la première réunion de comité de pilotage.

Un courrier adressé à chaque membre du comité de pilotage a permis :

- de recenser les principales préoccupations concernant le site,
- d'informer de la procédure Natura 2000 en Lorraine²
- de présenter le CPIE Woèvre Côtes de Meuse et sa position d'animateur territorial.

Ce contact a été accueilli assez favorablement par ceux qui ne connaissaient pas bien le CPIE (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs...) et Natura 2000. Certains organismes ont également pris contact avec le CPIE pour faire notre connaissance, nous rencontrer et nous exposer leurs préoccupations.

Les interventions du CPIE comprennent deux phases principales (cf. coordination du document d'objectifs) :

- Une phase de consultation regroupant des entretiens individuels et la mise en œuvre de groupes de travail thématiques.
- Une phase d'étude regroupant un diagnostic scientifique et un diagnostic territorial du site.

² plaquette « Natura 2000 en Lorraine » éditée par la DIREN

1. La phase de consultation

Cette phase se découpe en deux parties : les entretiens individuels et les groupes de travail thématiques. Plus de 150 personnes ont été rencontrées pendant cette phase.

a. Les entretiens individuels

L'objectif est de connaître précisément l'ensemble des préoccupations des acteurs territoriaux leurs missions, leurs activités, leurs positions par rapport aux enjeux liés au site, et surtout, leur participation dans les phases à venir qui concernent plus particulièrement la future gestion du périmètre Natura 2000.

Chaque rencontre individualisée permet de toucher soit un organisme (collectivités locales, associations, Etablissement public, Chambre Consulaire...), soit un « groupe » représentatif d'une activité locale (par exemple : l'agriculture, l'industrie, les loisirs, la chasse...) et d'évaluer le degré d'implication de ces acteurs dans la gestion du périmètre, ainsi que les démarches de médiation nécessaires à la réussite du projet.

Outre l'intérêt lié à la connaissance des acteurs impliqués dans la démarche Natura 2000 sur ce site, les rencontres individuelles permettent de développer une analyse stratégique indispensable à la réussite du plan d'actions (plan de gestion du périmètre pour les 6 années à venir).

b. Les groupes de travail thématiques

En complément des phases d'entretiens individuels, les groupes de travail thématiques doivent définir les grands enjeux et orientations nécessaires à la réalisation d'un plan d'actions, indispensable à la mise en œuvre du plan de gestion. Le groupe de travail permet par ailleurs de confronter les approches et d'impliquer concrètement l'ensemble des acteurs dans la mise en place de la procédure.

La gestion des ressources naturelles

La gestion des ressources naturelles met en évidence à la fois la multiplicité des interventions sur le territoire et également les possibles interactions, car elle est étroitement conditionnée par les activités présentes sur le périmètre et les différents acteurs intervenant dans ce domaine. A ce niveau, la légitimité d'une intervention est souvent difficile à établir, chacun agissant par rapport à des objectifs propres : collectivités, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, protecteurs et gestionnaires de la nature, établissements publics... La réussite d'une gestion durable des ressources naturelles passe par une meilleure connaissance des enjeux de conservation, par une meilleure convergence et mutualisation de l'information relative au patrimoine naturel et surtout par une meilleure volonté de coopérer entre les différents acteurs concernés.

Le plan de gestion de ce site Natura 2000 doit répondre concrètement à cette problématique en établissant une démarche participative permettant d'associer chacun à la mise en œuvre d'un projet commun.

Le groupe de travail agriculture

La plus grande superficie du site (plus de 90 % de la surface totale) est concernée par l'agriculture. La conservation des prairies (prairies de fauche et pâtures) est un des enjeux primordiaux dans la conservation des ressources naturelles. C'est l'activité agricole qui a modelé le paysage et c'est elle qui, aujourd'hui, dans ce secteur, a permis par des pratiques plus extensives la conservation des habitats naturels liés à une faune et une flore particulièrement sensibles. Cependant, progressivement, les pratiques agricoles (en fonction des différentes conjonctures économiques) tendent à évoluer et influent progressivement sur la qualité de l'environnement.

Afin de développer de nouvelles actions sur l'évolution des pratiques agricoles, il est indispensable d'intégrer l'agriculture dans une réflexion territoriale permettant d'établir des liens entre les différentes procédures existantes ou émergentes sur le territoire. La mise en œuvre des Contrats

Territoriaux d'Exploitation, devant faire l'objet d'un remplacement prochain par les Contrats d'Agriculture Durable, ne peut se concevoir que sur une base collective et sur leur intégration dans les politiques des collectivités territoriales.

L'objectif est d'apporter des réponses économiques aux agriculteurs soucieux de combiner leurs activités à la préservation de la nature et des paysages.

Par ailleurs, le groupe de travail met en évidence la nécessité d'établir une communication sur l'agriculture, les réalités de sa vocation économique et les nombreuses contraintes qui lui sont liées. Le but est donc également de sensibiliser les acteurs non agricoles sur les nombreuses difficultés que peuvent rencontrer ces exploitants dans leurs activités en favorisant des démarches plus partenariales, propices à une meilleure mise en œuvre des procédures liant l'agriculture et l'environnement.

☞ **L'aménagement du territoire**

La préservation des ressources naturelles du site de Stenay, vallée de la Meuse, ne pourra être acquise que si le plan de gestion est intégré dans les différentes politiques de développement local mises en place sur le secteur. Cette intégration comprend les différents documents d'urbanisme et les plans de développement mis en œuvre par les collectivités territoriales : Communautés de Communes, Conseil Général, Conseil Régional. Une participation de l'opérateur au Groupe d'Action Local du Nord Meusien et au projet de création de Pays doit favoriser une meilleure participation européenne à la mise en œuvre des projets de territoire.

Plus globalement, les collectivités garantiront une meilleure convergence des dispositifs départementaux, régionaux et européens. Elles restent, par ailleurs, des partenaires indispensables aux cofinancements des différents programmes se développant sur le territoire aussi bien dans le domaine de l'agriculture que dans la protection et la gestion des ressources naturelles ou encore du développement touristique.

☞ **Le tourisme et le patrimoine**

La protection des ressources naturelles est étroitement liée à la reconnaissance touristique que l'on peut leur donner. A ce titre, la reconnaissance de la vallée de la Meuse par la mise en œuvre d'une procédure Natura 2000 passe par une nouvelle définition de l'activité touristique et les démarches de communication et d'information que l'on veut lui donner.

L'attractivité d'un territoire pour son patrimoine est vraisemblablement une garantie importante de conservation. L'analyse développée dans ce groupe de travail met également en évidence l'importance de prendre en compte la notion de patrimoine dans son sens le plus large (naturel, historique, bâti, culturel, humain, ...). A un autre niveau, chaque élément du patrimoine doit faire l'objet d'une hiérarchisation en fonction de sa sensibilité et des acteurs locaux susceptibles de permettre sa découverte dans un souci de préservation. Par ailleurs, le développement touristique ne peut être assuré durablement que par la cohérence des différentes initiatives mises en place sur le territoire.

2. La phase d'étude et de synthèse (cf. schéma de coordination)

La phase d'étude et de synthèse comprend une analyse territoriale et une analyse scientifique (écologique). La phase d'analyse territoriale intègre la phase de consultation et les éléments de l'analyse scientifique dans la réalisation du diagnostic territorial.

La phase d'analyse scientifique écologique définit les inventaires des espèces et des habitats et les propositions en terme de gestion utiles à leur conservation. Elle précise pour chaque habitat, complexe d'habitats, et chaque espèce « leurs exigences, leur état de conservation actuel, leur dynamique par rapport à un état de conservation jugé favorable et les facteurs naturels ou

humains qui tendent à modifier ou maintenir cet état de conservation »³ et ce sous la forme d'une « fiche descriptive et analytique ».

B. La phase de communication autour du projet

La complexité d'un projet de site Natura 2000 et les inquiétudes qu'il suscite, demandent un effort considérable de communication à l'égard des acteurs du projet et des usagers du site.

Lors de la première réunion du comité de pilotage, le CPIE a donc proposé d'organiser des réunions d'information dans les communes du site. En complément des rencontres des maires et de certains conseillers municipaux dans le cadre des entretiens individuels, ces réunions d'informations doivent se prolonger dans la phase de gestion du site.

De même, un bulletin d'information sur le site devra être réalisé. Il portera sur les orientations du document d'objectifs et sa réalisation donnera lieu à la création d'un comité de rédaction avec tous les acteurs intéressés. Ce bulletin sera édité afin de rendre compte de l'état d'avancement du projet et de son suivi. En complément, le CPIE a, d'ores et déjà, rédigé un article pour le bulletin belge « Meuse internationale » afin d'informer les gestionnaires et usagers de la Meuse au-delà des frontières de la mise en œuvre de ce document d'objectifs.

Le plan de communication (page suivante) élaboré dès les premières étapes du projet, présente les différentes phases du document d'objectifs et les démarches de communication qui leurs sont liées.

³ Source : cahier des charges pour la réalisation du document d'objectifs.

PLAN DE COMMUNICATION				
ETAPES	CAMPAGNE DE COMMUNICATION	Outils	SUPPORTS	MOTS CLEFS
Préparation en oeuvre	Information préalable des partenaires Cadrage	Réunions techniques (DDAF, DIREN, Sous Préfecture, Laboratoire de phytosociologie)	Convention de partenariat Plan de travail Organigramme de projet	Clarté des rôles respectifs Maître d'œuvre CPIE Woëvre Côtes de Meuse
Lancement de la phase de réalisation du document d'objectifs	Information institutionnelle du Comité de Pilotage Présentation de l'Opérateur Local et de son rôle	Réunion de Comité de Pilotage à Stenay	Dossier de présentation envoyé à tous les membres du comité de pilotage comportant une carte du site, une Plaquette de l'opérateur et une Plaquette Natura 2000 de la DIREN Lorraine Transparents et diaporama	Caractère officiel de la démarche Prise de contact avec les membres du Comité de Pilotage
Information projet	Information de tous les acteurs et usagers	Réunions d'information communales Rencontres individuelles des partenaires socioprofessionnels, usagers et élus Presse locale	Transparents couleur DIREN Diaporama (habitats, espèces) Visites de terrain	Transparence de l'information Permettre aux acteurs locaux de s'exprimer sur les orientations du document d'objectifs Médiation de l'opérateur local
Inventaires et analyse, Définition des objectifs	Concertation, démarche participative	Groupes de travail Entretiens individualisés semi-directifs Réunions techniques intermédiaires Réunion intermédiaire du Comité de Pilotage (validation)	Animation de réunion, fourniture permanente des documents d'information, états d'avancement du DOCOB	Ouverture des débats Mise à plat des problèmes, préoccupations... Elaboration du Plan d'Actions
Programme d'actions, chiffrage	Présentation lors du Comité de Pilotage	Avant-projet de document d'objectifs	Plan d'actions groupes de travail Synthèse des entretiens individuels Diagnostic territorial	Rapport d'étape Prise en compte des remarques et suggestions des membres du Comité de Pilotage
Validation	Appropriation par les partenaires du Plan d'Actions	Choix de maîtres d'ouvrage/d'œuvre pour les actions proposées par le Document d'objectifs	Plan d'actions finalisé et Document d'objectifs Natura 2000	Promotion de la dynamique locale Animation de la phase de gestion à venir
Promotion	Valorisation des initiatives locales	Plaquette de promotion du site et des acteurs	Elaboration des outils de gestion et de valorisation	Mettre en avant les usagers et acteurs qui s'engagent (exemplarité)
Mise en oeuvre	Concrétisation	Comité de Pilotage : pérennisation de son rôle dans la gestion. Mise en œuvre d'une démarche d'animation et d'évaluation	Respecter l'aspect contractuel Encourager et accompagner les initiatives environnementales	Accompagner les démarches locales

Vallée de la Meuse, secteur de Stenay

Numéro européen du site : FR4100234 / FR4112005
Numéro régional : 82



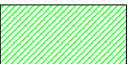
LORRAINE (Meuse)

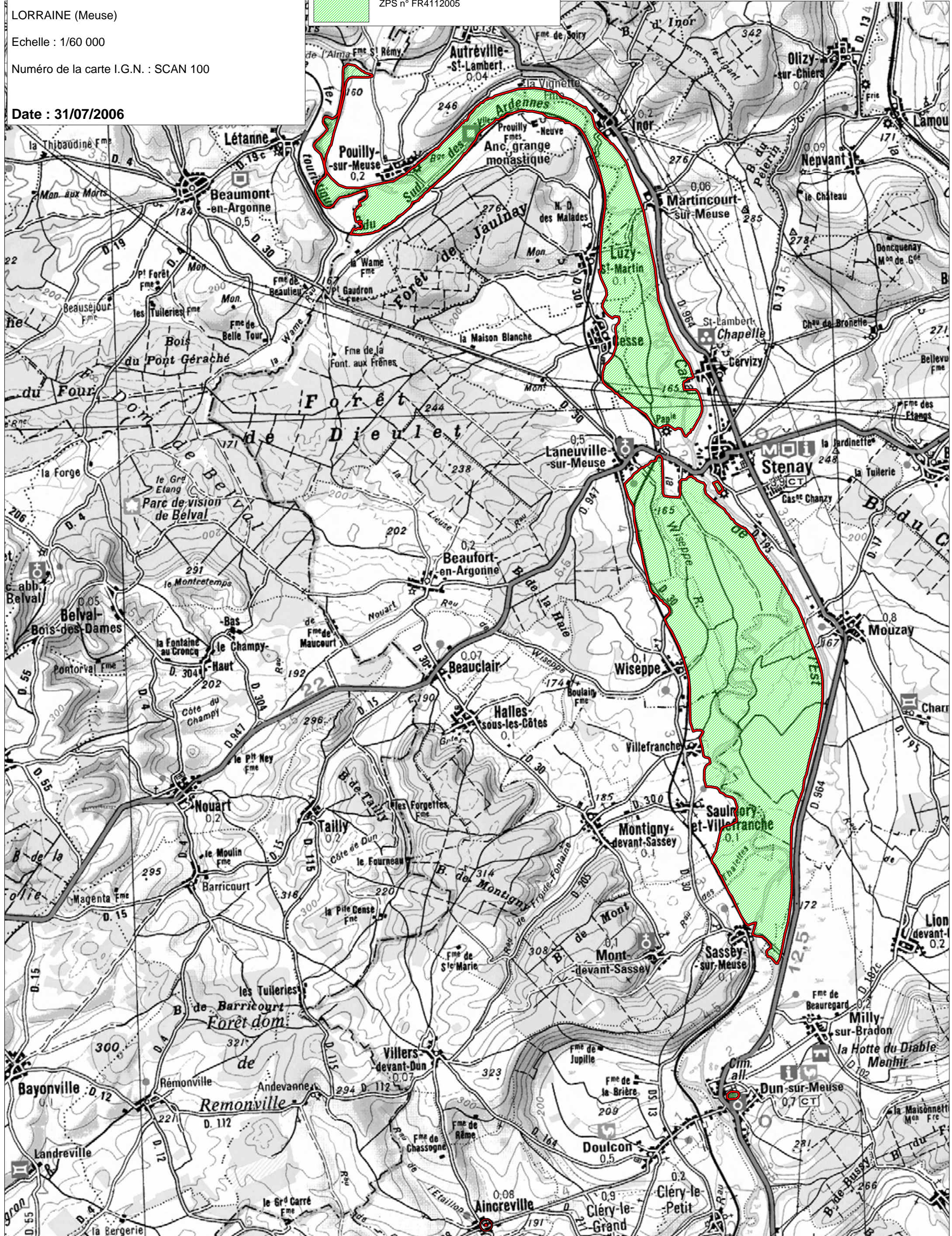
Echelle : 1/60 000

Numéro de la carte I.G.N. : SCAN 100

Date : 31/07/2006

LÉGENDE

-  SIC n° FR4100234
- 
-  ZPS n° FR4112005



Partie 2 : Présentation du site Natura 2000, vallée de la Meuse secteur de Stenay

Diagnostic biologique et socio-économique

Voir carte de la localisation générale du site

I. LIMITES DU SITE DE STENAY REFERENCE FR4100234 / FR4112005 ET PROPOSITION DE PERIMETRE NATURA 2000

Les limites actuelles du site Natura 2000 sont celles qui ont été proposées à la commission européenne, puis validées par cette même commission. Elles ont été établies à partir de zonages ZNIEFF et ZICO et ajustées aux réalités de terrain. Elles correspondent aux limites géographiques des prairies, excluant les surfaces cultivées situées en bordure de fleuve, ainsi que l'essentiel des zones urbaines, exception faite des gîtes à chauves souris.

La zone d'étude du site Natura 2000 « Vallée de la Meuse, secteur de Stenay » représente 2 435 hectares. Elle est située à l'est du Bassin Parisien dans la partie septentrionale du département de la Meuse entre les communes de Pouilly sur Meuse au nord et de Dun sur Meuse au sud. L'épine dorsale de ce site est constituée par le fleuve Meuse et le canal de l'Est.

Le site est à cheval sur 2 communautés de communes :

- au nord, la communauté de communes du pays de Stenay
- au sud, la communauté de communes du Val Dunois
- une commune des Ardennes, Létanne, qui fait partie de la phase d'étude et qui n'est pas intégrée à ce jour dans le périmètre du site Natura 2000

II. DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE

La zone d'étude de 2 435 hectares est comprise dans un contexte topographique défini par 3 grands ensembles : les plateaux, les côtes de Meuse et les fonds de Vallée ; le climat y est à tendance semi-océanique de plaine à influence continentale sensible.

La géologie du secteur correspond à la formation Est du Bassin Parisien : la cuesta, qui se présente comme une alternance de couches dures (calcaires) et tendres (marnes /argiles), surplombe la plaine argileuse de la Woëvre (cf. carte géologique). La totalité du site est située sur une zone d'alluvions.

En matière d'hydrologie, la Meuse est alimentée par un grand nombre d'affluents dont les principaux sont : la Wiseppe, la Wahme et le Ruisseau de Froide Fontaine. Le fleuve Meuse occupe son lit majeur durant une grande partie de l'année : en effet, la vallée est inondable entre les mois de novembre et avril.

Les deux entités paysagères du site sont :

- la grande plaine de Stenay - Mouzay
- la plaine de Cesse - Luzy

(Pour plus d'informations, cf. volume 2)

A. Habitats

Les écosystèmes alluviaux, développés sur les alluvions dans le lit majeur du fleuve et des rivières périphériques, sont intimement liés au fonctionnement hydrologique des cours d'eau et de la nappe phréatique qui lui est associée. Ces milieux sont, par ailleurs, le résultat du défrichement des forêts alluviales primaires à partir du VIII^{ème} siècle, permettant ainsi la création de vastes prairies alluviales, qualifiées autrefois de grenier à foin. Ces prairies présentent une flore et une faune très diversifiées du fait de la conservation d'une agriculture à dominante extensive. Le complexe de prairies permanentes est enrichi des milieux humides et aquatiques limitrophes à forte plus-value environnementale : lambeaux de forêts alluviales et ripisylves, roselières, noues, mégaphorbiaies...

1. Les milieux prairiaux remarquables : une harmonie entre l'agriculture et l'environnement

La complexité et la sensibilité des milieux prairiaux sur la Meuse sont conditionnées par la spécificité de cette vallée :

- surdimensionnement de la vallée alluviale avec une large plaine d'inondation
- fleuve à régime lent fortement méandré et évoluant naturellement,
- faible topographie favorisant une alternance de prairies humides (hygrophiles*), moyennement humides (mésohygrophiles*) et intermédiaires (mésophiles*).

L'alternance des différents groupements végétaux caractéristiques des prairies permanentes est liée à deux autres facteurs principaux :

- l'influence des pratiques agricoles,
- l'influence du niveau hydrique (teneur en eau dans le sol) en lien avec la topographie et les conditions climatiques (pluviométrie)

a. *Les prairies de fauche*

➤ **Les prairies humides (hygrophiles)** : sont le plus souvent caractéristiques des vallées alluviales non régularisées et à large fond. Elles représentent de faibles intérêts agronomiques. A l'opposé, leur valeur écologique sur le périmètre est remarquable par leur diversité faunistique et floristique. Les prairies humides pouvant bénéficier d'assèchements estivaux constituent des milieux de transition avec les formations plus marécageuses⁴ subissant une inondation permanente.

Ces milieux sont globalement en forte régression par :

- la déprise agricole⁵,
- le comblement des parties les plus humides,
- l'intensification des pratiques agricoles : fauches avant juin, développement de l'ensilage...

De ce fait, les prairies humides constituent des espaces prioritaires en terme de protection et de gestion.

➤ **Les prairies moyennement humides à intermédiaires (mésogyrophiles à mésophiles)** : Du fait de l'élévation progressive de la topographie, l'influence hydrique moins importante sur ces milieux génère un développement et une intensification des activités agricoles. Situées dans les zones les plus élevées de la plaine alluviale, ces prairies permanentes peuvent être considérées comme les plus exposées aux évolutions des pratiques : intensification, accroissement des amendements, mise en labour. La sensibilité particulière de ces milieux est étroitement liée aux variations annuelles des quantités d'eau rendant ces surfaces particulièrement exposées en période plus sèche (évolution vers la prairie mésophile). La fragilité de ces prairies provient donc des évolutions climatiques et des modifications des pratiques agricoles qui peuvent leur être associées.

Les prairies de fauches caractérisées par un couvert végétal dense et relativement homogène sont les milieux les plus fragiles. Leur disparition progressive est conditionnée par l'augmentation des zones pâturées, le développement de l'ensilage, la mise en labour des terres agricoles et également leur abandon. Ces prairies maigres sont très sensibles aux apports de fertilisants et constituent des milieux remarquables devant faire l'objet de mesures de conservation et de restauration.

b. *Les prairies pâturées*

On distingue deux sortes de prairies pâturées en fonction de leur localisation :

➤ **Le pâturage hygrophile** : C'est la version pâturée de la prairie de fauche hygrophile. On le retrouve dans les zones les plus longuement inondées en hiver et au printemps, où le sol est bien souvent saturé en eau. Ces habitats constituent, avec les prairies de fauche, des milieux naturels remarquables (en gestion extensive) regroupant une faune et une flore intéressantes et protégées. Lorsque ces prairies sont soumises à un pâturage intensif, on peut constater une accumulation de matière organique et une destruction du milieu par le piétinement.

➤ **Le pâturage mésogyrophile à mésophile** : Il occupe une place intermédiaire dans le gradient topographique. Cette formation subit bien souvent un pâturage intensif pouvant être accompagné de fertilisation.

⁴ Roselières, cariçaies, glycériaies, formations arbustives pionnières telles que les saulaies

⁵ L'abandon des prairies humides entraîne une évolution du milieu vers la mégaphorbiaie en l'absence de fauche annuelle

A la différence des prairies de fauche, les prairies pâturées ne forment pas des couverts homogènes. Les zones différenciées sont étroitement liées aux préférences alimentaires des bovins : refus de certains végétaux et éloignement des surfaces pâturées des zones de déjection. Si les pâturages extensifs permettent une conservation diversifiée des plantes herbacées, inversement l'intensification (chargement plus important des prairies de pâture, apport de fertilisants) dégrade progressivement les groupements végétaux.

Sur ces prairies, la déprise agricole provoque un enrichissement en plantes épineuses herbacées et arbustives et une augmentation des zones de refus par les animaux conduisant à une évolution du milieu en lande (friche prairiale).

2. Les milieux aquatiques et milieux humides liés au fleuve Meuse

Le lit mineur de la Meuse, large et fortement méandreux, est propice à un écoulement relativement lent. Comme nous l'avons présenté précédemment, la faible topographie conduit à la création de zones intermédiaires ou zones tampons liées à l'évolution du niveau d'eau entre l'étiage et l'inondation de la plaine alluviale.

➤ **Dans le lit mineur** : l'installation des plantes aquatiques ou hydrophytes se fait en fonction de la largeur du lit et des effets du courant : de préférence à proximité des berges, sur les parties larges du lit subissant une faible influence hydraulique. Les caractéristiques végétales des milieux aquatiques liées au lit mineur sont, par la lenteur des écoulements, très proches de ceux présents dans les bras morts.

➤ **A proximité du lit** : la végétation rivulaire des berges, qui forme une transition avec les milieux prairiaux, constitue des milieux relictuels devant faire l'objet de mesures prioritaires sur la totalité du périmètre. **Les forêts alluviales, les bras morts** et les zones humides qui leur sont liées sont des habitats remarquables propices à l'accueil d'une faune et d'une flore sensibles. **La fragilité de ces milieux provient** :

→ de l'utilisation des espaces agricoles jusqu'en bordure immédiate de la Meuse,

→ d'une intensification des pratiques agricoles et d'une gestion inadaptée de la ripisylve.

Les milieux aquatiques liés à la Meuse représentent une partie réduite de la composante naturelle. **Leur richesse et leur maintien sont conditionnés par la conservation des milieux prairiaux périphériques agissant comme une bande tampon.** En bordure immédiate de la Meuse, la ripisylve est généralement ouverte et peu diversifiée dans ses strates végétales en particulier pour les espèces arbustives et arborescentes : prédominance du Saule blanc associé à l'Aulne glutineux et au Frêne. Sur les berges, les espèces herbacées associées regroupent les Joncs des chaisiers, la Patience d'eau, le Roseau, la Grande Glycérie, la Baldingère,...

Sur les parties les plus ouvertes peu ou non soumises à des pratiques agricoles, se forment :

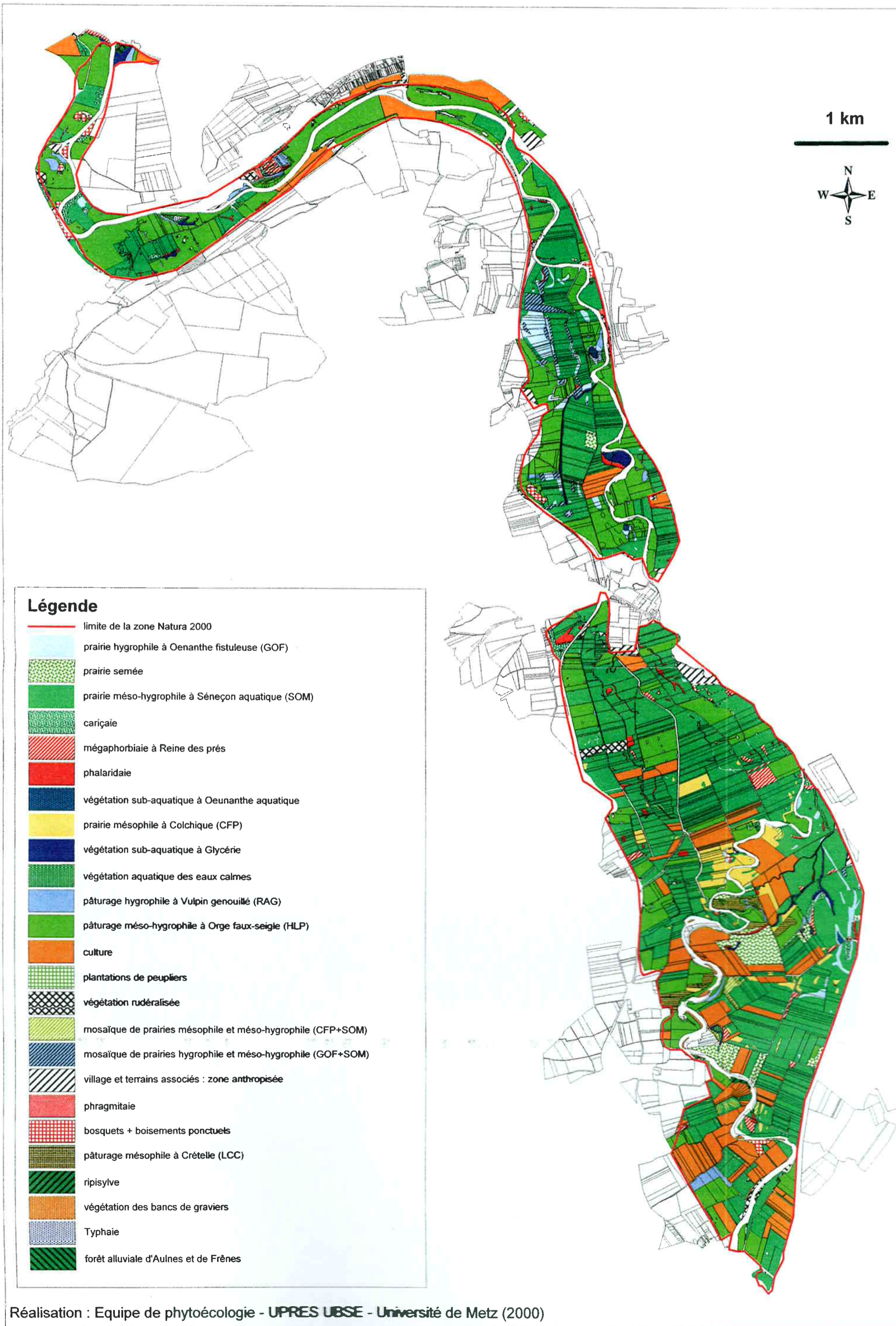
♦ **des roselières** (formation végétale liée aux eaux stagnantes),

♦ **les cariçaies** en périphérie des zones en eau permanente,

♦ **les mégaphorbiaies** se formant par l'évolution des prairies mésohygrophiles en l'absence de fauche annuelle.

Ces milieux naturels sont désignés comme prioritaires et doivent faire l'objet de mesures de gestion et de conservation, voire de restauration.

CARTOGRAPHIE DES HABITATS AU RANG DE L'ASSOCIATION VEGETALE



Enfin, les fragments de forêt alluviale (habitat prioritaire au titre de la directive) : sont des reliquats d'anciennes forêts humides où dominent les essences à bois tendre comme les Saules et les Peupliers qui sont accompagnées d'Aulnes, de Frênes et d'Erables. Les forêts alluviales et les zones humides périphériques peuvent constituer des zones d'accueils d'espèces remarquables comme le Busard des roseaux, le Hibou des marais, le Balbuzard pêcheur, la Cigogne noire et beaucoup plus couramment l'Hirondelle de rivage et le Martin pêcheur.

3. Les habitats d'intérêt communautaire

Fiche habitat : Prairies mésophiles à Colchique d'automne

Code Corine Biotopes : 38.2

Code Natura 2000 : 65.10

Classement phytosociologique : *Colchico festucetum pratensis*

Surface : 52,8 hectares, soit 2,3% du site

Description : Prairies de fauche généralement peu à assez fertilisées, riches en espèces floristiques. Ce groupement typiquement prairial est dominé par les graminées et occupe les zones les plus élevées de la plaine alluviale. Situées dans les parties les plus hautes de la Meuse, les prairies mésophiles ne sont que rarement inondées. L'inondation partielle de ces prairies en fait des milieux très rapidement asséchés.

Enjeux de conservation : En raison de leur situation topographique plus élevée et donc moins sujette aux inondations, les prairies mésophiles sont des milieux fragiles et sont de plus en plus souvent mises en culture ou encore transformées en pâture permanente. Comme pour d'autres milieux sensibles, l'exploitation intensive, avec un important apport d'engrais, entraîne un appauvrissement significatif des espèces.

Intérêt patrimonial : Fort à très fort, cet habitat est d'intérêt communautaire (listé par la directive Habitats).

Quelques plantes caractéristiques (espèces du cortège floristique) : Colchique d'automne, Avoine élevée, Tremblante, Seneçon jacobée, Petite pimprenelle, Scabieuse des prés, Primevère officinale, ...



Laboratoire de Phytocécologie de l'université de Metz

Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*)

Fiche habitat : Mégaphorbiaie à Reine des prés

Code Corine Biotopes : 37.1

Code Natura 2000 : 64.30

Classement phytosociologique : *Filipendulion ulmariae i.a.*

Surface : 24 hectares, soit 1,05% du site

Description : La mégaphorbiaie constitue une prairie à hautes herbes de sols inondés en quasi-permanence : prairie humide fauchée de manière irrégulière. Installée sur les zones alluviales fertiles à proximité des berges et des rives du fleuve, son espèce dominante est la Reine des prés. La dominance de cette dernière détermine l'appauvrissement floristique de la prairie de fauche. Cette formation végétale couvre des surfaces importantes (20% de la surface inventoriée) car elle dérive de la prairie de fauche de type méso-hygrophile à Sénéçon aquatique. Elle se forme, dès lors que la pression agricole diminue : fauche une fois par an ou tous les deux ans sans pâturage de regain. Elle est en général peu ou non fertilisée.

Enjeux de conservation : Cet habitat peut apparaître ou disparaître très rapidement du paysage car il est sous l'influence de la pression de coupe. La surface qu'il occupe varie en fonction de la pluviométrie annuelle et de sa localisation plus ou moins basse dans la vallée. En fonction du niveau d'eau et des difficultés d'accès pour la fauche, la Mégaphorbiaie apparaît en périphérie des dépressions plus humides ou s'installent les cariçaies et les phalaridaies. Les principales dégradations de cet habitat sont les mêmes que pour les prairies hygrophiles et les autres milieux humides : comblement, gestion intensive, apports de fertilisants en périphérie ou directement sur le milieu à la suite d'une reprise de gestion.

Intérêt patrimonial : fort à très fort, la mégaphorbiaie constitue un **habitat d'intérêt communautaire**

Quelques plantes caractéristiques (espèces du cortège floristique) : Reine des prés, Agrostis blanc, Iris faux acore, Laîche aiguë, Pigamon jaune, Potentille rampante, Lysimaque nummulaire, Patience crêpue, Vesce cracca, ...

Fiche habitat : Habitat des eaux dormantes

Code Corine Biotopes : 22.431

Code Natura 2000 : 3130

Classement phytosociologique : Nymphaion albae.

Surface : 8,3 hectares, soit 0,4% du site

Description : Cette formation végétale regroupe les plantes aquatiques à grandes feuilles flottantes, enracinées, souvent accompagnées d'espèces immergées et occasionnellement des végétaux flottant librement. Les habitats liés aux eaux calmes se développent dans des dépressions d'eau permanentes. Cette végétation aquatique colonise les noues, les mares et les bras du fleuve à eaux calmes ou faiblement courantes. Elle est composée principalement de Nénuphar jaune, de Potamots et des espèces associées. Dans les parties moins profondes des dépressions, la présence d'espèces plus caractéristiques des zones humides témoigne de l'évolution possible de ces milieux vers la Roselière en cas de comblement progressif.

Enjeux de conservation : Cet habitat est relativement bien conservé sur le périmètre Natura 2000 et son existence favorise le développement d'espèces remarquables. Il est cependant sensible aux pollutions agricoles diffuses, aux rejets industriels et domestiques. Le remblaiement des noues, des mares et autres dépressions compromet irrémédiablement les habitats d'eaux calmes.

Intérêt patrimonial : Fort à très fort, sur le périmètre Natura 2000 du site, les habitats d'eaux dormantes constituent dans la vallée de la Meuse des milieux remarquables, dont l'intérêt patrimonial nécessite une conservation intégrale. En lien avec les variations du niveau de la Meuse, les habitats d'eau dormantes constituent des refuges et des lieux de reproduction indispensables pour la faune aquatique. Cet habitat est peu représenté.

Quelques plantes caractéristiques (espèces du cortège floristique) : Nénuphar jaune, Acore, Prêle fluviatile, Plantain d'eau, Lysimache commune, Patience des eaux, Baldingère, Salicaire, Glycérie flottante, Lentille d'eau, ...

Fiche habitat : Habitat des eaux courantes

Code Corine Biotopes : 22.432

Code Natura 2000 : 3260

Classement phytosociologique : Callitricho-Batrachion

Surface : non estimée (fleuve Meuse)

Description : Cette formation de plantes aquatiques d'eau peu profonde, enracinées avec feuilles flottantes ou immergées est dominée par la Callitriche, les Renoncules aquatiques. Elle est caractéristique des eaux sujettes à des variations pouvant être importantes : crues et étiages. La diversité et la qualité des habitats d'eau courante dépendent étroitement de l'hétérogénéité du lit mineur : largeur, profondeur, matériaux constitutifs, érosion, atterrissement, configuration du fond, ...

Enjeux de conservation : Cet habitat favorise le développement d'espèces remarquables. Cependant, il dépend étroitement de la préservation du fleuve dans sa dimension plus importante : bassin versant. La qualité des habitats d'eau courante dépend étroitement de la qualité de l'eau, de la limitation des pollutions et de l'absence de travaux lourds sur les berges et dans le lit.

Intérêt patrimonial : **Fort à très fort**, cet habitat qui est peu représenté subit des altérations importantes, mesurables sur le plus long terme : altération du bassin versant, pollutions nombreuses, mauvaises gestions de la végétation, ... De nombreux cours d'eau affluents de la Meuse sont dans cette situation. L'intérêt patrimonial de cet habitat est renforcé par ces nombreuses dégradations.

Quelques plantes caractéristiques (espèces du cortège floristique) : Potamot crépu, Elodée du Canada, Myriophylle en épie, Renoncule flottante, Nénuphar jaune, Callitriche à fruits plats, ...

Fiche Habitat : Forêt alluviale à Frêne et à Aulne

Code Corine Biotopes : 44.33

Code Natura 2000 : 91^{E0} « Habitat prioritaire »

Classement phytosociologique : *Alnio glutinoo-incanae (Alno padion)*.

Surface : 1 hectare, soit 0,04 hectares

Description : Du fait de son exploitation agricole, la plaine alluviale de la Meuse possède peu de formations véritablement forestières. Les fragments de forêt alluviale constituent des lambeaux peu développés dans leur évolution. Cette formation située en bordure de fleuve se présente sous la forme d'un taillis assez bas atteignant au maximum huit mètres de haut, très touffu et difficilement franchissable, dominé par les Aulnes ou les Frênes culminant à une quinzaine de mètres. Associé au groupement de l'Aulne et du Frêne, les Saules, et en particulier le Saule blanc constituent les espèces arborées dominantes. En sous-étage nous retrouvons un complexe arbustif et herbacé regroupant la flore des milieux humides de la vallée.

Enjeux de conservation : Ce type d'habitat, prioritaire au titre de la directive Habitats, est en danger de disparition (son aire de répartition est majoritairement incluse dans l'Union Européenne). L'objectif que nous pouvons fixer dans ce document d'objectifs est qu'il fasse l'objet d'une restauration systématique dans le cadre des programmes de restauration des cours d'eau. Sur les parcelles communales ou sur le domaine public, des possibilités de restauration sont facilement envisageables.

Intérêt patrimonial : fort à très fort, la conservation de cet habitat est prioritaire.

Quelques plantes caractéristiques (espèces du cortège floristique) : Aulne glutineux, Frêne, Saule blanc, Prunellier, Aubépine, Cornouiller sanguin, Peuplier noir, Erable sycomore (cf. Ripisylve), ...

Fiche Habitat : Ripisylve

Code Corine Biotopes : 44.13

Code Natura 2000 : 91^{E0} « **Habitat prioritaire** »

Classement phytosociologique : *Salicion albae*.

Surface : 2 hectares, soit 0,08% du site

Description : La ripisylve qui comprend principalement les formations arbustives dominées par les Saules, est située en bordure immédiate du fleuve. Dans un stade d'évolution pionnière, la ripisylve dépasse rarement les dix mètres et les espèces buissonnantes sont nettement moins denses du fait de traitement souvent plus intensifs des berges de cours d'eau. Cette formation végétale est étroitement liée à la forêt alluviale. La ripisylve est la forêt de corridor dont l'emprise sur la plaine alluviale reste faible (largeur de dix mètres). Tout comme la forêt alluviale, cet habitat se forme sur des sols alluviaux périodiquement inondés par les crues annuelles mais bien drainés pendant les périodes de basses eaux. Suivant la teneur en eau et le niveau d'évolution de la végétation, la ripisylve pourra être plus forestière ou buissonnante. Les Saulaies arborescentes sont étroitement liées aux grandes inondations de la Meuse. Dans sa dimension forestière, elle regroupe des arbres de dimension beaucoup plus importantes tel que le Saule blanc, le Saule cassant, le Peuplier noir, l'Aulne et le Frêne. Les strates arbustives et herbacées sont essentiellement composées de Saules et de Roseaux.

Enjeux de conservation : Ils sont les mêmes que pour la forêt alluviale, la fonction écologique de la ripisylve étant jugée prioritaire. Le traitement de la ripisylve doit faire l'objet d'une gestion conservatoire, prenant en compte la gestion du cours d'eau. Des travaux d'entretiens systématiques et intensifs compromettent le développement de cet habitat. Les travaux hydrauliques, qui ont pour effet de modifier le régime des cours d'eau sont à l'origine de la disparition de la saulaie par une descente de la nappe d'eau. Les fragments de ripisylve à peuplier noir constituent les éléments naturels remarquables de cette formation végétale. Nous n'oublierons pas de prendre également en compte la protection apportée par la ripisylve à la faune de la vallée. Elle est l'habitat privilégié d'espèces rares pouvant y trouver refuge à proximité de la rivière : Reptiles et Amphibiens, avifaune et Chiroptères, ...

Intérêt patrimonial : **Fort à très fort**. Cet habitat, qui est peu représenté et peu diversifié sur le périmètre, est prioritaire. Au même titre que la forêt alluviale à Frêne et à Aulne à laquelle elle est rattachée, la ripisylve est un habitat prioritaire au titre de la directive Habitats et est en danger de disparition.

Quelques plantes caractéristiques (espèces du cortège floristique) : Saule blanc, Saule fragile, Saule pourpre, Saule des vanniers, Aulne glutineux, Frêne, Saule cendré, Saule à trois étamines, Orme champêtre, Viorne aubier, Salicaire, Baldingère, Ortie dioïque, Ronces, Douce-amère, Chêne pédonculé, Epilobe hirsute.

B. La flore protégée⁶ des prairies humides et des annexes hydrauliques de la Meuse (zones humides)

Les plantes rares et protégées sont généralement, par leur sensibilité écologique, les indicatrices du bon état de conservation de nos ressources naturelles. En dépendance étroite avec le biotope (milieu physique), les végétaux réagissent directement aux différentes conditions que leur apporte l'environnement. Les altérations de plus en plus importantes occasionnées aux milieux naturels entraînent directement la disparition des espèces les plus sensibles. La protection d'une espèce végétale est le « signal d'alarme » de l'état de santé de notre environnement. En connaissant la flore la plus sensible nous mesurons les évolutions sur le plus long terme des écosystèmes et la raréfaction des habitats remarquables. Sur le site de Stenay, la raréfaction des plantes les plus sensibles doit être prise au sérieux. La plupart des plantes protégées du site Natura 2000 est liée aux milieux les plus humides et traduisent les priorités à donner dans la conservation et la réhabilitation des habitats aquatiques prioritaires : prairies humides, noues, roselières, boisements alluviaux, ...

Sur le plan floristique, les annexes hydrauliques et les prairies humides abritent **plus de deux cents espèces végétales dont plusieurs dizaines d'espèces rares** :

- **des espèces présentant un intérêt Régional**, l'Inule des fleuves : *Inula britannica* et l'Oenanthe à feuilles de Silaüs : *Oenanthe silaïfolia*, la Pesse d'eau : *Hippuris vulgaris*, la Scabieuse de prés : *Scabiosa pratensis*, l'Ophioglosse commun : *Ophioglosse vulgatum*, ...
- **des plantes protégées en France**, comme la Gratiolle officinale : *Gratiola officinalis* et la Grande douve : *Ranunculus lingua* devenues très rares.

a. *La Gratiolle officinale* : **Gratiola officinalis** (protection nationale)

Bien que cette plante connaisse une répartition sur la plus grande partie du territoire national, elle subit une régression générale sur son aire de répartition par la disparition de ses zones d'habitat : disparition des zones humides, et en particulier les prairies humides (hygrophiles), régulation des cours d'eau, mise en culture, drainage et pollution, intensification dans la gestion des prairies permanentes (fertilisation). Sur le site de Stenay, sa présence est mentionnée très localement depuis 1984.

Très rare, en voie d'extinction sur le site.



Laboratoire de Phytocécologie de l'université de Metz

La Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*)

⁶ Protection nationale et régionale



CPIE Woèvre – Côtes de Meuse

b. *La Grande Douve* : Ranunculus lingua (protection nationale)

Cette plante est également inféodée au milieu humides et plus particulièrement aux zones marécageuses de type roselière et phragmitaie à proximité des noues et des zones d'inondation permanente. La régression significative de cette plante remarquable est directement liée au mauvais état de conservation des zones humides. Sur le site de Stenay, les observations ne la mentionnent pour le moment que sur un seul milieu. Sa disparition, comme pour la Gratiolle officinale, est significative des actions à produire dans la restauration et la préservation des milieux humides de la vallée alluviale.

Très rare, en voie d'extinction sur le site.

Grande douve (*Ranunculus lingua*)

c. *Inule des fleuves* : Inula britannica (protection régionale)

Inféodée aux prairies humides, soumise à l'influence des bords de cours d'eau et des noues l'Inule des fleuves est présente sur le site que très ponctuellement. Sa rareté est la résultante des nombreuses dégradations sur les prairies humides : comblement, intensification des pratiques agricoles et pollutions qui leurs sont liées.

Très rare, en voie d'extinction sur le site.



Inule des fleuves (*Inula britannica*)

d. ***Stellaire glauque (des marais) :
Stellaria palustris (protection
régionale)***

La Stellaire glauque est également inféodée aux prairies humides. Cette petite plante est également indicatrice du bon état de conservation des prairies permanentes soumises à d'importantes inondations. Bien que répertoriée de manière un peu plus importante que l'Inule des fleuves, sa régression en fait une plante à surveiller.

Rare, en voie d'extinction sur le site.



**Stellaire des marais (*Stellaria
pallustris*)**

e. ***Troscart des marais : Triglochin palustre (protection régionale)***

Le Troscart des marais se développe de manière préférentielle à proximité des zones les plus humides de la vallée : prairies humides et noues. Le Troscart des marais n'est recensé que sur un seul secteur du site.

Rare, répartition très limitée sur le site.

f. ***Pesse d'eau : Hippuris vulgaris (protection régionale)***

La Pesse d'eau est directement liée aux milieux aquatiques de la vallée : mares, noues, dépressions humides permanentes. Bien que cette plante soit plus répandue dans les milieux aquatiques, elle n'a été, à ce jour, répertoriée que dans les deux seules mares du site. Cette plante indicatrice des eaux stagnantes reste rare sur le territoire régional.

Assez rare, répartition très limitée sur le site.

g. ***Œnanthe à feuilles de silaüs : Œnanthe silaifolia (protection régionale)***

L'Œnanthe à feuilles de silaüs est plus largement répandue sur les prairies moyennement humides de la vallée de la Meuse. La répartition plus importante de cette plante sensible est pour une grande partie liée à l'importance de son habitat. Sa limite d'aire de répartition lui confère sa protection régionale

Assez rare, répartition large sur le site.

h. ***Les autres plantes présentant un intérêt patrimonial pour le site***

D'autres plantes observées, soit directement sur le site, soit sur ses abords, peuvent également constituer des indicateurs de sa qualité patrimoniale. Elles doivent conduire (comme pour les

plantes précédentes) à de nouvelles prospections afin d'affiner progressivement la connaissance du site et de ses habitats naturels :

La Pédiculaire des marais : *Pedicularis palustris* (protection régionale) : très rare, noues et milieux marécageux.

Le Sénéçon des marais : *Senecio paludosus* (protection régionale) : rare, noues, milieux marécageux, roselières.

La Menthe pouliot : *Mentha pulegium* (protection régionale) : rare, prairies humides, proche des milieux aquatiques.

La Langue de serpent : *Ophioglossum vulgatum* (Protection régionale) : rare, prairies et boisements frais, fossés.

La Scabieuse des prés : *Scabiosa pratensis* (Protection régionale) : rare, prairies humides.

La Germandrée scordium : *Teucrium scordium* : rare, noues, zones marécageuses, prairies humides.

La Berle à larges feuilles : *Sium latifolium* : rare, milieux aquatiques, dépressions humides, noues.

C. Les espèces

1. Les Chiroptères

Voir la carte de localisation des sites à Chauve souris.

a. Présentation générale des enjeux de conservation et fiches espèces

A la tombée de la nuit, les prairies permanentes, les cours d'eau et les zones humides qui leurs sont liées deviennent le terrain de chasse, sur le site de Stenay, de seize espèces de Chiroptères, dont :

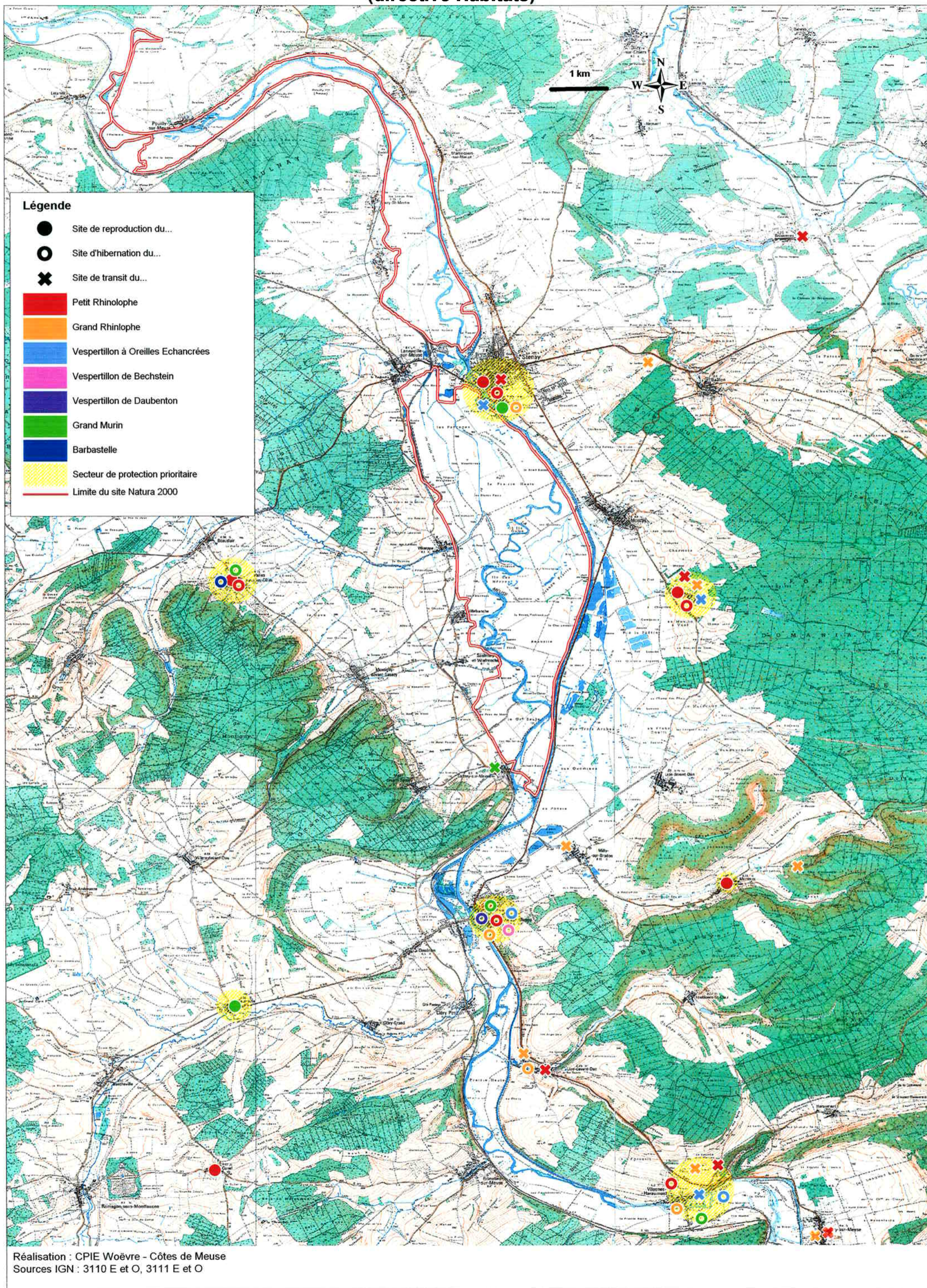
- cinq sont répertoriées en annexe II⁷ et IV de la directive Habitats et justifient la désignation d'une ZSC (Zone Spéciale de Conservation) : le Grand Murin, le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Vespertilion à oreilles échancrées et le Vespertilion de Bechstein,

Ces nombreuses espèces se reproduisent et hibernent dans des sites situés sur la totalité et la périphérie du périmètre. Elles sont inféodées, pour les colonies les plus nombreuses, aux centres villes principalement de Dun, de Stenay et d'Aincreville, mais se répartissent également dans des secteurs plus isolés de l'espace rural :

- le domaine de Charmois (Mouzay),
- les sapes de Vilosnes,
- les blockhaus de Sivry sur Meuse (liste fournie en annexe et sur les fiches habitat)...

⁷ Les mesures de conservation mise en œuvre pour les espèces de l'annexe II auront également des effets bénéfiques pour les autres espèces présentes sur le site

LOCALISATION DES SITES A CHAUVES-SOURIS (directive Habitats)



Fiche espèce N° 1 : Le Grand Murin

Statuts de l'espèce : Myotis myotis (Borkhausen, 1797) / Code UE : 1324 / directive Habitats : annexes II et IV, annexe II convention de Bonn et de Berne, protection nationale.

Description : Avec une envergure de 35 à plus de 40 cm, le Grand Murin⁸ est la plus grande Chauve-souris présente sur le site. Cette espèce regroupe de grandes colonies de reproduction localisées au tunnel de la Forge et à l'église d'Aincreville.

Ecologie de l'espèce : Alors qu'en période d'hibernation (octobre à avril) le Grand Murin se disperse de manière plus ou moins isolée dans de nombreuses infractuosités, il se regroupe au contraire en essaims importants de plusieurs centaines, voire de plus d'un millier d'individus⁹ dans les colonies de reproduction. La période d'accouplement commence au mois d'août pour se terminer en octobre par la mise bas. Les colonies de Grands Murins peuvent également regrouper d'autres espèces telles que le Vespertilion de Daubenton et le Vespertilion à oreilles échancrées. Malgré des déplacements saisonniers importants entre ses gîtes d'hiver et ses gîtes d'été pouvant dépasser pour certains les 200 kilomètres, le Grand Murin est considéré comme une espèce sédentaire. Le territoire de chasse de cette espèce est proportionnel à sa taille et à ses capacités de déplacements : 10 à 30 kilomètres en fonction de l'éloignement des zones attractives de chasse. Ces longs déplacements ont permis de mettre en évidence les



Photo : F SCHWAAB

relations importantes pouvant exister entre les colonies d'une même région ainsi que l'utilisation de nombreux reposoirs pendant les sorties. Les zones de chasse de cette espèce regroupent à la fois des milieux forestiers ouverts de type hêtraie, présentant peu de sous bois et des prairies permanentes à herbes rases (prairies de fauche en particulier). La recherche de ces zones spécifiques est essentiellement liée à ses techniques particulières de chasse au sol. Indépendamment de cette adaptation, le Grand Murin peut également poursuivre des insectes en vol en fonction des différentes opportunités qu'il rencontre lors de ses sorties nocturnes. Les gîtes recherchés par ce Chiroptère sont constitués à la fois de cavités souterraines naturelles et artificielles et de combles de bâtiments.

⁸ Elle est également un des plus grands Chiroptère présent sur le territoire national.

⁹ Des sujets isolés pourront différemment s'établir dans des fissures



Grand Murin hibernant

Enjeux de conservation : Bien que largement répandu sur le territoire national¹⁰, le Grand Murin constitue une espèce fragile par sa dépendance aux gîtes artificiels qu'il utilise : combles et souterrains. Les travaux réalisés dans l'ancien gîte de l'hôpital de Stenay sont significatifs des menaces qui pèsent sur cette espèce, se regroupant en grandes colonies. Parallèlement aux problèmes liés aux gîtes, le Grand Murin est dépendant de la conservation des prairies, des milieux forestiers ouverts : hêtraie des Côtes de Meuse, mais également des zones tampons (écotone) entre les espaces forestiers et les prairies : lisière, frange humide liée à la ripisylve. Par ailleurs, l'utilisation d'herbicides et le retournement des prairies ont un impact direct sur son alimentation¹¹ et sur sa disparition.

¹⁰ Le recensement partiel national de 1995 évaluait la population à 13035 individus environ dans 681 gîtes d'hibernation et 37126 pour 252 gîtes d'été.

¹¹ La disparition des larves d'insectes tel que le Hanneton (Coléoptère) directement lié à l'intensification des pratiques agricoles

Fiche espèce N°2 : Le Petit Rhinolophe

Statuts de l'espèce : Rhinolophus hipposideros (Bechstein 1800) / Code UE : 1303 / directive Habitats : annexes II et IV, annexe II convention de Bonn et de Berne, protection nationale

Description : Le Petit Rhinolophe est, comme son nom l'indique, le plus petit des Rhinolophes européens. Son envergure est comprise entre 19 et 25 centimètres environ, pour un poids de 5 à 6 grammes. Avec la Pipistrelle, le Petit Rhinolophe est une des plus petite Chauve souris du site. Le Petit Rhinolophe est caractérisé, comme tous les Rhinolophidés, par un appendice nasal en forme de fer à cheval. Un autre élément de reconnaissance réside dans sa façon de s'envelopper complètement dans ses ailes lorsqu'il est suspendu au repos ou en hibernation.

Ecologie de l'espèce : Le Petit Rhinolophe est une chauve-souris sédentaire se déplaçant sur de courtes distances entre ses gîtes d'hiver et d'été (5 à 10 kilomètres). Il hiberne de septembre-octobre à fin avril en fonction des variations climatiques locales. L'accouplement de cette espèce a lieu de l'automne au printemps avec une mise bas de mi-juin à mi-juillet. Les colonies de reproduction, regroupant d'une dizaine à une centaine d'individus, sont parfois associées en groupes isolés au Grand Murin, au Vespertilion à oreilles échancrées et au Vespertilion de Daubenton¹². Les gîtes recherchés par cette espèce regroupent l'ensemble des cavités¹³, que celles-ci soient naturelles ou artificielles, avec une préférence pour les milieux les plus tranquilles et les plus sombres bénéficiant d'une température relativement douce et très stable (8 à 14 °C en hiver). Le Petit Rhinolophe est une espèce particulièrement sensible se déplaçant rarement en milieux ouverts¹⁴. Ses « routes de vol » dépendent étroitement des corridors de déplacement tels que les haies, les ripisylves et les murets. En suivant à hauteur réduite tous les espaces de protection (10 cm du sol), le Petit Rhinolophe peut aller chasser jusqu'à 2 à 3 kilomètres de son gîte. Ses terrains de chasse sont constitués principalement par les boisements et les milieux semi-ouverts de la plaine alluviale. Le Petit Rhinolophe affectionne également les lisières forestières en bordure de prairies (pâturées de préférence), de milieux humides et de noues.

Enjeux de conservation : Le Petit Rhinolophe est sans aucun doute l'espèce la plus fragile présente sur le site Natura 2000 de Stenay-Mouzay. Ses exigences particulièrement importantes à la fois dans les gîtes (accès directe en vol)¹⁵ et les territoires de chasse (corridors de déplacements) en font un remarquable bio-indicateur. La conservation du Petit Rhinolophe est essentiellement liée à la valeur de la structure paysagère liée à la protection du patrimoine bâti traditionnel, à la préservation des éléments fixes du paysage et à la sauvegarde des écosystèmes les plus sensibles de la vallée : prairies et milieux humides, boisements diversifiés et cours d'eau. A ce titre, une attention particulière devra être portée aux ripisylves bordant les nombreux affluents de la Meuse. Parallèlement aux mesures de conservation et de réhabilitation de gîtes, les mesures agri-environnementales établies avec les exploitants¹⁶ du site dans le cadre des CTE devront prendre en compte la protection des corridors naturels et si possible leur reconstitution¹⁷. La connexion entre les différentes colonies de Petit Rhinolophe est un autre facteur de sensibilité de l'espèce.

Sur le périmètre et sur ses abords le Petit Rhinolophe est présent en colonie de reproduction :

- dans les combles du domaine de Charmois (Mouzay),
- en centre bourg de Stenay : comble du Centre Social et Culturel et musée du Pays de Stenay, dans le château de Bronnelle (Stenay),
- dans les combles de l'église de Cunel, à Halle sous les Côtes et à Murvaux.

¹² En Lorraine, aucune colonie mixte n'a été répertoriée à ce jour

¹³ Les gîtes de reproduction sont essentiellement anthropiques

¹⁴ Le Petit Rhinolophe a besoin de repères pour ses déplacements jusqu'à ses territoires de chasse

¹⁵ Le Petit Rhinolophe est incapable de marcher pour accéder à l'entrée d'un gîte

¹⁶ En particulier pour les exploitations situées entre 1et 2 kilomètres

¹⁷ Des ouvertures de 10 mètres peuvent compromettre toute progression de l'espèce

La localisation proche d'une colonie à Brandeville sur la partie opposée des Côtes de Meuse doit amener à intégrer ce site dans le périmètre actuel ou à définir un autre périmètre Natura 2000 (site éclaté).

Les sites d'hibernation du Petit Rhinolophe répertoriés à ce jour regroupent :

- les caves de Dun sur Meuse, les sappes de Vilosnes (Raumont)¹⁸,
- les caves du musée de la bière (stenay),
- les caves du domaine de Charmois (Mouzay).

Les sites de transit, potentiellement intéressants pour l'installation de colonies :

- les combles de l'église de Brouennes,
- les combles d'une habitation individuelle à Ligny devant Dun,
- les combles de l'ancienne gendarmerie de Sivry sur Meuse,
- le Blockhaus « la ronde côte » (Sivry sur Meuse),
- les combles de l'église de Vilosnes (Raumont),
- les caves de l'école de garçon (ancien couvent) à Stenay.

F. Schwaab



Petit Rhinolophe (nurserie)

¹⁸ Une des sappes a été bouchée en 2001

Fiche espèce N°3 : Le Grand Rhinolophe

Statuts de l'espèce : Rhinolophus ferrumequinun (Schreber, 1774)

Directive Habitats : annexe II et IV, Convention de Bonn : annexe II, Convention de Berne : annexe II, protection nationale.

Description : avec une envergure de 40 cm, le Grand Rhinolophe est le plus grand des Rhinolophidés européens et la plus grande (avec le Grand Murin) des Chauves souris présentes sur le site. Tout comme le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe est caractérisé par un appendice nasal en forme de fer à cheval. Dans son gîte, le Grand Rhinolophe a une position caractéristique dite « en cocon », enveloppé dans ses ailes et accroché à la paroi d'une cavité naturelle ou artificielle, isolé, en ligne, ou en groupe.

Ecologie de l'espèce : le Grand Rhinolophe est une espèce sédentaire s'éloignant très peu de ses gîtes d'été et d'hiver (en moyenne 20 à 30 kilomètres). Il entre en hibernation entre septembre et octobre, jusqu'en avril. Les gîtes d'hibernation du Grand Rhinolophe sont constitués de cavités naturelles et artificielles, avec une meilleure tolérance aux variations de température que pour le Petit Rhinolophe. Sa reproduction a lieu entre l'automne et le printemps. A la différence du Petit Rhinolophe, les gîtes de reproduction du Grand Rhinolophe sont des milieux sub souterrains de type : caves, blockhaus, forts. Son activité est directement liée aux conditions climatiques, qui influent sur la présence des insectes. Tout comme pour le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe est étroitement dépendant des corridors boisés dans ses déplacements. Ces corridors sont, pour cette espèce, des espaces privilégiés pour la chasse. Sous les couverts boisés, le Grand Rhinolophe procède à une chasse par écholocation entrecoupée de phases de repos et d'affûts¹⁹, accroché à des branches. Les habitats privilégiés pour le Grand Rhinolophe sont constitués par des paysages semi-ouverts où alternent les bosquets, les haies, les lisières forestières, les prairies, les cours d'eau et les ripisylves. Les milieux évolutifs des prairies (landes et friches prairiales) et les vergers sont d'autres milieux recherchés par cette espèce. Les prairies et plus particulièrement les pâtures sont les habitats privilégiés par le Grand Rhinolophe, le pâturage assurant une hétérogénéité attractive pour cette Chauve souris. En particulier par la présence importante d'insectes constituant une réserve alimentaire attractive pour les jeunes.



F. Schwaab

Grand Rhinolophe hibernant

Sous les couverts boisés, le Grand Rhinolophe procède à une chasse par écholocation entrecoupée de phases de repos et d'affûts¹⁹, accroché à des branches. Les habitats privilégiés pour le Grand Rhinolophe sont constitués par des paysages semi-ouverts où alternent les bosquets, les haies, les lisières forestières, les prairies, les cours d'eau et les ripisylves. Les milieux évolutifs des prairies (landes et friches prairiales) et les vergers sont d'autres milieux recherchés par cette espèce. Les prairies et plus particulièrement les pâtures sont les habitats privilégiés par le Grand Rhinolophe, le pâturage assurant une hétérogénéité attractive pour cette Chauve souris. En particulier par la présence importante d'insectes constituant une réserve alimentaire attractive pour les jeunes.

Enjeux de conservation : Cette espèce sensible est considérée en déclin dans une large partie de l'Europe. Les deux principales causes de son déclin proviennent du dérangement et de la dégradation systématique des paysages : destruction des haies, bosquets, ripisylve, retournement des prairies. A ces deux causes

principales vient s'ajouter la disparition d'une biomasse suffisante d'insectes par les nombreux traitements liés à l'agriculture. Tout comme le Petit Rhinolophe, la protection du Grand Rhinolophe est liée à la préservation des gîtes (protection des entrées), des zones de déplacement et des zones de chasse (2 à 4 kilomètres de gîtes). La mise en place des CTE doit prendre en compte de

¹⁹ La chasse à l'affût est une des spécificités des Rhinolophes. Elle est pratiquée de façon plus importante chez le Grand Rhinolophe, en particulier pour les femelles en gestation

manière importante les enjeux de conservation de cette espèce sur les parties agricoles (paturages extensifs). La diversification des zones de boisements (forêts, ripisylves) sont également des éléments prioritaires de sa sauvegarde²⁰.

Les sites d'hibernation du Grand Rhinolophe répertoriés à ce jour regroupent :

- les anciennes caves de Dun,
- les sapes de Vilosnes répartis en trois sites (Raumont),
- les anciennes caves de Liny devant Dun,
- le tunnel de la Forge à Stenay.

Les sites de transit regroupent :

- les blockhaus de la ligne Maginot à Murvaux et les blockaus de Vilosnes²¹,
- les combles des églises de Ligy devant Dun et de Milly sur Bradon,
- les combles de l'ancienne gendarmerie de Sivry sur Meuse,
- les combles du domaine de Charmois (Stenay),
- les anciennes caves de la ferme de la Jardinette (Baâlon)

²⁰ Les relations forêt / pâturage avec l'effet bénéfique de la lisière constituent l'optimum pour ses territoires de chasse

²¹ Sites potentiels de reproduction

Fiche espèce N°4 : Le Vespertillon à oreilles échancrées

Statuts de l'espèce : *Myotis emarginatus* (Geoffroy, 1806) / Code UE : 1321 / directive Habitats : annexes II et IV, annexe II convention de Berne et protection nationale

Description : Le Vespertillon à oreilles échancrées est une chauve souris de dimension moyenne : envergure comprise entre 22 et 25 centimètres. Très proche des autres Vespertillons de même taille, entre 7 et 15 g, cette espèce a la particularité d'avoir un pelage doré sur le dos, et blanc jaunâtre sur le ventre. L'échancrure propre à tous les Vespertillons est difficilement localisable et ne constitue donc pas un caractère prioritaire d'identification.

Ecologie de l'espèce : L'activité de cette espèce se limite essentiellement du printemps à l'automne, sur une durée moyenne de six mois. L'accouplement du Vespertillon à oreilles échancrées a lieu entre l'automne et vraisemblablement le printemps, avec une mise bas de la mi juin à la fin du mois de juillet. Associée à d'autres colonies²², cette Chauve souris peut compter de



F. Schwaab

Vespertillon à oreilles échancrées hibernant

plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'individus regroupés en essaims dans des cavernes, dans des espaces souterrains artificiels ou dans d'autres gîtes anthropiques. Les déplacements du Vespertillon à oreilles échancrées, qui ne dépassent pas la quarantaine de kilomètres entre ses gîtes d'hiver et d'été, témoignent de son caractère sédentaire. A l'instar du Vespertillon de Bechstein, ce Vespertillon ne s'accorde que peu de repos pendant ses nuits de chasse. Il couvre ainsi facilement des dizaines de kilomètres au travers du feuillage des arbres, sur des milieux humides localisés ou bien autour et dans les bâtiments²³. Les milieux d'évolution du Vespertillon à oreilles échancrées sont étroitement liés aux plaines alluviales, aux cours d'eau, aux zones humides et aux milieux forestiers²⁴.

Enjeux de conservation : Le Vespertillon à oreilles échancrées reste globalement peu abondant sur son aire de répartition (localisation hétérogène et forte disparité régionale). En Lorraine, les populations sont essentiellement localisées sur les Côtes de Meuse. Les effectifs de l'espèce sont ainsi en lente évolution, avec cependant des disparités pouvant être liées au mauvais état de conservation des habitats naturels sensibles : zones humides, forêts alluviales, cours d'eau. La conservation des gîtes (souterrains et combles) et la gestion diversifiée des habitats naturels sont des garanties essentielles pour la protection de cette espèce.

Les sites d'hibernation du Vespertillon à oreilles échancrées répertoriés à ce jour regroupent :

- les anciennes caves de Dun sur Meuse,

²² En particulier le Grand Rhinolophe et plus occasionnellement le Grand Murin

²³ La spécialisation du Vespertillon à oreilles échancrées à la chasse aux arachnides est un caractère unique pour les espèces Européennes

²⁴ Le Vespertillon à oreilles échancrées affectionne particulièrement les forêts de feuillus proches des milieux péri urbains regroupant de nombreux jardins

- les sapes de Vilosnes (Raumont).

Les sites de transit regroupent :

- les combles du domaine de Charmois (Mouzay),
- les combles du musée de la bière (Stenay).

L'utilisation probable de l'église de Mouilly en tant que site de reproduction est à confirmer.

Fiche espèce N°5 : Le Vespertilion de Bechstein

Statuts de l'espèce : *Myotis bechsteini* (Kuhl, 1818) / Code UE : 1323 / directive Habitats : annexes II et IV, annexe II convention de Berne et protection nationale.

Description : Le Vespertilion de Bechstein est une Chauve souris de taille moyenne, avoisinant les 30 centimètres d'envergure. Ses longues et larges oreilles caractéristiques, qui dépassent nettement au repos son museau, sont, avec son ventre blanc pur, des éléments importants de reconnaissance de cette Chauve souris.

Ecologie de l'espèce : Comme pour de nombreuses Chauve-souris, le Vespertilion de Bechstein reste mal connu dans son comportement : alimentation, reproduction, migration, territoire de chasse. Alors que les accouplements de cette espèce ont lieu en octobre-novembre et au printemps, la mise bas a lieu entre fin juin et début juillet. En fonction des conditions climatiques, l'hibernation débute au plus tôt en septembre pour se terminer en avril. Les colonies de Vespertilion de Bechstein sont réduites à quelques dizaines de femelles, alors que les mâles sont solitaires. La dispersion saisonnière de cette espèce, limitée à quelques dizaines de kilomètres, en fait une espèce sédentaire. Une trentaine de kilomètres peuvent cependant être parcourus pour les déplacements effectués entre les gîtes d'hiver et les gîtes d'été. Les territoires de chasse du Vespertilion de Bechstein se réduisent, à partir du gîte de repos et de transit (estival), d'une centaine de mètres à deux kilomètres. Cette espèce est essentiellement forestière, avec une préférence pour les forêts de feuillus âgées de plus de 100 à 120 ans et la proximité de milieux aquatiques et humides. Les chasses du Vespertilion de Bechstein recouvrent également les prairies limitrophes sans trop s'éloigner des couverts forestiers qui constituent des abris nocturnes.

Enjeux de conservation : La conservation des boisements alluviaux (ripisylve, forêt alluviale, coteaux boisés) est une priorité pour cette espèce qui hiberne et se reproduit de préférence dans les cavités des arbres. La conservation des prairies permanentes humides à mésophiles constitue un autre enjeu fort des mesures de gestion qui lui sont liées. La gestion intensive des peuplements forestiers compromet irrémédiablement la présence de cette espèce. Une attention particulière devra donc être portée sur le site à l'entretien de la ripisylve (travaux rivières) et à la gestion durable des peuplements forestiers compris entre la plaine alluviale et les Hauts de Meuse.

Le seul site d'hibernation connu à ce jour est celui des caves de Dun sur Meuse qu'il occupe avec le Grand Murin.



F. Schwaab

Vespertilion de Bechstein hibernant

2. Les Gîtes à chauves souris

➤ *Le gîte de Dun sur Meuse :*

A Dun, les Chauves-souris occupent certaines parties souterraines de la vieille ville : anciennes caves principalement, et souterrains. Le site de Dun sur Meuse est occupé par des espèces en hibernation et en transit. Ce site regroupe, parmi les neuf espèces de Chauves-souris observées, les cinq de l'annexe II (le Vespertilion de Bechstein, le Vespertilion à oreilles échancrées, le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe et le Grand Murin). Cinq à six caves sont à ce jour plus particulièrement utilisées. Les gîtes de Dun, par leur facilité d'accès, sont susceptibles d'être soumis à des dérangements pouvant affecter les espèces en hibernation. Deux caves (non utilisées) doivent faire l'objet de protections prioritaires sur la base de conventions avec leurs propriétaires. L'aménagement de nouveaux sites attractifs dans l'environnement proche est un autre moyen pour améliorer la sauvegarde des différentes espèces concernées. Un partenariat avec l'association locale intervenant sur les vieux remparts permet d'impliquer concrètement les acteurs locaux dans le Plan de gestion Natura 2000.

➤ *Le gîte d'Ainreville ZNIEFF N° 00010039 – ENS N° 55B11*

A Ainreville, les combles de l'église sont occupés pendant les mois d'été par une nurserie. Ce site accueille une des plus importantes colonies de mise bas de Grand Murin de la Lorraine (jusqu'à 700 à 800 individus). Une protection est d'ores et déjà engagée et un plan de gestion doit être établi mais les risques auxquels sont soumis ces combles sont nombreux : réfection de la toiture pendant la présence de la colonie, traitement de la charpente, surfréquentation humaine, introduction d'espèces animales ou présence de rapaces nocturnes. Des démarches encourageantes avaient été engagées en partenariat avec la précédente municipalité depuis 1985 : nettoyage de grenier, pose de bâches pour recueillir les déjections, ... Répertoire depuis 1962, cette colonie semble liée à la colonie de Stenay. La conservation de ce gîte est une priorité. Une convention de gestion avec la municipalité et la mise en place de mesures d'accompagnement dans le cadre du plan de gestion du site sont des objectifs prioritaires.

➤ *Le site de Stenay ZNIEFF N° 00100027 – ENS N° 55B13 :*

La colonie de Grand Murin est localisée dans le tunnel de la vieille Forge de Stenay. Les zones d'habitat étaient constituées par les vastes combles de l'hôpital jusqu'en 1997, et du site souterrain du tunnel de la vieille forge. En 1997, le gîte de l'hôpital a été délibérément fermé par la nouvelle direction, qui n'a souhaité prendre aucune précaution concernant la sauvegarde de la colonie. Des actions multiples de médiation n'ont pas permis de trouver un compromis et témoignent des difficultés existantes à préserver notre patrimoine naturel. La mise en œuvre de la procédure Natura 2000 doit permettre de répondre plus concrètement aux défaillances des actions entreprises jusqu'à présent dans la conservation de la nature par la mise en œuvre de nouveaux moyens de gestion et de concertation. La fermeture du site de l'hôpital a entraîné vraisemblablement une migration locale des chauves-souris vers le site de la vieille forge. Le site de la vieille forge est constitué d'un tunnel d'évacuation des eaux provenant de la fonderie. Sous le site industriel et le parc urbain, ce gîte regroupe une colonie remarquable de Grands Murins associée au Vespertilion de Daubenton. Avec plus de 1500 individus (colonies de reproduction), le site de la vieille forge est un secteur prioritaire du périmètre Natura 2000. La protection de ce gîte repose actuellement sur la mise en place d'une convention avec l'industrie et ses représentants. Une vigilance devra être apportée à la pollution éventuelle de l'eau mais surtout à l'accessibilité au tunnel. L'étude d'un seuil à la sortie du tunnel pourrait être le moyen de limiter les passages réguliers dans le tunnel en augmentant le niveau d'eau particulièrement bas au printemps. Les autres secteurs devant faire l'objet d'évaluations complémentaires sur Stenay regroupent le musée de la bière, les caves favorables à l'hibernation, l'école de musique, l'école de garçons (ancien couvent), ...

➤ **Mouzay, le domaine de Charmois :**

La découverte récente d'une colonie de reproduction de Petits Rhinolopes et d'un gîte de transit du Grand Rhinolope et du Vespertillon à oreilles échancrées dans les combles du domaine de Charmois doit conduire à la mise en place d'une convention avec le propriétaire et à de nouvelles investigations dans ce secteur (exclu pour le moment du périmètre Natura 2000). La fragilité particulière du Petit Rhinolope fait de ce nouveau secteur un espace prioritaire d'intervention. Outre le gîte en lui même, une attention particulière devra être apportée à l'évaluation des milieux naturels périphériques dont dépend particulièrement le Petit Rhinolope dans ses déplacements : boisements, haies, prairies naturelles, cours d'eau, zones humides. A la différence des autres espèces présentes sur le site, le Petit Rhinolope a besoin de passages lui permettant d'entrer directement en vol dans le bâtiment qui l'abrite. La conservation et l'aménagement d'ouvertures spécifiques à cette espèce sont un autre élément particulièrement important pour la protection de cette chauve-souris.

En complément de Mouzay, d'autres secteurs doivent faire l'objet, dans le cadre du plan de gestion du site, de nouvelles prospections :

1- L'église de Milly sur Bradon	Site de transit du Grand Rhinolope
2 - La forêt communale de Murvaux : abris fortifiés (blockhaus de la ligne Maginot à Murvaux)	Site de transit du Grand Rhinolope Colonie de reproduction du Petit Rhinolope
3 - La commune de Brandeville	Colonie de reproduction du Petit Rhinolope
4 - L'église de Cunel	Colonie de reproduction du Petit Rhinolope
5 – Halle sous les Côtes	Colonie de reproduction du Petit Rhinolope
6 – Sappes de Vilosnes et comble de l'église à Raumont	Site d'hibernation du Petit Rhinolope, du Grand Rhinolope, du Vespertillon à oreilles échancrées Site de transit du Petit Rhinolope et du Grand Rhinolope
7 – L'église de Brouennes	Site de transit du Petit Rhinolope
8 – Liny devant Dun	Site de transit du Petit Rhinolope et du Grand Rhinolope
9 – Sivry sur Meuse : ancienne gendarmerie et Blockhaus	Site de transit du Petit Rhinolope et du Grand Rhinolope
10- Baâlon	Site de transit du Grand Rhinolope
11- L'église de Mouilly	Site probable de reproduction du Vespertillon à oreilles échancrées

3. L'avifaune

a. *Le contexte*

La mise en œuvre d'un plan de gestion favorable à la conservation de l'avifaune constitue un autre programme prioritaire du périmètre Natura 2000, au titre de la directive Oiseaux. Ce programme n'est concevable que par l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire, que cela soit dans le domaine de l'aménagement du territoire, du tourisme, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles. Les données cumulées sur l'ensemble du site font état pour les observations conduites entre 1999 et 2002 de **plus de 150 espèces recensées** sur un périmètre de plus de 2500 ha et sur ses abords. Ces observations témoignent des enjeux particulièrement importants reposant sur la conservation de l'avifaune. La mosaïque de milieux déjà évoquée largement dans les parties précédentes, constitue un support d'habitats attractifs permettant une forte diversité des espèces. Sur le site, la hiérarchisation des enjeux de conservation de l'avifaune remarquable **place les milieux humides et les prairies permanentes dans les espaces prioritaires sur lesquels doivent s'établir les premières mesures de gestion.**

Sur les 150 espèces ayant fait l'objet d'observations :

☞ **18 espèces sont classées à l'annexe I de la directive Oiseaux et doivent donc faire l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leurs habitats :**

○ **Pour les nicheurs ou nicheurs potentiels** dans le site ou dans sa périphérie, nous pouvons citer : Le Râle des genêts, la Pie grièche écorcheur, le Busard cendré²⁵, la Cigogne blanche, le Martin pêcheur d'Europe, ...

○ **Pour les migrants non nicheurs** le site accueille des espèces remarquables telle que : Le Balbuzard pêcheur, le Busard des roseaux²⁶, la Cigogne noire, la Guifette noire, la Grue cendrée, la Grande aigrette, la Spatule blanche, le Butor étoilé, ...

☞ **62 espèces sont classées dans la liste rouge nationale des espèces menacées, à surveiller et répertoriées pour la plupart à l'Annexe II de la directive Oiseaux**

et sont donc considérées comme particulièrement sensibles aux bouleversements de leurs habitats :

○ **pour les nicheurs ou nicheurs potentiels** dans le site et sa périphérie : La Caille des blés, le Courlis cendré, l'Hirondelle de rivage, la Huppe fasciée²⁷, la Chevêche d'Athéna, la Sarcelle d'hiver, la Sarcelle d'été, le Tarier des prés, le Faucon hobereau, la Phragmite des joncs, le Vanneau huppé, l'Allouette des champs, la Bécassine des marais.

○ **Pour les migrants non nicheurs** : Le Bécasseau variable, le Canard pilet, le Canard siffleur, le Fuligule morillon, le Garrot à œil d'or, le Cincle plongeur, l'Oie cendrée, le Pluvier doré, le Harle bièvre.

²⁵ Nicheur en périphérie du site

²⁶ Nicheur potentiel observations d'un couple réalisées pendant la période de reproduction à confirmer O. Aimont Pouilly/Meuse 1999

²⁷ A confirmer

☞ **D'autres espèces présentent quant à elles un intérêt régional et peuvent nécessiter pour les nicheurs recensés, une surveillance et leur prise en compte dans les différentes mesures de gestion liées au site :**

- **pour les nicheurs** : Le Bruant proyer, la Rousserolle verderolle, le Petit Gravelot
- **pour les migrants accidentels** : La Bergeronnette flavéole, le Faucon kobez, la Tadorne de belon, le Vanneau sociable

Fiche Oiseaux N°1 : Le Râle des genêts

Statuts de l'espèce : Râle des genêts / *Crex crex* : protégée, annexe I de la directive Oiseaux, annexe II de la Convention de Berne, liste rouge de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN)

Description et écologie de l'espèce : Le Râle des genêts est réparti sur une grande partie de l'Europe moyenne à septentrionale²⁸ où il effectue sa nidification. Il hiverne généralement au sud du Sahara jusqu'au Cap. Les recensements européens réalisés dans 34 pays font état de 92 000 à 233 000 mâles chanteurs. Les effectifs nicheurs pour la France sont estimés à 1500 individus.



CPIE Woèvre – Côtes de Meuse

Râle des genêts

avec une distribution ayant chuté de plus de 50% depuis 1970²⁹. Le Râle des genêts est essentiellement inféodé aux prairies humides des vallées alluviales où il effectue sa nidification. Les prairies de fauches bordées de zones humides de type cariçaies sont d'autres milieux privilégiés pour l'installation de cette espèce qui trouve dans ces habitats un refuge idéal : dans des zones herbacées basses (30 à 40 cm) et relativement homogènes où il peut se nourrir³⁰ et se

²⁸ Il est présent des côtes Norvégiennes jusqu'au sud de la Suède. Il est également présent en Ecosse, en Irlande, au Pays de Galles, au sud-Est de l'Angleterre

²⁹ Une enquête du Birdlife International confirme cette nette tendance au déclin du Râle de genêts dans une grande partie de l'Europe.

³⁰ le régime alimentaire du Râle des genêt est composé d'invertébrés se développant largement dans les prairies humides : Limaces, Escargots, Vers, Grillons, Sauterelles, Araignées, Arthropodes, Coléoptères, jeunes Grenouilles avec un apport végétal secondaire

reproduire. La présence de buissons, de haies basses et d'arbres isolés peuvent potentiellement être des facteurs attractifs pour le Rôle des genêts qui peut effectuer sa nidification en bordure de prairie ou à proximité de massifs denses de graminées, d'Orties ou d'ombellifères. Sur le site de Stenay, les recensements sont inférieurs à 10 couples, rendant l'espèce sur le site très vulnérable, voire en voie de disparition. Sur le secteur de Mouzay, les recensements réalisés par le Laboratoire de Phytoécologie sur 500 ha font état de 6 à 7 mâles chanteurs pour l'année 1999, 4 mâles chanteurs pour l'année 2000 et 1 pour l'année 2001. Le Rôle des genêts est une espèce discrète, repérable par le chant³¹ caractéristique des mâles. Les déplacements du Rôle des genêts, principalement nocturnes³², rendent l'espèce très difficile à observer. Les apparitions en journée des mâles chanteurs sont très exceptionnelles.

Enjeux de conservation : La fragilité de cette espèce fait de sa conservation un des enjeux les plus prioritaires sur l'ensemble du périmètre Natura 2000. Dans le cadre du travail que nous avons conduit, de nombreuses questions nous ont été posées sur l'intérêt de protection de cette espèce, et surtout des moyens apparemment conséquents nécessaires à sa sauvegarde. La réponse que nous pouvons apporter est étroitement liée à la notion de développement durable : la répartition nationale du Rôle des genêts en fait un élément à part entière de notre patrimoine. Comme nous l'avons largement développé précédemment, la conservation du Rôle des genêts est conditionnée par le maintien des prairies de fauches tardives dans les secteurs humides de la vallée de la Meuse. La transformation des prairies humides (modification et disparition) par une évolution des pratiques agricoles doit être le programme prioritaire du plan de gestion du site de Stenay Mouzay. Bien que les effectifs nicheurs soient très limités, la zone de répartition des couples de Rôles des genêts est très importante sur les différentes années d'observations comprises entre 1992 et 2001. Parallèlement aux mesures de gestion et de conservation des habitats prairiaux, ces secteurs doivent faire l'objet de programmes de restauration prioritaires : mesures Natura 2000 et CTE sur des zones de nidification potentielles³³. Ces programmes concernent aussi bien les prairies que les milieux humides périphériques présentant des caractéristiques naturelles proches (en particulier les cariçaies). La diversité des milieux alluviaux autour des prairies est un facteur contribuant à améliorer la protection du Rôle des genêts ainsi que les nombreuses espèces animales et végétales dépendant des mêmes habitats. La conservation des jeunes Rôles est conditionnée à la mise en place de fauches tardives à partir de la fin du mois de juillet, la migration du Rôle des genêts s'effectuant à partir d'août et septembre. Ces fauches, pour garantir la survie des juvéniles, doivent être réalisées du centre des parcelles vers la périphérie avec la conservation de bandes refuges à l'extrémité des parcelles. Ces pratiques (fauches tardives) sont valables pour les autres oiseaux nicheurs des prairies, et en particulier pour le Courlis cendré et le Tarier des prés.

³¹ Principalement nocturne

³² Les déplacements aériens nocturnes du Rôle des genêts peuvent être très importants. Pendant la période de nidification ses déplacements restent difficiles à évaluer.

³³ L'utilisation de plus en plus importante des épandages et des pesticides est une atteinte complémentaire à la préservation de l'espèce. Parallèlement, la multiplication des fils aériens est la cause de mortalité complémentaire du Rôle des genêts dans ses déplacements nocturnes

Fiche Oiseaux N°2 : Le Courlis cendré

Statuts de l'espèce : Courlis cendré / *Numenius arquata* : chassable, annexe II de la directive Oiseaux, annexe III de la Convention de Berne, annexe II de la Convention de Bonn

Description et écologie de l'espèce : Le Courlis cendré est une espèce inféodée aux milieux humides et en particulier aux prairies humides faisant l'objet de fauches tardives³⁴. Reconnaissable par sa taille relativement importante³⁵, et surtout par son bec recourbé caractéristique³⁶. Ce grand limicole peut, par sa silhouette, sa coloration brunâtre, moucheté, striée, et son chant en vol (émis lors des périodes nuptiales), être facilement repérable dans la végétation basse des prairies où il s'installe de manière préférentielle pour effectuer sa nidification³⁷ (espaces larges et ouverts avec une humidité importante des sols). La présence de dépressions humides, d'une végétation herbacée basse (de densité moyenne), dépourvu d'arbres et de buissons sont des éléments naturels attractifs pour le Courlis cendré. Avec des effectifs nicheurs qui sont estimés à 2000 couples³⁸ selon la dernière enquête nationale sur les limicoles nicheurs et avec des effectifs hivernants estimés à moins de 40 000 individus, le Courlis cendré est une espèce considérée en déclin, à surveiller (liste rouge nationale). Depuis 1970, le déclin des populations est estimé entre 20 et 50%. Bien que le Courlis cendré ait enregistré des régressions significatives dans certaines régions comme la Bretagne et l'Aquitaine, il enregistre parallèlement une expansion dans d'autres secteurs du territoire national et en particulier dans les vallées du nord et de l'est. Les évaluations conduites par le Laboratoire de Phytoécologie font état de 10 couples nicheurs sur un périmètre de 500 ha pour le secteur de Mouzay (année 1999). En 2000 et 2001, les effectifs sont estimés, dans le cadre de la même prospection, à 16 couples.

CPIE Woèvre – Côtes de Meuse



Courlis cendré

³⁴ Les prairies de fauche procurent une nourriture riche et diversifiée accessible aux petits Courlis

³⁵ Le Courlis cendré est le plus grand limicole du Paléarctique occidental

³⁶ Son bec lui permet de sonder la couche superficielle du sol jusqu'aux racines des végétaux. Le Courlis cendré peut également se nourrir dans l'eau. Sa nourriture se compose d'insectes et de leurs larves, de Myriapodes, de petits poissons, d'Amphibiens et de leurs têtards. Il peut potentiellement également se nourrir de petits poussins et de micromammifères

³⁷ Il semble que le choix du terrain appartienne au mâle qui délimite un territoire, la femelle ayant le choix de l'emplacement du nid. Le nid est ainsi prioritairement installé dans un secteur plus sec à herbe courte

³⁸ Enquête sur les effectifs de 1995-1996 par Deceuninck et Mahéo en 1998

Enjeux de conservation : Tout comme le Râle des genêts, le Courlis cendré doit être considéré comme un indicateur sérieux de la qualité et de l'état de conservation des écosystèmes prairiaux. Les menaces affectant cette espèce sont les mêmes que pour le Râle des genêts. Elles concernent en priorité :

- la dégradation des milieux naturels alluviaux (prairies permanentes et milieux humides),
- la colonisation progressive par des espèces buissonnantes,
- le drainage et la fertilisation qui modifient profondément la structure des prairies,
- les fauches précoces qui dérangent la nidification et détruisent les nids, l'envol des jeunes ayant lieu de la mi-juin à juillet, voir au début du mois d'août,
- les plantations de peupliers.

Parallèlement aux mesures de conservation des habitats naturels, il est indispensable d'associer les chasseurs au programme de suivi et de conservation de cette espèce. A titre expérimental sur le site Natura 2000, le Courlis cendré, comme les autres espèces chassables, devrait bénéficier d'un programme de gestion permettant de mettre en œuvre une collaboration concrète entre naturalistes et chasseurs. Cette proposition fera l'objet d'un développement dans les propositions de gestion du périmètre. Comme pour le Râle des genêts, les prairies permanentes et les milieux humides qui leurs sont liés doivent faire l'objet de mesures de gestion environnementales³⁹ et de restauration permettant de favoriser l'installation et le maintien de cette espèce.

³⁹ Mesures CTE et Natura 2000

Fiche Oiseaux N°3 : Le Tarier des Prés

Statuts de l'espèce : Tarier des prés / *Saxicola rubetra*, protégé, annexe II de la Convention de Berne

Description et écologie de l'espèce : Le Tarier des prés est un petit passereau inféodé aux milieux prairiaux (et en particulier aux prairies de fauches disposant de dépressions humides) dans lesquelles il effectue sa nidification à même le sol. Cette espèce, relativement discrète par ses colorations (brun sur le dessus et gorge roussâtre), peut également être visible des clôtures, sur des plantes hautes ou encore sur des buissons proches, à proximité desquelles il est également susceptible de faire sa nidification. Son comportement se rapproche de celui de son « proche cousin » le Tarier pâtre (plus largement répandu). Les recensements réalisés par le Laboratoire de Phytoécologie font état de 30 couples entre 1999 et 2000 sur un périmètre de 500 hectares. Les difficultés d'observation liées à cette espèce conduisent les estimations entre 10 000 et 100 000 couples sur le territoire national⁴⁰. Les évaluations réalisées depuis les années 1970 autour de cette espèce permettent d'estimer son déclin entre 20 et 50 %. Ce déclin est principalement fondé sur la dégradation des conditions de nidification liées à l'intensification agricole et à la disparition des habitats naturels humides dans lesquels le Tarier des prés effectue sa nidification : prairies de fauche en priorité particulièrement riches en invertébrés composant son alimentation⁴¹. La migration du Tarier des prés a lieu à partir du mois d'août avec des observations possibles jusqu'au mois de septembre, voire octobre.

Enjeux de conservation : Là encore, le Tarier des prés témoigne par sa présence de son utilité d'indicateur biologique en reflétant le bon état de conservation des habitats naturels prairiaux liés à la vallée alluviale de la Meuse. Bien que non répertorié à l'annexe I de la directive Oiseaux, le Tarier des prés constitue une des espèces les plus sensibles du site avec, comme nous avons pu



CPIE Woëvre – Côtes de Meuse

Tarier des prés (mâle posé au premier plan, femelle volant en arrière plan)

⁴⁰ Yeatman 1976

⁴¹ Le régime alimentaire du Tarier des prés regroupe des Hyménoptères, des Diptères, des Orthoptères, des escargots et des araignées, ...

le présenter dans la partie précédente, des effectifs en déclin généralisé sur l'ensemble du territoire national. Les enjeux de conservation de cette espèce résident, comme pour les deux précédentes, dans la gestion extensive des milieux prairiaux. La fragilité de ce passereau réside en sa nidification au sol dans des prairies permanentes et dans la protection que peuvent lui apporter les milieux naturels périphériques. Les mesures de gestion environnementale adaptées à la conservation de cette espèce regroupent : le pâturage extensif, la fauche tardive, la gestion écologique des dépressions aquatiques et humides proches (noues, mégaphorbiaies, roselières,...).

b. Les enjeux de conservation

Les principaux enjeux de conservation reposent, dans une première étape, sur le suivi et la connaissance des espèces sensibles du site. Les recensements réalisés pendant ces deux années traduisent un « état des lieux ponctuel » permettant difficilement de connaître le comportement de certaines espèces sensibles sur le long terme. L'exhaustivité des recensements repose sur une mutualisation des données naturalistes annuelles sur l'ensemble du périmètre. Outre une collaboration entre les organismes de gestion de l'espace et de l'environnement – non vraiment vérifiée pendant la réalisation de ce projet –, les relations entre les naturalistes et les chasseurs sont pour le moment quasi inexistantes. Nous préconisons dans ce sens la conduite d'un plan de gestion de l'avifaune reposant à la fois sur les espèces chassables et non chassables. Celui-ci doit permettre de mettre en œuvre des mesures de gestion efficaces sur le long terme en relation avec le suivi des habitats prioritaires présents sur le site. L'implication des chasseurs dans la protection des espèces sensibles et de leur habitat est un objectif important à poursuivre pendant la phase de gestion.

Sur la base d'un état des lieux préalable réalisé par le Laboratoire de Phytoécologie de l'Université de Metz et sur les informations naturalistes complémentaires recueillis entre 1999 et 2002, un travail prioritaire doit être réalisé sur les espèces les plus caractéristiques des habitats prairiaux, indicatrices du bon état de conservation des habitats de la vallée de la Meuse. Les espèces devant bénéficier d'un suivi sont regroupées par priorité :

Priorité 1 Espèces nicheuses bioindicatrices des milieux prairiaux remarquables :

Ces espèces sont caractéristiques d'habitats naturels sensibles dépendant étroitement d'activités agricoles extensives. Elles nécessitent, dans ce sens, des mesures de suivi régulier permettant de mesurer annuellement l'état des populations et les niveaux de conservation de leurs habitats. Les mesures de gestion concernant la protection de leur habitat sont jugées prioritaires dans la phase de gestion du périmètre Natura 2000. Ces espèces prioritaires font l'objet d'une description dans les « Fiches Oiseaux ». Bien que ne présentant pas les mêmes enjeux de conservation, les espèces associées au Râle des genêts, au Courlis cendré et au Tarier des prés traduisent directement, par leur représentation, le niveau de qualité des milieux prairiaux. Nous regrouperons pour cette priorité : Le Râle des genêts, le Courlis cendré, le Tarier des prés, et les espèces associées pour les milieux prairiaux telles que le Bruant proyer, le Pipit farlous, l'Alouette des champs.

Priorité 2 Espèces nicheuses et non nicheuses bioindicatrices des autres habitats naturels remarquables :

Leur présence est jugée significative de la diversité des milieux humides et aquatiques de la vallée de la Meuse. Certaines de ces espèces sont jugées menacées ou en déclin et nécessitent la conservation et la réhabilitation des milieux dans lesquelles elles sont présent. Nous regrouperons pour cette priorité : La Pie-grièche écorcheur, le Busard cendré, le Busard des roseaux, la Bécassine des marais, le Butor étoilé, la Pie-grièche grise, la Caille des blés, la Perdrix grise, la Chevêche d'Athéna, le Martin pêcheur d'Europe, le Cincle plongeur, le Milan royal, la Bondrée apivore, le Busard Saint Martin, la Grue Cendrée, la Cigogne noire, le Petit Gravelot, la Rousserole verderole, le Râle d'eau, la Marouette ponctuée.

Priorité 3 (Les anatidés et les limicoles hivernant de la plaine inondée de la Meuse) :

La variation des niveaux d'inondation de la plaine alluviale influence l'utilisation de la ressource aquatique par les populations d'anatidés et de limicoles. Les limicoles affectionnent plus particulièrement les espaces intermédiaires ou lisières d'eau de faible profondeur leur permettant dans les secteurs dit de « vasières » de se nourrir plus facilement. Les anatidés, quant à eux, se nourrissent dans les herbiers immergés pour des profondeurs variables suivant les espèces (plongeurs et surfaces). La proximité des secteurs prairiaux non inondés est également propice au pâturage de certaines espèces. La diversité des espèces recensées traduit de manière complémentaire la « diversité naturelle » de la plaine alluviale constituant un site d'accueil exceptionnel pour de nombreux hivernants. Cette troisième priorité est plus étroitement liée à des objectifs de valorisation et de découverte des espaces inondables de la vallée de la Meuse.

Les anatidés

Le Canard chipeau, le Canard pillet, le Canard siffleur, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Fuligule morillon, la Sarcelle d'hiver, ...

Les limicoles

Le Grand Gravelot, le Pluvier doré, le Vanneau huppé, le Bécasseau variable, le Combattant varié, la Barge à queue noire, le Chevalier gambette, le Chevalier arlequin, le Chevalier aboyeur, le Chevalier culblanc, le Chevalier guignette, la Bécasse des bois, la Bécassine sourde, ...

4. Les autres espèces faunistiques sensibles du site Natura 2000

a. *La faune piscicole*

☞ **Description**

Les populations liées à la faune piscicole relatent également la grande richesse biologique du fleuve sur ce secteur. Les données de référence concernent en particulier la station de pêche électrique de Sassey sur Meuse, qui fournit un suivi des poissons depuis 1993. Les recensement du CSP font état de 26 espèces, dont certaines sont répertoriées comme sensibles et protégées à différents niveaux. Ces différentes espèces sont représentatives de la diversité de la Meuse et de ses habitats aquatiques :

- ◆ zones de noues,
- ◆ méandres et zones lentes envasées composées d'herbiers aquatiques,
- ◆ zones de courant claires, sablonneuses et graveleuses,
- ◆ ripisylves et milieux humides inondés périodiquement : prairies, roselières, forêt alluviale, affluents servant de frayères, ...

La présence de noues à proximité immédiate du fleuve constitue un facteur important pour le maintien et la reproduction des populations piscicoles. L'intérêt piscicole de la Meuse dans notre région provient de la large plaine d'inondation et de la transition entre les eaux qualifiées d'eaux vives et d'eaux calmes :

Fiche faune piscicole n°1 : la Loche des rivières

Statut de l'espèce : Loche des rivières / *Cobitis taenia* L., inscrite à l'annexe II de la directive Habitats

Description et écologie de l'espèce :

Comme pour tous les Cobitidés, la Loche de rivière possède de courts barbillons disposés autour de la bouche⁴². Sa tête caractéristique est très effilée et aplatie avec la présence d'épines érectiles sous les yeux. La partie supérieure de ses flancs tachetés gris verdâtre à jaunâtre est constituée d'une ou deux rangées de taches rondes foncées. La Loche de rivière est un petit poisson sédentaire (taille moyenne de 10 cm environs) affectionnant plus particulièrement les fonds sablonneux où elle vit cachée le jour, sous les pierres, dans la végétation aquatique ou dans la vase.

Enjeux de conservation :

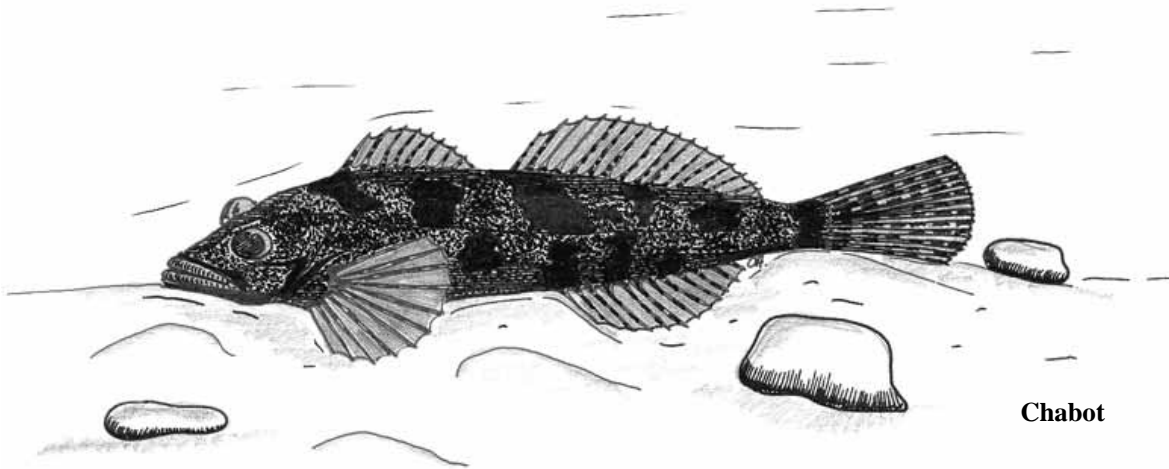
Elle est une indicatrice des eaux limpides et de bonne qualité des cours inférieur des rivières où elle chasse de préférence de petits crustacés, des vers et des larves d'insectes. La Loche de rivière se reproduit d'avril à juillet. Les frayères sont constituées par des milieux diversifiés (pierres, graviers et herbiers aquatiques) de faible profondeur et bien oxygénés.

⁴² Contrairement à la Loche de rivière, la Loche Franche possède des barbillons inégaux autour de la bouche et ne possède pas d'épines érectiles sous les yeux.

Fiche faune piscicole n°2 : le Chabot

Statut de l'espèce : Chabot, *Cottus gobio* L., (famille des Cobitidés), inscrit à l'annexe II de la directive Habitats :

CPIE Woèvre – Côtes de Meuse



Description et écologie de l'espèce :

Tout comme la Loche de rivière, le Chabot est un petit poisson de fond (8 à 10 cm en moyenne) préférant les sols caillouteux, les eaux claires et froides riches, en oxygène. Le Chabot est caractérisé par une grande tête plate et cuirassée avec une large bouche protractile*. Ses nageoires dorsales (doubles, dont une épineuse), pectorales et anales, larges et rayonnantes, sont d'autres caractéristiques distinctives de ce poisson⁴³ qui se confond avec la coloration de son habitat⁴⁴. Actif la nuit, le Chabot se cache également la journée, comme la Loche, sous les pierres et dans les herbiers aquatiques. Le Chabot se nourrit d'insectes et de larves aquatiques, mais également des œufs et des alevins de Truites avec lesquelles il cohabite et dont il constitue la nourriture.

La reproduction du Chabot a lieu de mars à mai. Les frayères sont constituées par des fonds graveleux et caillouteux où les œufs sont déposés sous des pierres plates.

Enjeux de conservation :

Dans les secteurs à eau plus calme, l'absence de pollution est un élément essentiel de son développement.

⁴³ Cottus vient de Cottos : créature géante à cent bras de la mythologie grecque faisant référence aux nombreux rayons des nageoires du Chabot

⁴⁴ Homochromie des teintes de gris à brun avec quelques taches plus foncées

Fiche faune piscicole n°3 : la Petite Lamproie, ou Lamproie de Planer

Statut de l'espèce : Petite Lamproie ou Lamproie de Planer, *Lampetra planeri* Bloch (Agnate – famille des Pétromyzontidés), inscrite à l'annexe II de la directive Habitats

CPIE Woèvre – Côtes de Meuse



Lamproie de Planer

Description et écologie de l'espèce

Les Lamproies (Cyclostomes), en tant que vertébrés primitifs, se distinguent par l'absence de mâchoire et une bouche circulaire en ventouse constituée de pointes cornées. Le corps des Lamproies est anguilliforme, nu et visqueux. La Lamproie de Planer est une petite Lamproie de 12 cm environ inféodée en permanence aux ruisseaux et aux parties supérieures des fleuves et des rivières⁴⁵. Elle ressemble à une petite Lamproie de rivière : *Lampetra fluviatilis*⁴⁶, avec les deux nageoires dorsales quasi contiguës.

Enjeux de conservation :

Bio indicateur très sensible de la qualité de l'eau, elle fréquente les habitats à Truite et à Chabot : fonds sableux et caillouteux. La présence de la Petite Lamproie conditionne les programmes de restauration de cours d'eau (en particulier pour les ruisseaux affluents de la Meuse) et la mise en œuvre de mesures agro-environnementales à proximité immédiate de ses zones d'habitats : prairies humides, ripisylves, ruisseaux-fossés. La reproduction de la Petite Lamproie, à lieu de mars à juin. Les frayères sont constituées par des fonds de sable et de gravier à faible profondeur.

⁴⁵ Espèce dulcicole : d'eau douce

⁴⁶ la Lamproie de rivière inscrite également à l'annexe II de la Directive Habitats n'est pas confirmée sur cette partie de la Meuse.

b. Reptiles et amphibiens

☞ Description

Les reptiles et les amphibiens font tous l'objet d'une protection au titre de la loi de 1976 sur la protection de la nature. En se développant à l'interface entre les milieux aquatiques et terrestres, ils forment des indicateurs très sensibles de la qualité des milieux naturels. Sur le site, les prospections ont été jusqu'à ce jour limitées à des observations ponctuelles et à des recensements localisés répertoriés en partie par le Conservatoire des Sites Lorrains. Les 15 espèces recensées jusqu'à ce jour, témoignent déjà de la richesse des habitats naturels aquatiques présents sur le périmètre, on note d'ailleurs la présence d'une espèce d'intérêt communautaire : le triton crêté.

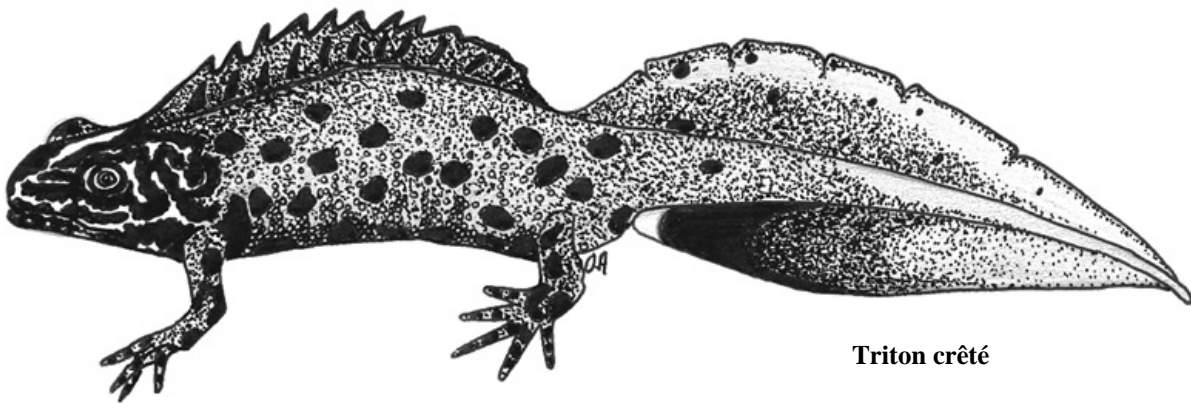
Fiche reptile n°1 : Le Triton crêté

Statut de l'espèce : Triton crêté, *Triturus cristatus*, annexe II de la directive Habitats.

Description et écologie de l'espèce :

Le Triton crêté est une grande espèce d'amphibien pouvant atteindre jusqu'à 16 cm de longueur. Il est caractérisé par une crête dorso-caudale brune et dentée particulièrement prononcée chez le mâle en reproduction. Sa coloration est brune à grisâtre avec des tâches (macules) noirâtres plus ou moins apparentes. Les parties latérales de la tête sont marbrées, blanches et noires et son ventre pigmenté jaune-orangé. Le Triton crêté est un indicateur du bon état de conservation des zones alluviales et des habitats naturels de plaine ayant pu conserver des milieux aquatiques : mares, fossés, bordures de dépressions aquatiques et noues. Il affectionne particulièrement les eaux assez profondes, riches en végétation. En été, les jeunes, après leur période de métamorphose, s'installent sous les pierres et les souches d'arbres des milieux naturels proches.

CPIE Woèvre – Côtes de Meuse



Triton crêté

Enjeux de conservation :

Il est considéré comme menacé en Europe, et bien que plus largement répandu en France, sa présence rare dans l'Est de la France et en Lorraine en fait une espèce fragile nécessitant des mesures de conservation prioritaires dans le cadre du plan de gestion Natura 2000. La préservation des haies et des bosquets proches de ses habitats aquatiques constitue également une priorité indispensable à la protection de cette espèce durant sa phase terrestre (CTE et mesures Natura 2000). La capacité de colonisation par le Triton crêté de milieux ayant fait l'objet d'aménagements récents doit permettre de favoriser dans le cadre du plan de gestion du site la restauration des ballastières, des noues et l'aménagement de nouvelles mares. Les principales causes de disparition du Triton crêté sont liées à la pollution des milieux aquatiques et à leur assèchement : drainage, remblais, comblement des mares.

c. *Insectes et invertébrés*

Les inventaires liés aux insectes et, d'une manière générale à l'ensemble des invertébrés, nécessitent la mise en œuvre d'un programme d'évaluation global sur le plus long terme et sur la totalité du site. Cette évaluation est rendue nécessaire par la complexité des recensements⁴⁷ à réaliser. Ce programme doit prendre comme priorité la Meuse et ses affluents, les milieux prairiaux ainsi que l'ensemble des milieux humides qui leurs sont liés. Un travail réalisé en parallèle de la typologie des différents habitats doit permettre, à terme, d'évaluer la richesse écologique du site par les indicateurs biologiques précieux que sont les invertébrés. Les données recueillies dans ce rapport sont issues principalement de quelques relevés ponctuels recueillis lors des différentes sorties de terrain sur le site et par les premières observations réalisées par le Laboratoire de Biologie des insectes⁴⁸. Ces données ne permettent pas pour le moment de fournir des indications exhaustives pour la totalité du périmètre Natura 2000. Des campagnes complémentaires seront engagées à partir de 2003 par le CPIE et ses partenaires. Elles doivent avant tout permettre de sensibiliser les différents acteurs du territoire à la prise en compte des invertébrés dans l'évaluation des écosystèmes.

Les premiers indices biologiques établis pour mesurer la qualité des milieux aquatiques révèlent la nécessité d'intégrer au plan de gestion du site des mesures d'évaluation des invertébrés. Certaines espèces inventoriées traduisent, en effet, la richesse de certains habitats qu'il convient de protéger.

- Les libellules⁴⁹, en particulier avec près de 20 espèces inventoriées (sur les 49 espèces identifiées en Meuse). Les Libellules sont des insectes particulièrement remarquables par leurs caractéristiques, leur beauté et leur développement entre des milieux aquatiques (pour les larves) et terrestre. La spécialisation et la sensibilité des Libellules en fait des bio-indicateurs précieux de l'état de conservation des milieux humides dont l'étude reste relativement accessible. Sur le périmètre, les milieux ayant fait l'objet d'observations et devant nécessiter de nouvelles prospections regroupent : le bancs de graviers, les prairies : leurs fossés, noues et ruisseaux, les mares, les roselières, les mégaphorbiaies, la ripisylve de la Meuse et ses berges. La conservation des Libellules passe par la restauration des habitats naturels aquatiques et par la protection d'habitats très spécifiques, pouvant difficilement faire l'objet de réhabilitation rapide. Deux niveaux sont à prendre en compte dans le recensement des libellules :
 - Les milieux de reproduction où se développent les larves jusqu'à leur métamorphose finale et leur vie terrestre,
 - Les milieux de maturation et de nutrition où les Libellules s'éloignent des habitats qui les ont vu naître. Nous noterons comme espèces remarquables :

⁴⁷ Nombre élevé d'espèces, identification difficiles (loupe binoculaire, microscope), prospections parfois nécessaire sur de plus longues durées, ...

⁴⁸ Gilles JACQUEMIN

⁴⁹ *Odonates**

LES LIBELLULES DONT LA PRESENCE EST A CONFIRMER

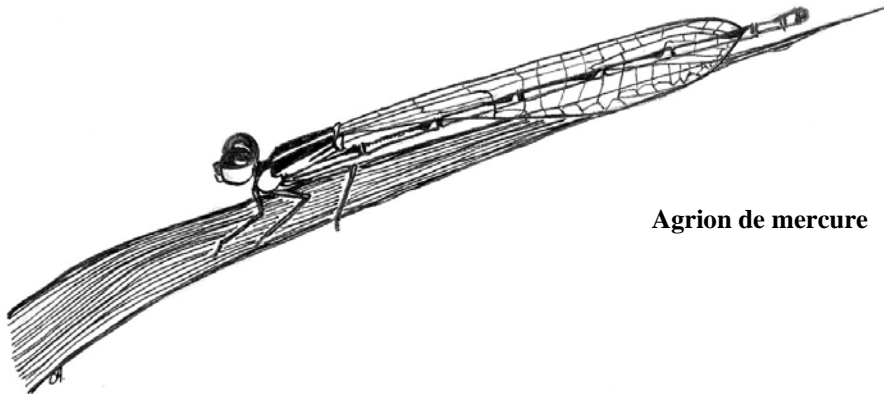
○ **L'Agrion de Mercure**, présente en Meuse, est à rechercher sur l'ensemble du périmètre (présence probable).

Statut de l'espèce : l'Agrion de mercure : Coenagrion mercuriale, annexe II de la directive Habitats, annexe II de la convention de Bern, liste rouge des espèces menacées UICN 1990 (vulnérable en Europe).

Description et écologie de l'espèce

Cette petite libellule est indicatrice des cours d'eau à courant pouvant être rapide ainsi que des fossés, des sources, et les habitats aquatiques d'eau dormante liés aux rencontres des nappes d'eau. Bien que préférant les secteurs ensoleillés des prairies et pâtures, elle peut également être observée dans les clairières forestières.

CPIE Woèvre – Côtes de Meuse



Agrion de mercure

conservation :

Enjeux de

L'Agrion de mercure est très sensible aux destructions mécaniques de ses habitats mais également à l'influence des produits d'origine agricole susceptibles de la faire disparaître rapidement⁵⁰.

○ **La Cordulie à corps fin**, présente en Meuse, à rechercher sur l'ensemble du périmètre

Statut de l'espèce La Cordulie à corps fin : Oxygastra curtisii, inscrite en annexe II de la directive Habitats

Enjeux de conservation :

Cette espèce menacée d'extinction est inféodée aux eaux courantes présentant une végétation rivulaire⁵¹ : territoires de chasses et zones de reproduction.

⁵⁰ La localisation de certaines populations dans des secteurs pollués de Meuse, témoigne néanmoins d'une résistance de l'espèce à certaines dégradations : ruisseau de Fromeréville

➤ **les Lépidoptères⁵²** : Tout comme les Libellules, les Lépidoptères sont des insectes remarquables par leurs colorations et leur diversité. Les papillons diurnes bien que plus visibles ne constituent pas la majorité des Lépidoptères⁵³, dont la plus grande partie sont des espèces nocturnes. Les prairies naturelles constituent des milieux ouverts et fleuris propices à leur développement :

○ zone de reproduction de certaines espèces sur les nombreuses graminées et légumineuses par exemple : la ponte s'effectuant sur une plante nourricière où peut se développer la chenille (larve). Les Papillons sont inféodés à un groupe de plantes et parfois même à une espèce spécifique.

○ zone de nutrition sur les multiples fleurs des prairies de fauche, des pâturages⁵⁴ et des autres zones humides alluviales. La connaissance des Papillons est un critère d'évaluation indispensable sur les habitats prairiaux. Les mesures agro-environnementales favorisées dans le CTE collectif Natura 2000 doivent permettre de contribuer à leur protection par le maintien d'espaces ouverts.

Quelques espèces caractéristiques observées sur le site :

- **Le Cuivré des marais⁵⁵** / *Thersamolycaena* dispar : inféodé aux prairies humides. Cette espèce est relativement rare avec des populations souvent très localisées.

⁵¹ L'ombrage apporté par la ripisylve est propice au développement des larves et à la constitution d'une zone d'habitat pour les adultes dans les arbres et arbustes.

⁵² Les Papillons regroupent (pour les connues) 200 000 espèces à travers le monde et 16 000 espèces européennes

⁵³ 16 000 espèces dans le monde et 415 en Europe

⁵⁴ La gestion extensive (fauche tardive et pâturage extensif) est favorable à la protection et à la bonne reproduction des papillons

⁵⁵ Donnée Conservatoire des Sites Lorrains

III. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

A. La politique de gestion de l'environnement : dispositifs de protection de la nature et inventaires mettant en avant le choix remarquable du site

1. Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Sur la base de l'inventaire européen sur les ZICO lié à la directive Oiseaux, qui a ensuite débouché sur la mise en place de Zones de Protection Spéciale, les espèces suivantes ont pu être mises en évidence lors du dernier recensement de 1990 sur le site n°82 de Stenay (*cf. carte des ZICO*) :

- Cigogne blanche
- Milan noir
- Milan royal
- Busard des roseaux
- Râle des genêts
- Courlis cendré
- Chevalier guignette
- Chouette chevêche
- Hibou des marais
- Martin pêcheur
- Pic cendré
- Cincle plongeur
- Pie grièche écorcheur
- Balbuzard pêcheur
- Pie grièche grise

2. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

(*cf. carte des ZNIEFF*)

☞ **ZNIEFF de type I :**

- n°00100019 : prairie en aval de Stenay
- n°00100018 : prairie en amont de Stenay
- n°00100027 : la vieille forge à Stenay
- n°00010039 : combles de l'église communale à Aincreville
- n°210001133 : prairies humides de la vallée de la Meuse entre Létanne et Villemontroy et en bordure de site :
 - n°09493 : Bois de la Vache à Létanne (en bordure de site)
 - n°09888 : forêt de Dieulet et Jaulnay à Belval Bois des Dames

☞ **ZNIEFF de type II :**

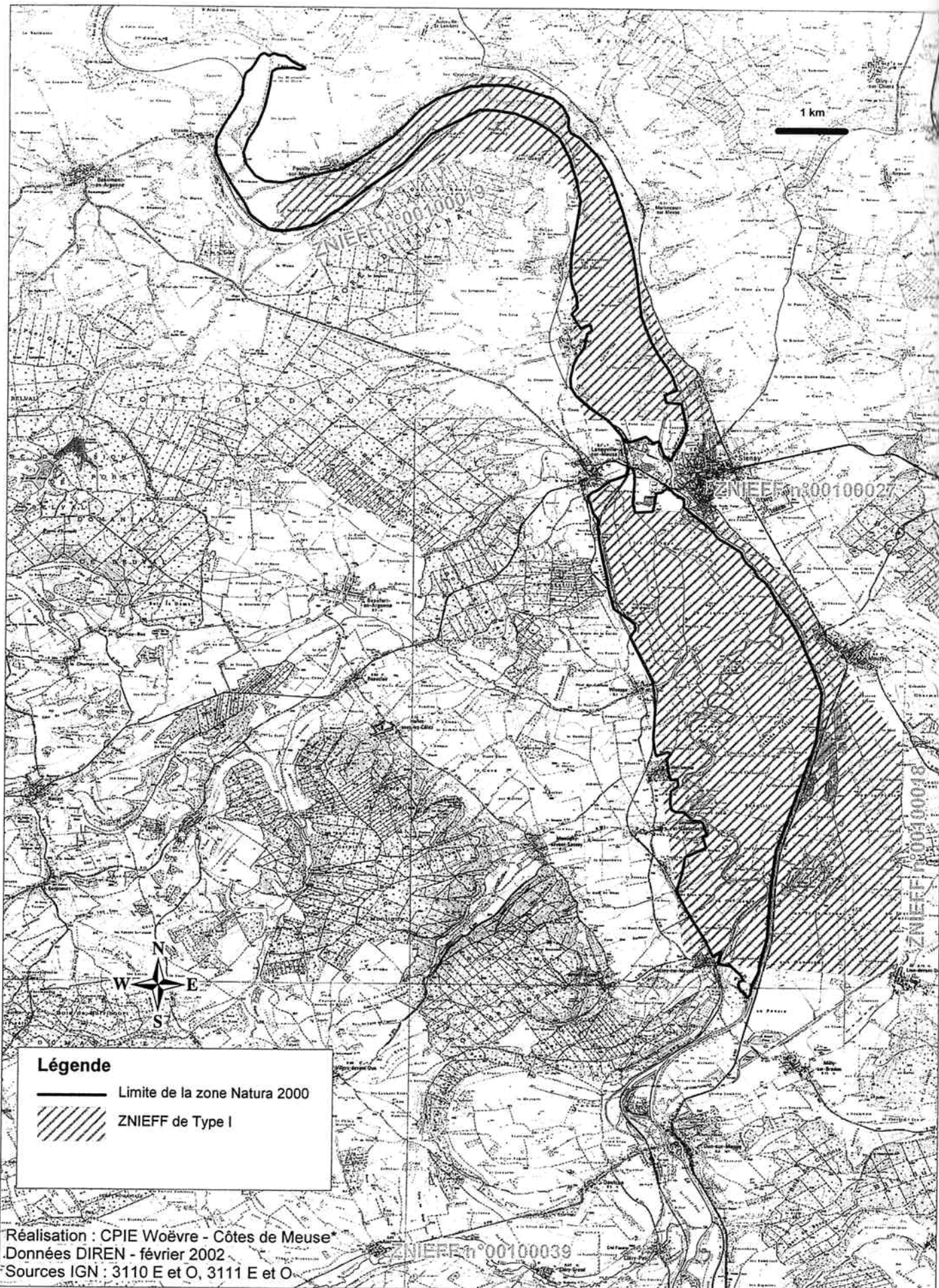
- n°00390000 : vallée de la Meuse à Stenay

3. les Espaces Naturels Sensibles de la Meuse

(*cf. carte des ENS*)

- ENS n°55B13 : canal de la vieille forge et hôpital
- ENS n°55B11 : église d'Aincreville
- ENS n°55A05 : Prairies de la Meuse à Cesse

**CARTE DE LOCALISATION DES
ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE I
SUR LE SITE NATURA 2000 DE STENAY**

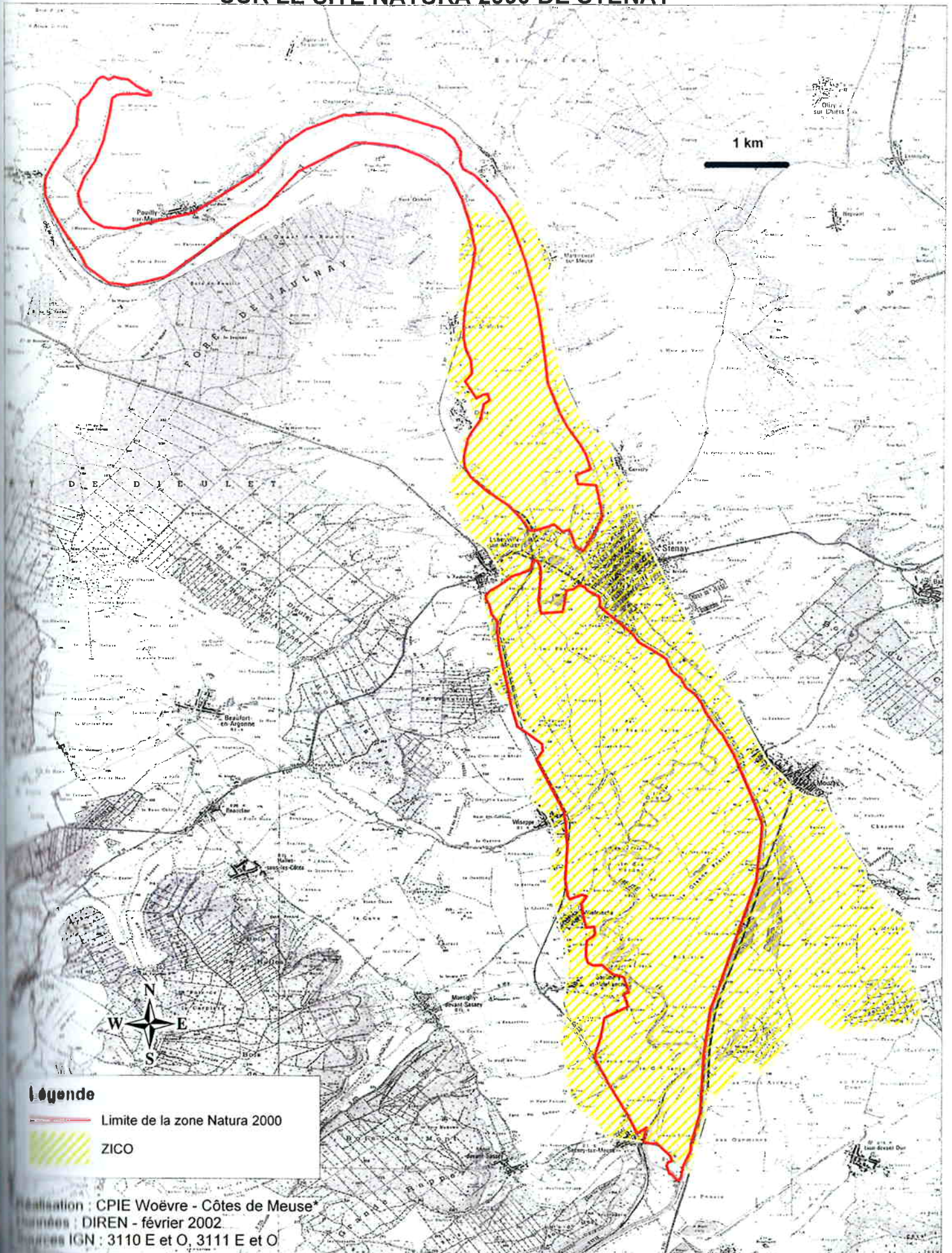


Légende

- Limite de la zone Natura 2000
- ▨ ZNIEFF de Type I

Réalisation : CPIE Woèvre - Côtes de Meuse
Données DIREN - février 2002
Sources IGN : 3110 E et O, 3111 E et O

CARTE DE LOCALISATION DE LA ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX SUR LE SITE NATURA 2000 DE STENAY

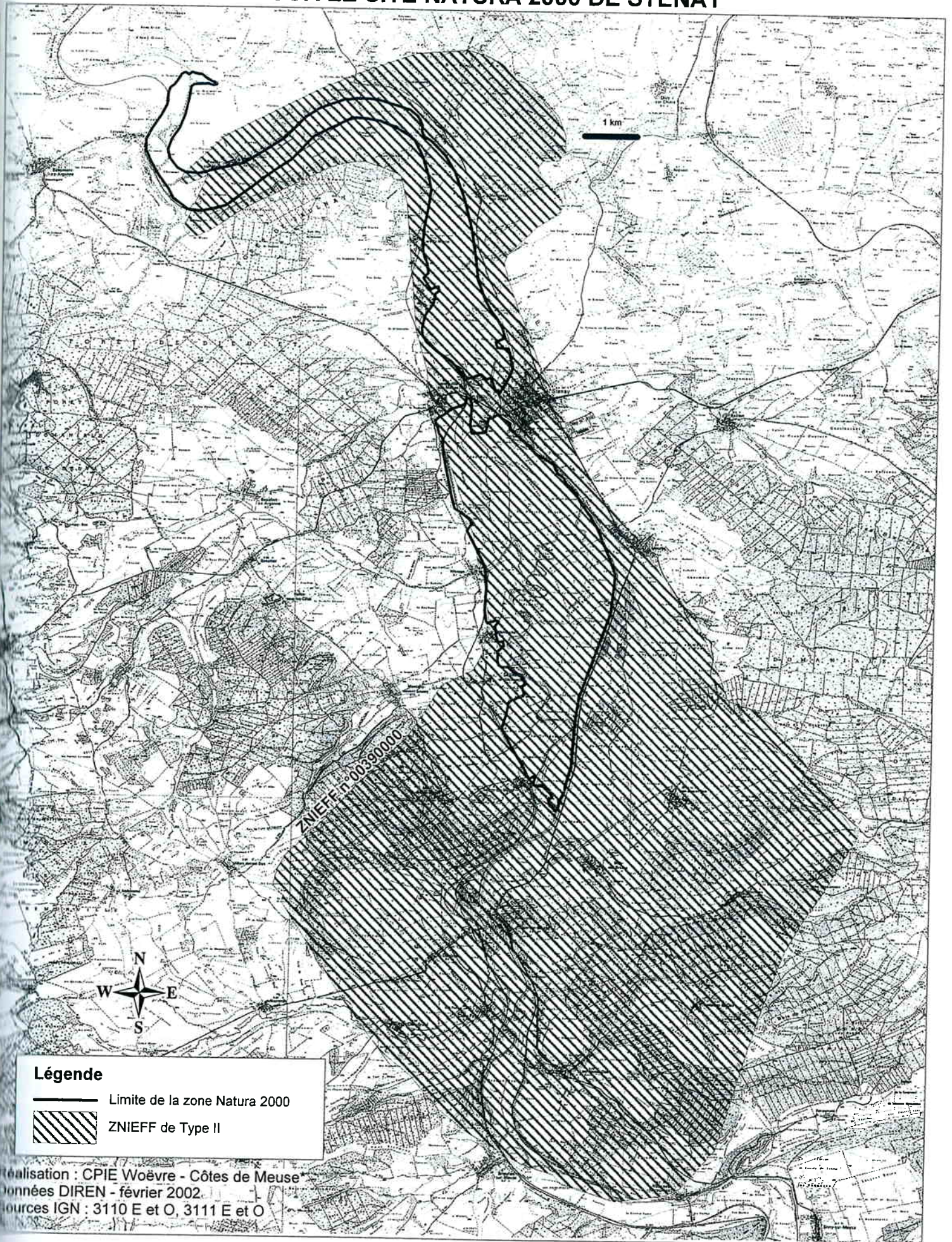


Legende

- Limite de la zone Natura 2000
- ▨ ZICO

Realisation : CPIE Woèvre - Côtes de Meuse
Financé par : DIREN - février 2002
Sources IGN : 3110 E et O, 3111 E et O

**CARTE DE LOCALISATION DES
ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE II
SUR LE SITE NATURA 2000 DE STENAY**

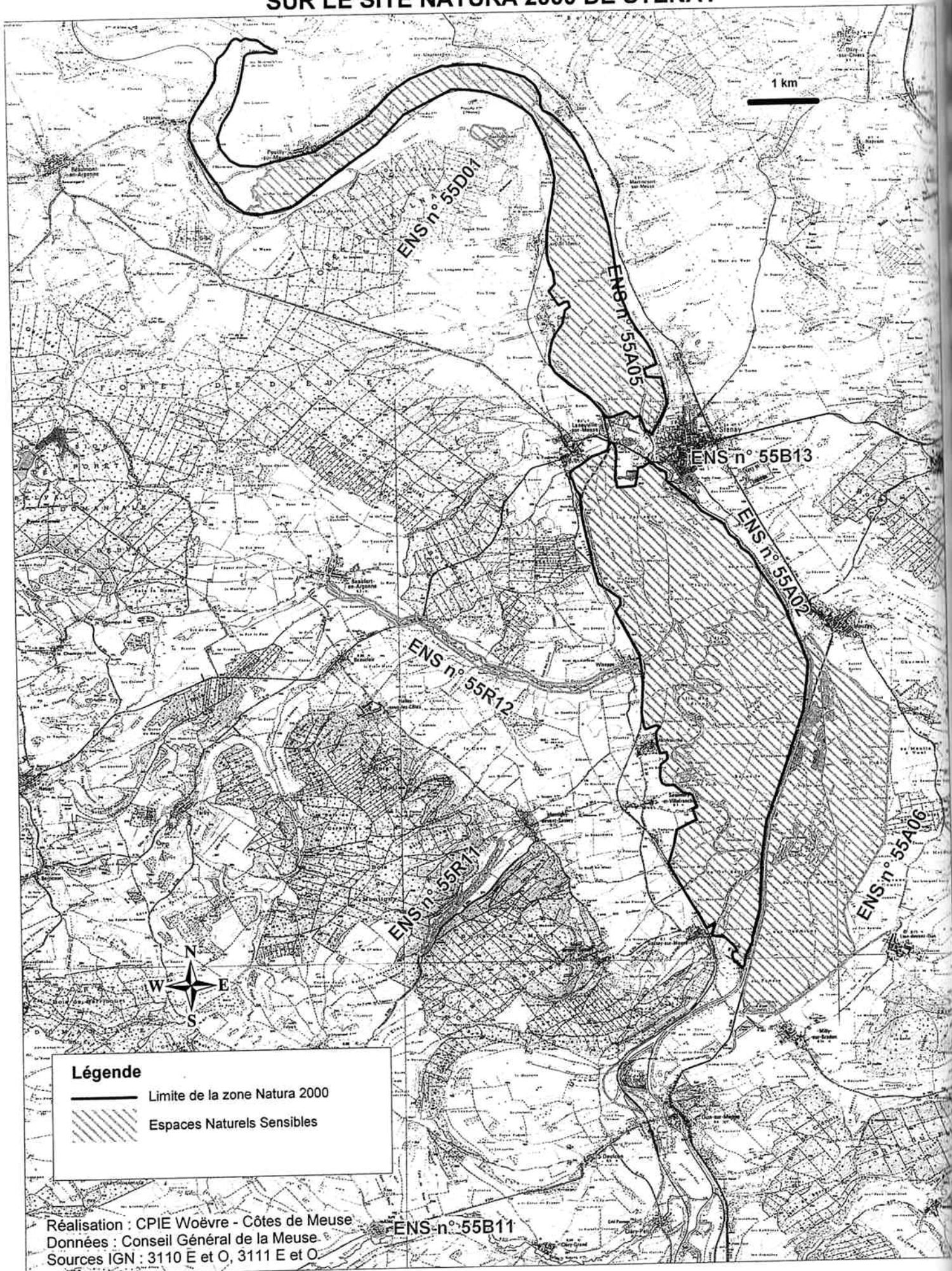


Légende

- Limite de la zone Natura 2000
- ▨ ZNIEFF de Type II

Réalisation : CPIE Woèvre - Côtes de Meuse
Données DIREN - février 2002
Sources IGN : 3110 E et O, 3111 E et O

CARTE DE LOCALISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES SUR LE SITE NATURA 2000 DE STENAY



Légende

- Limite de la zone Natura 2000
- ▨ Espaces Naturels Sensibles

Réalisation : CPIE Woèvre - Côtes de Meuse
Données : Conseil Général de la Meuse
Sources IGN : 3110 E et O, 3111 E et O

ENS n° 55B11

- ENS n°55A02 : Prairies en amont de Stenay
- ENS n°55R01.5 : la Meuse en aval de Dun sur Meuse
- ENS n°55D01 : héronnière de Luzy Saint Martin
- ENS n°55A06 : Prairies de Mouzay
- ENS n°55R11 : ruisseau de froide fontaine
- ENS n°55R12 : la Wiseppe de Beaufort à Wiseppe

4. La directive Nitrates

Programme d'action mis en place par les Etats membres et visant à diminuer le taux de nitrates à un maximum de 50 mg par litre d'eau, il s'agit à travers la directive Nitrates d'améliorer la qualité de l'eau. Ce taux permet ainsi d'établir les zones vulnérables et d'avoir des interventions prioritaires. De ce fait, c'est au niveau départemental que sont définies les actions à mener, en fonction de la situation en pollution azotée.

Jusqu'en 2002, la totalité de la zone d'étude était classée en zone vulnérable au titre de la directive Nitrates. A l'heure actuelle, seules 3 communes sont concernées par la directive Nitrates (cf. carte directive Nitrates)

B. Les enjeux du territoire liés à l'agriculture

1. Caractéristiques de l'agriculture sur le site

Dans la partie Nord, entre Létanne et Laneuville sur Meuse, les sièges d'exploitation sont à proximité des prairies de la Vallée de la Meuse. La pratique la plus courante est la fauche de printemps suivie du pâturage de regain. La surface Toujours en Herbe (STH) représente plus de 50 % de la Surface Agricole Utile (données : Recensement Général Agricole 2000).

Dans la partie Sud, la largeur de la vallée allonge la distance du centre d'exploitation au site, ce qui a engendré une orientation des pratiques vers l'ensilage d'herbe. Dans les communes du Sud du site, la STH chute à moins de 22 % de la SAU.

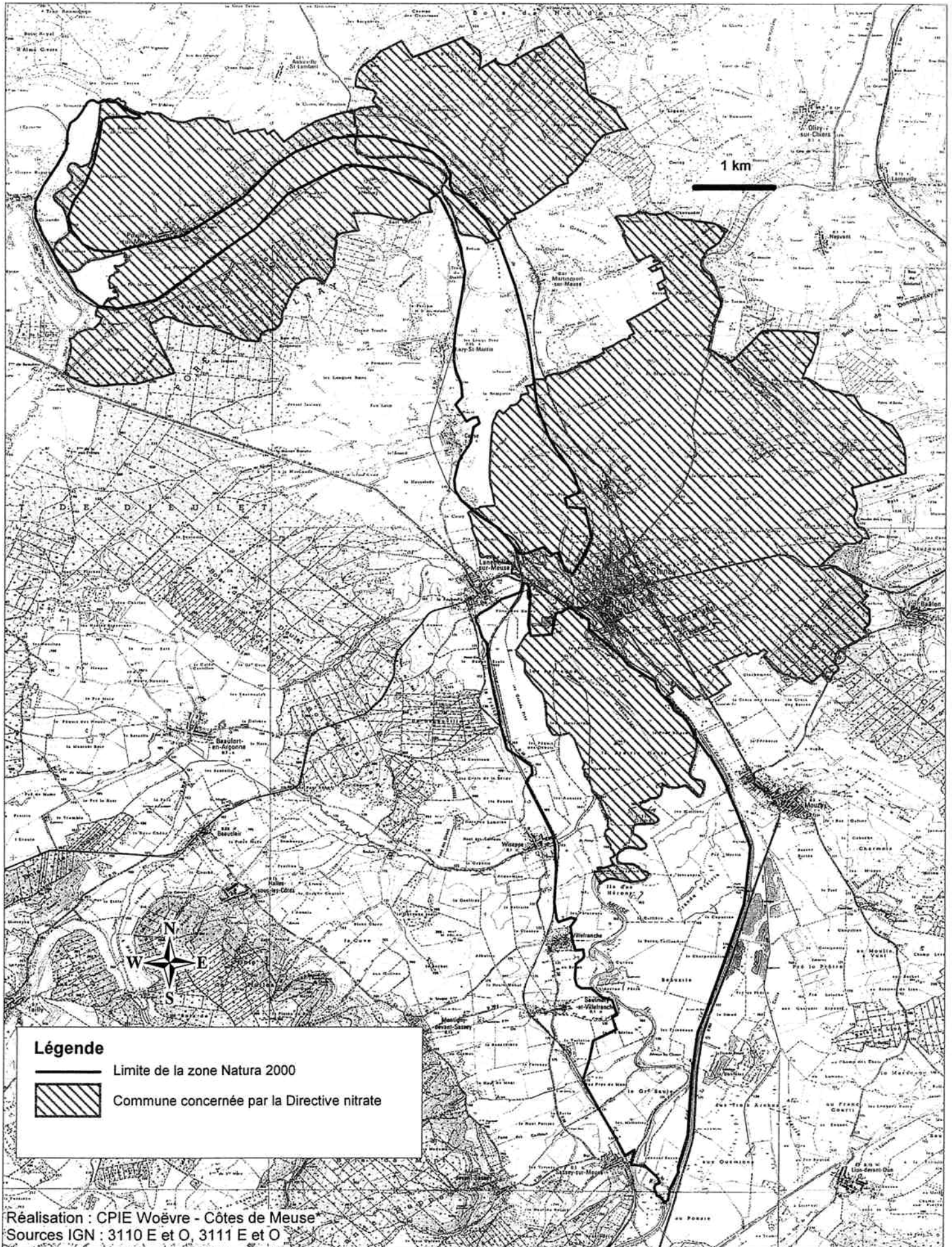
Pour la totalité des 2 cantons concernés, le traitement des données statistiques donne les résultats suivants :

a. Evolution et répartition de la SAU :

- o Sur le canton de Stenay, la SAU est stable depuis 1979, mais 15 % des prairies permanentes ont été labourées
- o Sur le canton de Dun, la SAU a diminué de manière peu significative, mais ce sont 22 % des prairies qui ont été labourées entre 1979 et 2000

D'une manière générale, la SAU est stable, mais la réaffectation des terres en cultures est flagrante, bien que moins importante que la moyenne départementale.

CARTE DE LOCALISATION DES COMMUNES CONCERNEES PAR LA DIRECTIVE NITRATES SUR LE SITE NATURA 2000 DE STENAY



b. Evolution des exploitations sur les territoires de Dun et Stenay

- Nombre d'exploitations

Tant sur le canton de Dun que sur celui de Stenay, le nombre d'exploitations a chuté entre 1979 et 2000 : ce sont au total plus de 150 exploitations qui ont disparu. Cette tendance s'accroîtra dans les années à venir, plus de 94 % des chefs d'exploitation ayant plus de 50 ans.

- Main d'œuvre

Pour les 2 secteurs, on a assisté, entre 1979 et 2000 à une perte de main d'œuvre de près de 60 %, en lien avec la mécanisation, et une réorganisation du travail nécessitant moins de main d'œuvre.

c. Données complémentaires :

- Sur le canton de Stenay :

On compte encore 133 exploitations dont la taille moyenne est de 87 ha (113 ha en moyenne sur le département de la Meuse), dont 50 % de Surface Toujours en Herbe (30 % en moyenne en Meuse). 15 % de la population active travaille dans le domaine de l'agriculture.

2. Enjeux agro-environnementaux et mise en place des Mesures Agro-Environnementales

d. L'historique des Mesures Agro Environnementales

☞ Opération Locale Agro-Environnement

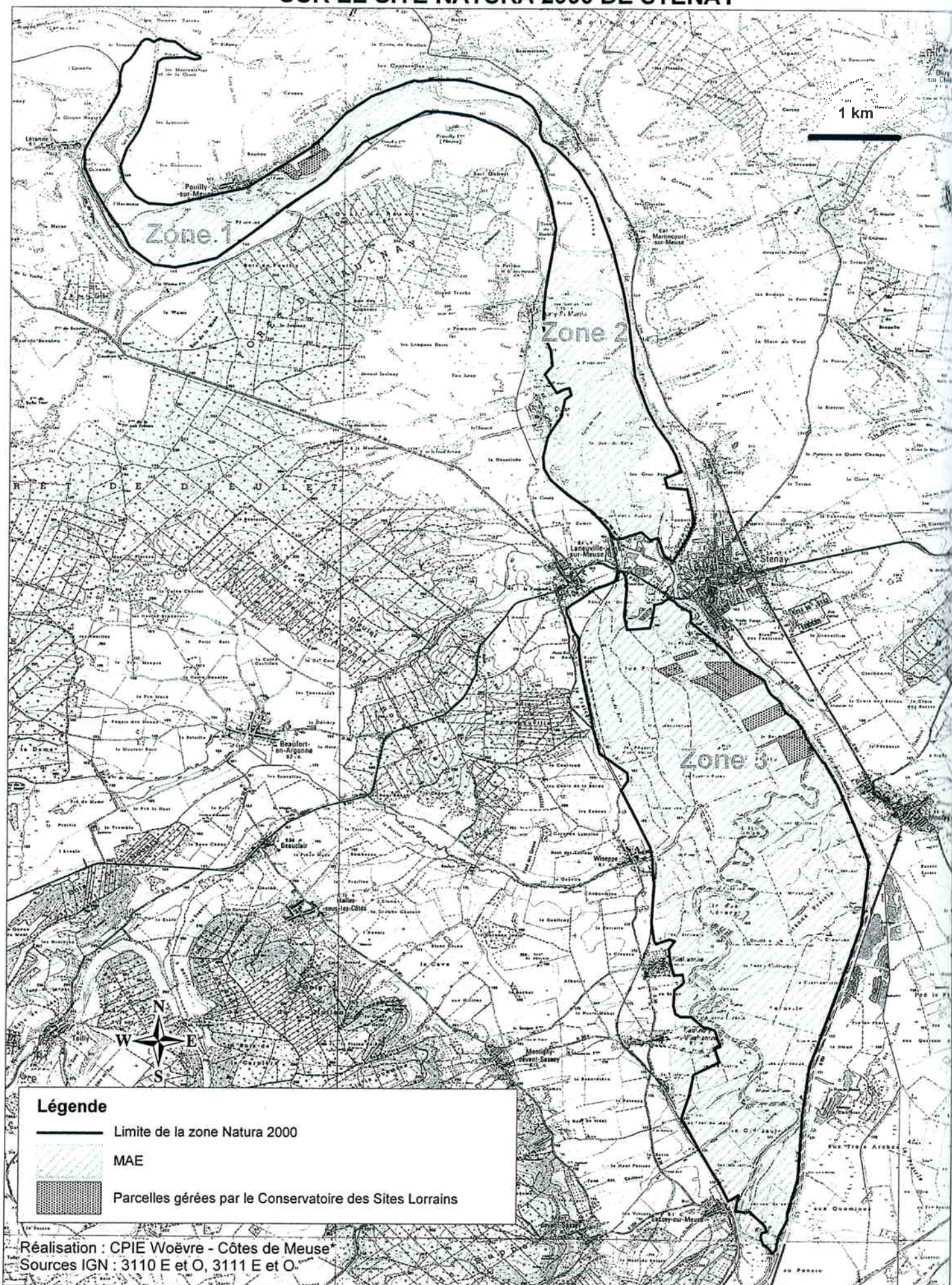
En Meuse, deux programmes se sont succédés depuis cette date sur des zones délimitées au moyen des fiches ZNIEFF et selon la présence du Rôle des genêts, du Courlis cendré et d'une flore particulière. C'est pourquoi, dans un objectif de gestion et de conservation de cette avifaune, des Mesures Agri Environnementales ont été mises en place sur le secteur dès 1992.

Le premier programme de MAE, de 1992 à 1997 s'est mis en place dans le cadre de l'article 21 (qui a rapidement remplacé l'article 19) en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Meuse, l'ADASEA, la FDSEA, la DDAF et les associations de protection de la nature. Puis, une Opération locale a pris le relais depuis 1997. Les barèmes d'indemnisation ont été revus à la hausse alors que les contrats les plus contraignants ont été supprimés (cf. tableaux ci-après). Les derniers contrats ont été signés en 1998, pour une période de cinq ans, et se sont donc terminés en 2003.

Selon les zones, ce sont un ou plusieurs types de contrat qui pouvaient être choisis. Ainsi, sur le périmètre actuel d'études, la répartition des contrats se fait de la façon suivante (cf. carte des MAE) :

- Zone 1 (Pouilly sur Meuse) : contrats B et C
- Zone 2 (Cesse, Luzy-Saint-Martin, Martincourt sur Meuse, Laneuville) : contrats A, B et C+ Reconversion des Terres Arables (RTA)
- Zone 3 (Milly-sur-Bradon, Mont devant Sassey, Mouzay, Stenay, Sassey sur Meuse, Saulmory et Villefranche, Wiseppe) : contrats A, B et C+RTA

CARTE DE LOCALISATION DES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES SUR LE SITE NATURA 2000 DE STENAY






1 km

Zone 1

Zone 2

Zone 3

Légende

-  Limite de la zone Natura 2000
-  MAE
-  Parcelles gérées par le Conservatoire des Sites Lorrains

Réalisation : CPIE Woëvre - Côtes de Meuse
Sources IGN : 3110 E et O, 3111 E et O.

Les niveaux de contraintes des contrats et leurs barèmes d'indemnisation

Types de contrat	Nature du contrat	Formule minérale en unités/ha			Indemnités par ha et par an	Objectif
A	Dates de fauche à partir du 1 ^{er} Juillet fauche centrifuge avec bandes non fauchées de 20%	30	15	15	243.92 €	Protection du Râle
B	1 ^{er} Juillet	30	15	15	152.45 €	Protection du Courlis et de la flore
C	15 juin	60	30	30	60.98 €	Protection de la faune et de la flore
D	Exploitation de façon extensive : Limitation du chargement à 1 UGB/ha Retrait du cheptel avant le 01/11	60	30	30	60.98 €	Protection des Grues et de la Flore

Reconversion des terres arables (RTA) en herbages extensifs

Contrat avec engagement de maintien de la surface des autres prairies sur l'ensemble de l'exploitation		
Couvert initial	Céréales, protéagineux, plantes sarclées, autres plantes annuelles	457.38 €/ha/an
	Prairies temporaires de forte productivité	365.88 €/ha/an

Contrat avec engagement de maintien de la surface des autres prairies de l'exploitation situées à l'intérieur du périmètre de l'opération		
Couvert initial	Céréales, protéagineux, plantes sarclées, autres cultures annuelles, prairies temporaires de forte productivité	347.59 €/ha/an
	Prairies temporaires de productivité moyenne	365.88 €/ha/an

Dans les deux cas précédents, la durée du contrat porte sur cinq ans et les parcelles contractualisées sont gérées selon les contraintes du contrat C de l'Opération locale.

La zone de Pouilly sur Meuse n'étant pas concernée par la présence du râle des genêts, le contrat A n'a pas fait l'objet de contractualisation sur cette zone.

Evolution des types de contrat

Entre le premier programme agri-environnemental démarré sous l'article 19/21 en 1992 et ayant pris fin en 1999, puis l'opération locale à partir de 1998, les mesures contractuelles ont été allégées et revalorisées (cf. tableaux ci-dessous).

Les niveaux de contraintes des contrats article 19/21 et leurs barèmes d'indemnisation

Types de contrat	Nature du contrat	Formule minérale en unités/ha			Indemnités par ha et par an	Objectif
A	Fauche après le 15 Juillet Maintien en prairie naturelle	30	15	15	213.43 €	Protection du Râle et de la Gratiole
B	Fauche après le 1 ^{er} Juillet Maintien en prairie naturelle	30	15	15	137.20 €	Protection du Courlis
C	Fauche après le 15 juin Maintien en prairie naturelle	60	30	30	45.73 €	Protection du Tarier d'Europe et de la Bergeronnette
D	Exploitation de façon extensive : Limitation du chargement à 1 UGB/ha Retrait du cheptel avant le 01/11	60	30	30	45.73 €	Spécifique aux grues cendrées
E	Retour à l'herbe				304.90 €	

Evolution des contractualisations entre les deux programmes

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Total
Article 19	23,96 ha	46,52 ha	192,75 ha	263,23 ha
Opération Locale	3,36 ha	59 ha	131,11ha	193,47 ha
Variation en pourcentage	-85%	+26%	-32%	-27%

☞ **Bilan de la mise en œuvre de l'article 19**

D'après une enquête menée en 1995 auprès des exploitants ayant contractualisé certaines mesures, un premier bilan assez positif de l'application des mesures agri-environnementales a été dressé :

- La majorité des personnes interrogées a estimé que la contractualisation pour certaines de leurs parcelles a entraîné peu de changement dans leurs pratiques
- le recul des dates de fauche, qui constitue le plus grand changement pour une majorité, a été fortement atténué, lorsque la mesure se limite aux parcelles les plus humides, fauchées en dernier.
- D'un point de vue financier, trois quart des exploitants estimaient en 1995 que la rentabilité de leurs parcelles n'avait pas diminué, un quart d'entre eux estimait à fortiori qu'elle avait augmenté.

Pourtant, les surfaces contractualisées n'ont pas atteint les objectifs de contractualisation et les mesures les plus contraignantes, notamment le contrat de type A destiné à la protection du Râle, n'ont rencontré aucun succès.

Au cours du premier programme, dont l'animation a été faite par l'ADASEA en collaboration avec la Ligue pour le Protection des Oiseaux et Meuse Nature Environnement, seul un quart du budget prévu a été utilisé.

☞ **Bilan de l'opération locale**

Lorsque l'opération locale a été mise en place, les surfaces contractualisées ont fortement régressées et les objectifs de contractualisation, malgré l'effort financier consenti entre les deux programmes, était loin d'être atteint. Les exploitants et techniciens interrogés expliquent cette forte désaffectation par l'absence d'animation de l'opération locale et le manque d'information quant aux résultats obtenus à la suite du premier programme. Mais il se pourrait que la raison principale du net recul des contractualisations s'explique par un retard d'environ deux ans des paiements compensatoires au cours de la première opération, retard qui a mis en difficulté plusieurs exploitants.

3. Problématiques agricoles liées à la protection des habitats et des espèces

La mise en place de la fauche tardive a pour objectif de préserver la qualité des habitats et des espèces. Toutefois, la mise en œuvre de mesures de gestion telle que la fauche tardive sur les terrains agricoles soumet les agriculteurs à des contraintes mesurables à l'échelle du système d'exploitation :

- la fauche tardive entraîne une perte de rendement et une baisse significative de la qualité des productions fourragères
- la mise en place de fauches tardives engendre l'apparition d'espèces indésirables dont la prolifération peut être accentuée par les phénomènes de crues
- l'évolution des techniques de production permet difficilement, par les évolutions génétiques qu'a subi le cheptel, de nourrir correctement le bétail sur la base de fauches tardives
- afin de répondre à des exigences d'alimentation du bétail, les exploitations ont développé l'ensilage en herbe et maïs, notamment sur la vallée de la Meuse. Paradoxalement, la mise en œuvre des fauches tardives peut entraîner, sur les exploitations agricoles ne bénéficiant pas de marge suffisante en terme de quantité de fourrage, la mise en place de cultures sur les zones de moindre contrainte.

Ces éléments de réflexion ont été pris en compte dans le cadre de la mise en place des mesures de gestion des milieux à vocation agricole.

C. Collectivités territoriales et orientations sociales et économiques

Deux communautés de communes sur le site (*cf. carte des intercommunalités*) :

- Communauté de Communes du Pays de Stenay

Nombre de communes : 19 qui sont

Autreville saint Lambert

Luzy Saint Martin*

Baâlon
 Beauclair
 Beaufort en Argonne
 Brouenne
 Cesse
 Halles sous les Côtes
 Inor*
 Lamouilly
 Laneuville*

Martincourt sur Meuse*
 Moulins Saint Hubert
 Mouzay*
 Nepvant
 Olizy
 Pouilly sur Meuse
 Stenay
 Wiseppe

Nombre d'habitants : 6243 habitants

Compétences de la communauté de communes :*

- **Aménagement de l'espace et gestion économique**
- **Cadre de vie**
- Politique du logement
- Service public
- Vie scolaire

Compétences conservées par les communes:

- Etat civil
- **Alimentation en eau potable**
- Electrification
- Voirie

Et pour Stenay : compétence supplémentaire dans le secteur social

Synthèse du projet de territoire :

Atouts	Faiblesses
Population	
- Arrivée de population jeune sur certaines communes - Ralentissement du rythme de décroissance démographique	- Diminution de la population cantonale - Vieillesse globale de la population
Solidarité	
- Actions d'insertion	- Difficulté de recrutement, mais offre insuffisante pour les femmes
Environnement et patrimoine rural	
- Nombreux sites ayant un intérêt floristique et faunistique - Petit patrimoine bâti important	- Absence d'entretien du patrimoine bâti - L'existence des boues de la papeterie
L'habitat	

* communes directement concernées par le site Natura 2000

- Forte demande de logement locatif - Existence d'une OPAH	- Augmentation du nombre de logement vacant - Habitat peu qualifié - Réticence des propriétaire à offrir du locatif
L'agriculture	
- Exploitations agricoles en bonne santé - Volonté de développement des exploitants	- Baisse du nombre d'exploitations agricoles - Manque d'aide au développement, à la concrétisation des projets
Commerce-Artisanat- Industrie et Services	
- Dispositif d'accompagnement au développement économique - Dynamisme commercial de Stenay	- Affaiblissement du tissu artisanal - Chute de l'emploi industriel - Concurrence de pôles d'attraction économiques proches
Le tourisme	
- Patrimoine naturel, bâti et historique de qualité - Potentiel de développement du tourisme fluvial : La Meuse - Présence du musée européen de la bière	- Insuffisance de coordination des actions et des acteurs - Manque de structures d'accueil - Insuffisance de partenariats avec les pays frontaliers
Services à la population et vie associative	
- Tissu associatif dynamique - Offre de service aux personnes âgées satisfaisantes	- Manque d'offre de service pour les jeunes enfants
Infrastructures de liaison	
Considère qu'il n'y a aucune force	- Desserte ferroviaire du nord meusien quasi nulle - Capacité du réseau routier n'est pas adapté aux flux importants
Intercommunalité	
- Bourg centre dynamique avec un bon niveau de services - Habitudes de coopération avec d'autres territoires	- Création récente de la CODECOM - Absence de marge de manœuvre financière pour les petites communes

Finalités du projet de territoire :

- *enrayer le déclin démographique du territoire*
- *promouvoir un développement équilibré*
- *conférer une identité au territoire*

- Communauté de Communes du Val Dunois

Nombre de communes : 22 qui sont

Aincreville*	Lion devant Dun
Bantheville	Milly sur Bradon
Brieulles sur Meuse	Mont devant Sassey
Cléry Grand	Murvaux
Cléry Petit	Nantillois
Cunel	Sassey sur Meuse
Dannevaux	Saulmory et Villefranche
Doulcon	Sivry sur Meuse
Dun sur Meuse*	Villers devant Dun
Fontaine Saint Clair	Vilosnes Hauromont
Liny devant Dun	

Nombre d'habitants : 4124 habitants

Compétences de la communauté de communes :

- compétences obligatoires

- **développement économique**
- **aménagement de l'espace**

- compétences optionnelles

- voirie
- élimination et valorisation des déchets

- compétences complémentaires

- logement
- **cadre de vie**
- services à la population
- assainissement
- scolaire et périscolaire
- **tourisme, loisirs et culture**

Synthèse du projet de territoire :

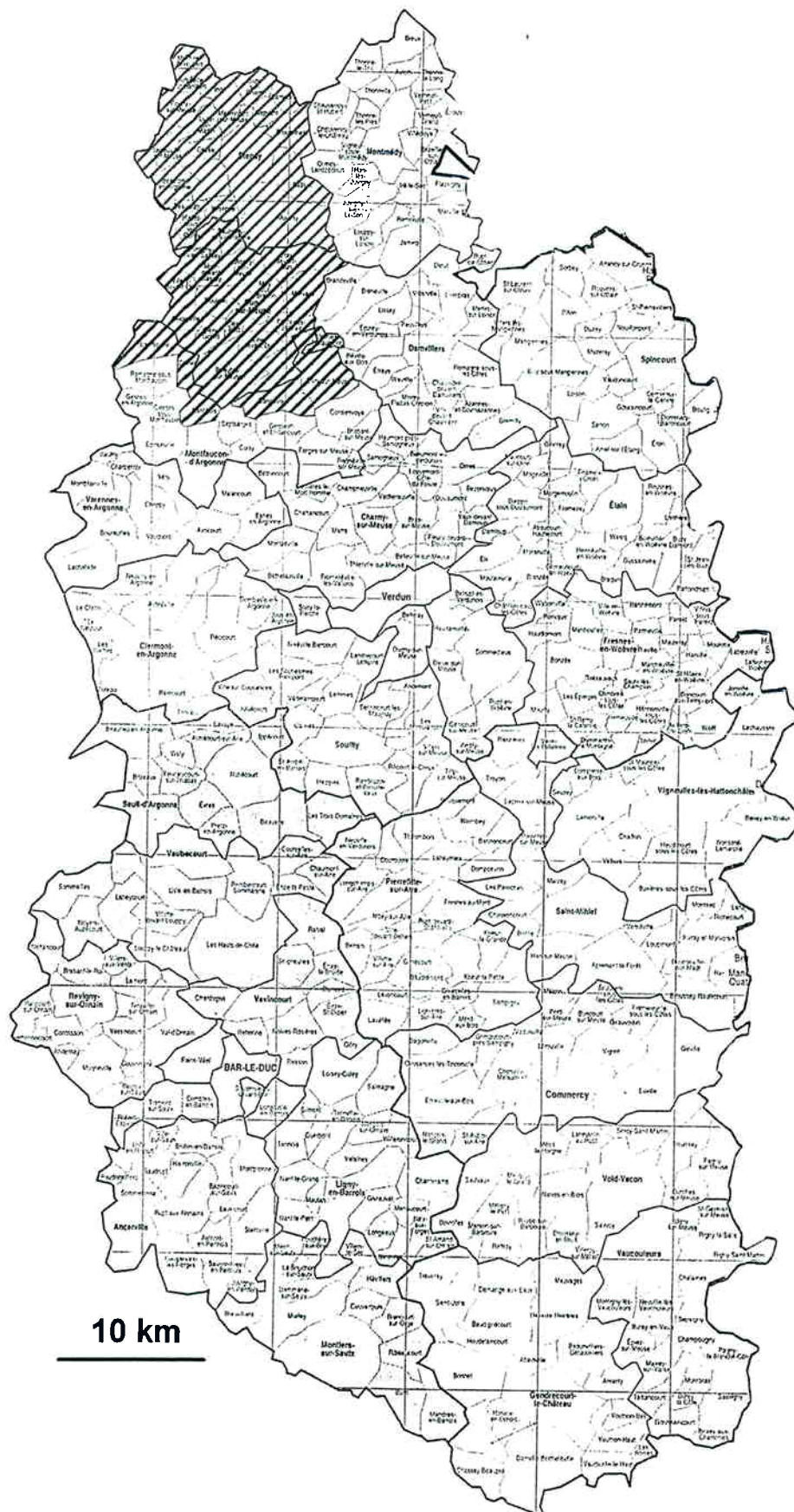
* communes directement concernées par le site Natura 2000

Atouts	Faiblesses
Population	
- Arrivée de population jeune sur quelques communes	- Diminution de la population cantonale - vieillissement global de la population
Cadre de vie et environnement	
- Cadre de vie et paysages attrayants - Villages préservés - Importance du patrimoine bâti - Le fleuve Meuse	- assainissement collectifs absent - Forte circulation automobiles - Agriculture intensive
Voies de communication	
- Réseau routier permettant la liaison Verdun/Sedan	- Transport ferroviaire inexistant - Transport collectif inexistant - Maillage routier faible
Logements	
- Réhabilitation de l'habitat - Baisse des logements vacants	- Faible part de logements neufs
Commerces, équipements et services	
- Proximité de Verdun - Bonne présence du commerces itinérants - Répartition des écoles sur le canton	- attraction de l'agglomération verdunoise - Inexistence de moyennes surfaces sur le canton - Equipements scolaire et sportif sous-dimensionnés
Economie, emploi	
- Agriculture performante et présence d'agriculteurs jeunes - Ressources forestières - Présence d'une grande entreprise	- Affaiblissement du tissu artisanal - Esprit d'entreprise à développer - Peu d'entreprises de plus de 10 salariés
Tourisme	
- Potentiel de développement du tourisme fluvial : La Meuse - Lac vert et ses équipements - Patrimoine naturel, bâti et historique de qualité	- Manque de structures d'accueil et d'hébergement - Bords de la Meuse et du canal peu mis en valeur
Intercommunalité	
- Expérience de l'intercommunalité et dynamisme grâce au SIVOM	- Manque de personnel technique et administratif



Pour les deux collectivités, des axes de développement convergeant sont à prendre en compte dans le plan d'actions Natura 2000 :

- **le potentiel touristique lié au fleuve Meuse et aux abords**
- **le patrimoine naturel et bâti**
- **le cadre de vie et les paysages**

INTERCOMMUNALITES CONCERNEES PAR LE SITE NATURA 2000 DE STENAY

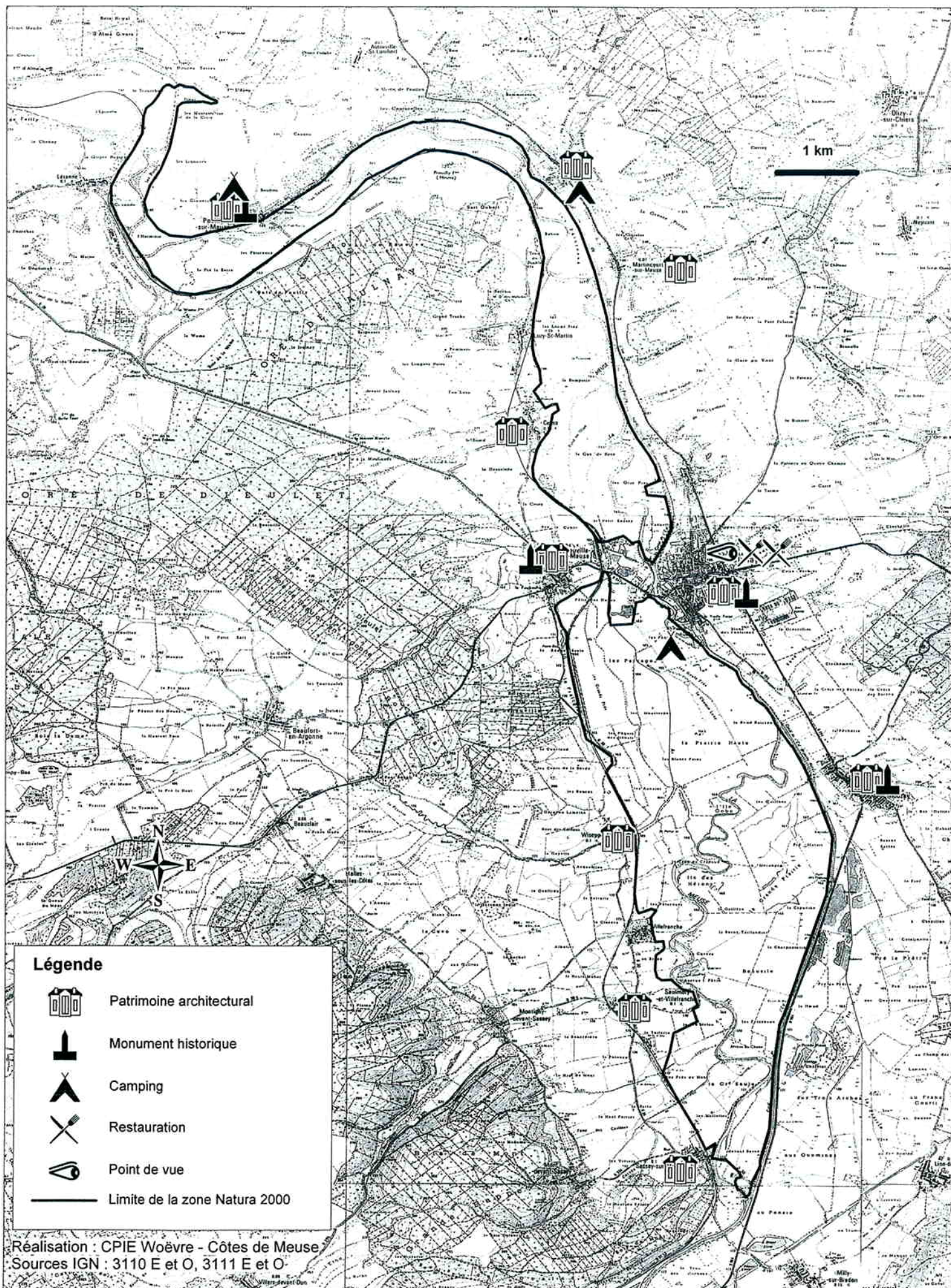


Légende

-  Communauté de communes du Pays de Stenay
-  Communauté de communes du Val Dunois



CARTE DES ELEMENTS PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES



D. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour le bassin Rhin – Meuse

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), mis en place dans le cadre de la loi sur l'eau (3 janvier 1992) fixent pour chaque bassin ou groupement de bassins les orientations fondamentales à une gestion équilibrée de la ressource en eau.

« Les SDAGE sont élaborés, révisés et suivis à l'initiative du Préfet coordonnateur de bassin par le comité de bassin. Le schéma est adopté par le comité de bassin après avis des conseils généraux et régionaux concernés et approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin »⁵⁶.

Le SDAGE du bassin Rhin-Meuse, adopté par les instances fin 1996, a fait l'objet d'un suivi qui a été présenté au Comité de Bassin en juillet 2000. Ce SDAGE fixe les objectifs suivants :

1. Poursuivre la collaboration avec tous les pays du bassin Rhin-Meuse jusqu'à la mer du Nord,
2. Maîtriser les prélèvements et préserver la qualité de la ressource en eaux souterraines et notamment par la réduction des pollutions diffuses,
3. Réduire la contamination par les substances toxiques d'origine agricole, industrielle ou provenant des pollutions historiques,
4. Restaurer la qualité des cours d'eau et satisfaire durablement les usages,
5. Distribuer une eau potable à tout moment,
6. Améliorer la dépollution,
7. limiter les risques dus aux inondations par des mesures préventives,
8. Conserver et protéger les formations aquifères,
9. Renforcer la protection des zones humides et des espaces écologiques remarquables,
10. Intégrer la gestion de l'eau dans les projets d'aménagement et de développement économique.

Quel que soit le bassin versant, l'ensemble des décisions prises par l'administration, par la police de l'eau et dans le cadre de politiques d'aménagement de cours d'eau, doivent être compatibles ou rendues compatibles avec les dispositions du SDAGE.

Sur le bassin de la Meuse, l'ensemble de sa vallée inondable de Sassey à Pouilly a été classé en zone humide et cours d'eau remarquable, d'intérêt régional à national, à protéger prioritairement.

L'intérêt de la vallée pour le reste du bassin versant réside dans sa grande richesse biologique, qu'elle soit floristique (plus de 200 espèces dont plusieurs dizaines d'espèces rares) ou faunistique (population de Râle des genêts, de Courlis cendré). Il réside également dans la diversité d'habitats et dans la dynamique fluviale qui ont été préservées jusqu'aujourd'hui.

Le SDAGE a été mis en œuvre par un contrat rivière sur le Fleuve Meuse faisant l'objet d'une intervention sur le périmètre d'étude. Le prolongement de ce contrat aux affluents de la Meuse dans le cadre du plan de gestion du site constitue une mesure prioritaire : mesure Natura 2000.

⁵⁶ Source : La gestion et la protection de l'environnement en 36 fiches juridiques. MATE

Partie 3 : Objectifs retenus

IV. OBJECTIFS IDEAUX

A. Analyse des enjeux de conservation

1. Classement des habitats

Avertissement préalable : les inter-relations avec les activités humaines désignent les facteurs de dégradation des habitats naturels au regard des enjeux écologiques qui leurs sont liés.

Les objectifs opérationnels de conservation font l'objet d'une description dans le cadre des « mesures de protection ou de conservation à mettre en œuvre ».

FICHE HABITAT Intérêt patrimonial	CLASSEMENT et Phytosociologie	Surface	ENJEUX DE CONSERVATION		
			CARACTERISTIQUES DESCRIPTIONS	INTER-RELATIONS AVEC ACTIVITES HUMAINES : facteurs de dégradation*	INTER-RELATIONS FACTEURS NATURELS
Prairie mésophile à Colchique d'automne <i>Intérêt : Fort à très fort</i> Habitat Communautaire d'Intérêt	Corine : 38.2 N2000 : 65.10 <i>Colchico festucetum pratensis</i>	52,8 ha soit 2,3% du site	Peu à assez fertilisée, riche en espèces végétales Zones les plus élevées de la plaine alluviale, rarement inondées, rapidement asséchées. <i>Flore caractéristique : Colchique d'automne, Tremblante, Avoine élevée, Séneçon jacobée,...</i>	Mise en culture ou en pâtures permanentes Important apport d'engrais	Inondation partielle Assèchement rapide
Habitat des eaux courantes <i>Intérêt : Très fort</i> Habitat d'Intérêt Communautaire	Corine : 22.432 N2000 : 3260 <i>Callétricho Batrochia</i>	Surface non estimée (fleuve Meuse)	Plantes aquatiques en eau peu profonde, sujette à des variations importantes (crues, étiage). Développement d'espèces remarquables. <i>Flore caractéristique : Potamot crépu, Elodée du Canada, Myriophylle en épis, Renoncule flottante, Nénuphar jaune,...</i>	Pollution Travaux lourds sur les berges et dans le lit A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT	Hétérogénéité du lit Gestion de la végétation A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
Habitat des eaux dormantes <i>Intérêt : Très fort</i> Habitat d'Intérêt Communautaire	Corine : 22.431 N 2000 = 3130 <i>Nymphaion albae</i>	8,3 ha soit 0,4% du site	Dans les dépressions d'eau permanente : noues, mares, bras de fleuve à eau calme. <i>Flore caractéristique : Nénuphar jaune, Acore, Prêle fluviale, Plantain d'eau, ...</i>	Pollutions agricoles diffuses Rejets industriels et domestiques Remblaiements	Eau permanente / variation des niveaux d'eau Refuges et lieux de reproduction pour la faune aquatique Evolution possible vers la roselière (enrichissement)
Mégaphorbiaie à Reine des prés <i>Intérêt : Très fort</i> Habitat d'Intérêt Communautaire	Corine : 37.1 N2000 : 64.30 <i>Filipendulum ulmaria i.a.;</i>	24 ha soit 1,05% du site	Sols inondés en quasi permanence sur zones alluviales fertiles. Appauvrissement floristique correspondant à l'évolution de la prairie de fauche mésohygrophile à séneçon aquatique. Flore caractéristique : Reine des prés, Agroctis blanc, Iris faux açore, Laïche aiguë, Pigamon jaune	Pression de fauche Gestion intense Fertilisation Comblement	Pluviométrie annuelle Position topographique plus ou moins basse dans la vallée Développement et fermeture du milieu
Forêt alluviale à Frêne et à Aulne <i>Intérêt : Très fort</i> Habitat Prioritaire	Corine : 44.33 N2000 = 91 ^{E0} <i>Alnio glutinoso incanae (Alno padion)</i>	1 ha soit 0,04% du site	Fragments en lambeaux peu développés le long du cours d'eau. Taillis assez bas (8m au maximum). <i>Flore caractéristique : Aulne / Frêne</i>	Déboisement	Habitat prioritaire sur le site

<p>Ripisylve</p> <p><u>Intérêt</u> : Très fort Habitat prioritaire</p>	<p>Corine : 44.13</p> <p>N2000 : 91^{EO}</p> <p><i>Salicion albae</i></p>	<p>2 ha</p> <p>soit 0,08% du site</p>	<p>Formations arbustives principalement composées de saules en bordure immédiate du fleuve. Dépasse rarement les 10 mètres. Forêt corridor</p> <p><u>Flore caractéristique</u> : Saules, Aulne, Frêne, Orme champêtre,...</p>	<p>Travaux d'entretien systématique</p> <p>Travaux hydrauliques</p> <p>Modification du régime du cours d'eau.</p>	<p>Faible emprise sur les prairies alluviales</p> <p>Habitat privilégié d'espèces rares : reptiles, amphibiens, avifaune, chiroptères</p>
<p>Végétation pionnière des bancs de graviers</p> <p><u>Intérêt</u> : Fort à très fort</p> <p>Habitat d'Intérêt Communautaire</p>	<p>Corine : 24.226</p> <p>N2000 : 3270</p> <p><i>Epilobiétalia-fleisheri</i></p>	<p>2,9 ha</p> <p>soit 0,1% du site</p>	<p>Dépôts de petites pierres dans le lit des rivières, apports d'alluvions dans les zones convexes des méandres. Végétation pionnière très hétérogène.</p> <p><u>Flore caractéristique</u> : Glycérie aquatique, Patience aquatique, Gaillet des marais, Oenanthe fistuleuse, ...</p>	<p>Travaux hydrauliques dans les cours d'eau (curage, rectification, remblais,...).</p> <p>Modification du niveau d'eau</p>	<p>Variation du niveau d'eau</p> <p>Influence du courant</p>
<p>Prairie hygrophile à Oenanthe fistuleuse</p> <p><u>Intérêt</u> : Fort à très fort</p>	<p>Rattaché à 37.21 (Corine biotope)</p> <p><i>Gratiola oenanthem fistulosae</i></p>	<p>47,6 ha</p> <p>soit 2,1% du site</p>	<p>Zones basses des prairies de fauche à longues inondations, assèchement temporaire en été.</p> <p><u>Flore caractéristique</u> : Oenanthe fistuleuse, Scirpe des marais, Menthe des eaux, Gaillet des marais</p>	<p>Déprise agricole liée à la diminution de la pression de fauche.</p> <p>Comblement par remblais.</p> <p>Pâturage intensif.</p> <p>Apports d'engrais.</p> <p>Fauches précoces.</p>	<p>Longue période d'inondations</p> <p>Affleurement de la nappe d'eau</p> <p>Modification des conditions climatiques : évolution annuelle des précipitations</p> <p>Topographie basse</p>
<p>Pâturage mésophile à Ray grass et Crételle</p> <p><u>Intérêt</u> : Moyen à bon devenant faible dans le cas d'activités intensives</p>	<p>Corine : 38.111</p> <p><i>Lolio-Cynosuretum cristati</i></p>	<p>19,3 ha</p> <p>soit 0,8% du site</p>	<p>Pâturages situés sur des sols bien drainés correspondant aux zones les plus hautes de la vallée. Par cette situation, cet habitat peut représenter un intérêt pour la faune sauvage et en particulier pour les chiroptères</p> <p><u>Flore caractéristique</u> : Rays grass, Crételle, Ceraïste commun, Fléole des près, Dactyle aggloméré,...</p>	<p>Intensification des pratiques agricoles pouvant entraîner de grandes difficultés de restauration</p>	<p>Milieu intermédiaire accueillant des espèces des coteaux calcaires et des prairies sèches</p>

FICHE HABITAT Intérêt patrimonial	CLASSEMENT et Phytosociologie	Surface	ENJEUX DE CONSERVATION		
			CARACTERISTIQUES DESCRIPTIONS	INTER-RELATIONS AVEC ACTIVITES HUMAINES : facteurs de dégradation*	INTER-RELATIONS FACTEURS NATURELS
Pâturage hygrophile à Vulpin genouillé <i>Intérêt : Bon à fort, faible à moyen pour les pâturages intensifs</i>	Corine : 37.242 <i>Rumici- Alopecuretum geniculati</i>	28,6 ha soit 1,25% du site	Pâturages établis sur les zones de topographie basse, longuement inondées au printemps. Ces pâturages constituent une forme de dégradation de la prairie hygrophile à Oenanthe. Forts enjeux de conservation également liés à la faune pour les pâturages extensifs <i>Flore caractéristique : Vulpin genouillé, Patience crépue, Laîche hérissée, Pâturin commun, Gratiolle officinale et Inule des fleuves,...</i>	Compactage et déstructuration des sols gorgés d'eau dans le cas de pâturages intensifs et précoces Apport d'engrais (à limiter fortement) Mise en culture	Milieux sensibles aux évolutions annuelles des précipitations influant sur la durée d'inondation
Pâturage mésohygrophile à Ray grass et Orge faux seigle <i>Intérêt : Bon pour les pâturages extensifs. Faible pour les pâturages intensifs</i>	Corine : 37.241 <i>Hordeo-Lolietum perennis</i>	569 ha soit 24,9% du site	Pâturages situés sur les zones topographiques moyennes. Présence d'espèces de milieux humides comme d'espèces de milieux bien drainés. Présence caractéristique de Joncs en touffes (pâtures intensives) <i>Flore caractéristique : Joncs, Ray grass, Orge faux seigle, Renoncule rampante, Fléole des prés,...</i>	Caractère sélectif du pâturage intensif Fertilisations importantes Risque de retournement en culture	Niveau d'humidité intermédiaire sensible à l'évolution des Conditions climatiques (gradient d'humidité des sols)
Caricaie <i>Intérêt : Très fort</i>	Corine : 53.21 <i>Magnocaricion</i>	19,8 ha soit 0,9% du site	A la périphérie et dans les dépressions humides, sur sols temporairement asséchés pendant l'année. En bordure de noue, ou dans les prairies humides. <i>Flore caractéristique : Carex aigu, Myosotis des marais, Prêle des borbiers, ...</i>	Déprise agricole : enrichissement Pression de fauche	Développement : fermeture et appauvrissement du milieu Zone de transition entre milieux aquatiques, roselières et milieux prairiaux Habitat remarquable pour la faune
Roselières Phragmitaie Phalaridaie Typhaie <i>Intérêt : Très fort</i>	Corine : 53.11 <i>Phragmitatetum</i> 53.16 <i>Phalaridetum arundinacae</i> 53.13	25,2 ha soit 1,1% du site	Le long des ruisseaux, des fossés et de certaines noues, dans eaux stagnantes ou à écoulement faible, et en pleine lumière. Formations pauvres en espèces. <i>Phragmitaie</i> : dominée par le phragmite, milieu quasi monospécifique. <i>Phalaridaie</i> : moins monospécifique, espèce dominante : phalaris. Résistant à la sécheresse,	Comblement Reprise de fauche	Enrichissement Colonisation par les saules Comblement du lit des cours d'eau Présence d'espèces faunistiques remarquables

			<p>souvent en bordure externe des phragmitaies. La phalaridaie est souvent une bordure externe des phragmitaies. <u>Typhaie</u> : cette formation est plus rare sur le site Natura 2000, sa composition floristique est extrêmement pauvre, puisqu'on y trouve que cette espèce en peuplement dense.</p>		
<p>Groupement subaquatique à <i>Glycéria maxima</i> <i>Intérêt</i> : Très fort</p>	<p>Corine : 53.15 <i>Glycerietum maximae</i></p>	<p>23,5 ha soit 1% du site</p>	<p>Bandes étroites en bordure ou dans les fossés et les petits ruisseaux. Conservation d'une teneur en eau à l'assèchement estival. <i>Flore caractéristique</i> : <i>Glycérie aquatique, Patience.</i></p>	<p>Pollutions diffuses Rejets industriels et domestiques Travaux d'aménagement de berges Remblaiements de noues.</p>	<p>Teneur en eau du sol à l'assèchement estival Enrichissement Profondeur et qualité de l'eau</p>
<p>Groupement subaquatique à <i>Oenanthe aquatique</i> <i>Intérêt</i> : Très fort</p>	<p>Corine : 53.146 <i>Oenanthe Rorippetum amphibiae</i></p>	<p>2,9 ha soit 0,1% du site</p>	<p>En bordure de noues ou de points d'eau, entre les groupements aquatiques et les roselières. Supporte difficilement l'assèchement. <i>Flore caractéristique</i> : <i>Nénuphar jaune, prêle fluviatile, patience des eaux, baldingère, salicaire, iris,...</i></p>	<p>Pollutions diffuses Rejets industriels et domestiques Travaux d'aménagement de berge Remblaiements de roues.</p>	<p>Niveau d'eau et teneur en eau du sol Qualité de l'eau.</p>
<p>Bosquets / Boisements ponctuels <i>Intérêt</i> : bon à fort à très fort</p>	<p>Corine : 84</p>	<p>19,5 ha soit 0,85% du site</p>	<p>Éléments ponctuels ou linéaires dans le paysage, répartis de manière réduite sur le territoire. Milieux relictuels entre les prairies ou évolution de zones délaissées. <i>Flore caractéristique</i> : <i>Aulne glutineux, Aubépine monogyne, Aubépine épineuse, Prunellier, Eglantier.</i></p>	<p>déboisement</p>	<p>corridor et ressources alimentaires pour l'avifaune corridors de déplacement des chiroptères milieux évolutifs vers la forêt alluviale</p>
<p>Prairie semée <i>Intérêt</i> : Faible</p>		<p>45,8 ha soit 2% du site</p>	<p>Ce sont des prairies récentes (moins de 5 ans) résultant du retour à l'herbe d'anciennes cultures Elles sont constituées par l'apport de « semences commerciales » enrichies d'espèces caractéristiques des décombres et celles des prairies périphériques. La mise en place de ces prairies participent à l'amélioration des milieux aquatiques <i>Flore caractéristique</i> : <i>Ray grass, Dactyle, Trèfle, Cirse des champs, ...</i></p>	<p>Intérêt faible mais néanmoins plus intéressant que les cultures initiales Milieux nécessitant une gestion appropriée pour retrouver un intérêt floristique</p>	<p>Facteurs d'influences variables en fonction de la situation géographique : habitats périphériques, gradient humidité / sécheresse</p>

FICHE HABITAT Intérêt patrimonial	CLASSEMENT et Phytosociologie	Surface	ENJEUX DE CONSERVATION		
			CARACTERISTIQUES DESCRIPTIONS	INTER-RELATIONS AVEC ACTIVITES HUMAINES : facteurs de dégradation*	INTER-RELATIONS FACTEURS NATURELS
Plantations de peupliers <i>Intérêt : nul à faible</i>	Corine : 83.321	0,7 ha <i>soit 0,03% du site</i>	Ligneux cultivés d'espèces introduites au cultivars Sous-strate peu diversifié / gestion intensive du peuplement. <i>Flore caractéristique : Vulpin des prés, Pâturin des prés, Cirse des champs, Vesce à épis,...</i>	Sylviculture intensive	Milieux diversifiés caractéristiques des zones humides en sous strate en l'absence d'une sylviculture intensive
Culture de maïs et de céréales <i>Intérêt : nul</i>	Corine : 82	286 ha <i>soit 12,5% du site</i>	Champs de maïs et de céréales <i>Flore caractéristique : plantes cultivées presque exclusivement (ex : maïs)</i>	Vocation de production agricole Intensité des pratiques	Destruction d'habitats naturels sensibles Accentuation des phénomènes d'érosion, de lessivage et de pollution
Végétation rudéralisée	Corine : 87.2	21,5 ha <i>soit 0,9% du site</i>	Localisation le long des chemins, parcs et berges où le passage humain est important <i>Flore caractéristique : Urtica dioica</i>	Formation liée aux passages à proximité d'espaces fréquentés	Peu d'intérêt floristique Intérêt pour la nidification du Rôle des genêts lorsqu'à proximité immédiate des zones alluviales
Villages et terrain associés	Corine : 86 et 85.3	30,3 ha <i>soit 1,3% du site</i>	Habitations et leurs jardins, zones industrielles, zones artificialisées	évidente	
Coteaux calcaires des Côtes de Meuse. <i>Intérêt : Fort</i>	Corine : 34 et 41.16 N2000 = 9150 Pelouses et hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>cephalanthero-fagion</i>	Hors site	Végétation à 3 niveaux : Espaces boisés dominés par la hêtraie Zones de lisière Pelouses sèches Exposition au soleil, perméabilité du substrat <i>Flore caractéristique : Brome dressé, Fétuque ovine, Brachypode penné, Ophrys,...</i>	Déprise agricole Intensification agricole Retournement en culture	Fermeture du milieu / avancée forestière Espace de refuge et de migration pour la faune sauvage Elément constitutif de la valeur écologique de l'ensemble de la vallée de la Meuse : conservation d'espaces ouverts d'une diversité faunistique et floristique importante

2. Classement des espèces

ESPECE Intérêt patrimonial	Statut	Effectifs	Habitats de l'espèce	Enjeux de conservation des habitats d'espèces	
				Interrelations activités humaines	Interrelation milieu naturel
CHIROPTERES					
Grand Murin	- Annexes II et IV de la directive Habitats - Annexe II de la Convention de Bonn et de Bern - Protection nationale	2 colonies de reproduction : - 1500 individus dans le tunnel de la forge à Stenay - 400 à 500 individus dans les combles de l'église d'Aincreville Quelques individus en hibernation dans les autres sites	Espèce sédentaire <u>Hibernation</u> : d'octobre à avril, déplacements importants entre les gîtes d'hiver et les gîtes d'été (jusqu'à 200 km) <u>Reproduction</u> : d'août à octobre, regroupement par centaines voire par milliers d'individus, cohabitation possible avec les Vespertillons de Daubenton et à oreilles échancrées <u>Chasse</u> : milieux forestiers ouverts avec peu de sous bois et prairies permanentes à herbe rase, déplacements vers les territoires de chasse de 10 à 30 km Technique de chasse au sol Utilisation de nombreux reposoirs durant les sorties <u>Gîtes</u> : cavités souterraines naturelles et artificielles, combles de bâtiments	Travaux réalisés dans les gîtes Gestion des prairies et des milieux forestiers : l'utilisation d'herbicides et le retournement des prairies ont un impact direct sur son alimentation Cf. interrelations activités humaines / prairies (fiches habitats)	Cf. « interrelations habitat/milieu naturel » pour les habitats dans lesquels l'espèce évolue
Petit Rhinolophe	- Annexes II et IV de la directive Habitats - Annexe II de la convention de Bonn et de Berne -	6 colonies de reproduction, comptant une centaine de femelles au total pas plus de 10 individus observés dans les sites d'hibernation	Espèce sédentaire <u>Hibernation</u> : entre septembre – octobre et fin avril, déplacements entre les gîtes d'hiver et les gîtes d'été de 5 à 10 km <u>Reproduction</u> : de l'automne au printemps, colonies d'une dizaine à une centaine d'individus pouvant cohabiter avec le Grand Murin, les Vespertillon de Daubenton et à oreilles échancrées <u>Chasse</u> : déplacements selon des corridors (haies)	Travaux réalisés dans les gîtes Gestion des prairies, des milieux forestiers et des ripisylves bordant la Meuse et ses affluents Suppression des corridors écologiques (haies, boisements) Cf. interrelations activités humaines / prairies (fiches habitats)	Cf. « interrelations habitat/milieu naturel » pour les habitats dans lesquels l'espèce évolue

	Protection nationale	une quinzaine d'individus dans les sites de transit	<p>jusqu'à 2 à 3 km de son gîte. Boisements et milieux semi ouverts de la plaine alluviale, lisières forestières proches de pâtures, milieux humides et noues</p> <p><u>Gîtes</u> : ensemble des cavités naturelles ou artificielles, préférence pour les milieux tranquilles et sombres à température stable (8 à 14°C)</p>		
Grand Rhinolophe	<p>- Annexe II et IV de la directive Habitats</p> <p>- Annexe II de la convention de Bonn et de Berne</p> <p>- Protection nationale</p>	<p>Dans les sites d'hibernations : Une vingtaine d'individus au total</p> <p>Dans les sites de transit : Une centaine d'individus au total</p>	<p>Espèce sédentaire</p> <p><u>Hibernation</u> : de septembre-octobre à avril</p> <p><u>Reproduction</u> : entre l'automne et le printemps</p> <p><u>Chasse</u> : 2 à 4 km des gîtes. Paysages semi-ouverts où alternent bosquets, haies, lisières forestières, prairies, cours d'eau et ripisylves ; landes, friches et vergers ; pâturages</p> <p><u>Gîtes</u> : cavités naturelles et artificielles pour l'hibernation, milieux souterrains de type caves, blockhaus, forts</p>	<p>Travaux réalisés dans les gîtes</p> <p>Dérangement</p> <p>Dégradation des paysages et des milieux naturels (ex : traitements sur prairies = disparition d'insectes ; disparition des pâturages extensifs)</p> <p>Suppression des corridors écologiques (haies, boisements)</p>	<p>Conditions climatiques influant sur la présence d'insectes</p> <p>Cf. « interrelations habitat/milieu naturel » pour les habitats dans lesquels l'espèce évolue</p>
Vespertilion à oreilles échanquées	<p>- Annexes II et IV de la directive Habitats</p> <p>- Annexe II de la convention de Berne</p> <p>- Protection nationale</p>	<p>Site de mise bas à confirmer</p> <p>Dans les sites d'hibernation, 7 individus</p> <p>Dans les sites de transit, 5 individus au maximum</p>	<p>Espèce sédentaire</p> <p><u>Hibernation</u> : de septembre-octobre à avril ; déplacements n'excédant pas 40 km entre les gîtes d'hiver et les gîtes d'été</p> <p><u>Reproduction</u> : de l'automne au printemps, avec mise bas entre mi-juin et fin juillet ; de plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'individus regroupés en essaim ans les gîtes de reproduction pouvant être associés au Grand rhinolophe et au Gand Murin</p> <p><u>Chasse</u> : peu de repos durant les nuits de chasse, il couvre facilement des dizaines de km au travers des feuillages, milieux humides localisés, autour des bâtiments (chasse aux arachnides) ; plaine alluviale, cours d'eau, zones humides et milieux forestiers</p> <p><u>Gîtes</u> : cavernes, espaces souterrains artificiels, autres gîtes anthropiques</p>	<p>Mauvais état de conservation des habitats naturels (cf. fiches habitats) : zones humides, forêts alluviales, cours d'eau</p> <p>Travaux réalisés dans les gîtes</p>	<p>Cf. « interrelations habitat/milieu naturel » pour les habitats dans lesquels l'espèce évolue</p>
Vespertilion	- Annexes	Un individu	Espèce sédentaire	Gestion intensive des boisements alluviaux et	Cf.

de Beschtein	II et IV de la directive Habitats - Annexe II de la convention de Berne - Protection nationale	observé dans un site d'hibernation	<p><u>Hibernation</u> : de septembre à avril, jusqu'à 30 km parcourus entre les gîtes d'hiver et les gîtes d'été</p> <p><u>Reproduction</u> : accouplements d'octobre – novembre au printemps, mise bas entre fin juin et début juillet ; colonies réduites à quelques dizaines de femelles, mâles solitaires</p> <p><u>Chasse</u> : d'une centaine de mètres à 2 km du gîte de repos et de transit ; espèce forestière avec une préférence pour les forêts de feuillus âgées de plus de 100 ans et à proximité des milieux aquatiques et humides, ainsi que les prairies limitrophes</p> <p><u>Gîtes</u> : cavités des arbres (transit, reproduction), caves pour l'hibernation</p>	des peuplements forestiers	« interrelations habitat/milieu naturel » pour les habitats dans lesquels l'espèce évolue
---------------------	--	------------------------------------	--	----------------------------	---

ESPECE Intérêt patrimonial	Statut	Effectifs	Habitats de l'espèce	Enjeux de conservation des habitats d'espèces	
				Interrelations activités humaines	Interrelation milieu naturel
AVIFAUNE (EFFECTIFS : 2000)					
<i>Rôle des genêts</i>	- Annexe I de la directive Oiseaux - Annexe II de la convention de Berne - Liste rouge de l'UICN	4 mâles chanteurs	<u>Nidification</u> : en bordure de prairies alluviales, prairies de fauche bordées de zones humides de type cariçaies, ou à proximité de massifs denses de graminées, d'orties ou d'ombellifères <u>Alimentation et reproduction</u> : dans les zones herbacées (30 à 40 cm) relativement homogènes <u>Envol</u> : des jeunes fin juillet	Intensification des pratiques agricoles et précocité des fauches Dégradation des milieux humides périphériques Dégradation de la ressource en eau à l'échelle du Bassin Versant	Homogénéisation des milieux alluviaux périphériques Cf. « interrelations habitat/milieu naturel » pour les habitats dans lesquels l'espèce évolue
<i>Courlis cendré</i>	- Annexe II de la directive Oiseaux - Annexe III de la convention de Berne - Annexe II de la convention de Bonn	16,5 couples	<u>Nidification</u> : Inféodé aux milieux humides très ouverts faisant l'objet de fauches tardives : dépressions humides, végétation herbacée basse et de densité moyenne, absence d'arbres et de buissons <u>Envol</u> : des jeunes de mi juin à juillet	Dégradation des milieux naturels alluviaux : drainage et fertilisation, fauches précoces Plantation de peupliers Chasse (espèce chassable)	Colonisation des milieux alluviaux ouverts par les espèces buissonnantes Cf. « interrelations habitat/milieu naturel » pour les habitats dans lesquels l'espèce évolue
<i>Tarier des prés</i>	- Annexe II de la convention de Berne	29,5 couples	Inféodé aux milieux prairiaux notamment celles disposant de zones humides. <u>Nidification</u> : à même le sol Affectionne les piquets de clôtures <u>Alimentation</u> : composée d'invertébrés Migration à partir du mois d'août jusqu'en octobre	Dégradation des milieux naturels alluviaux par l'intensification des pratiques agricoles	Cf. « interrelations habitat/milieu naturel » pour les habitats dans lesquels l'espèce évolue

ESPECE Intérêt patrimonial	Statut	Effectifs	Habitats de l'espèce	Enjeux de conservation des habitats d'espèces	
				Interrelations activités humaines	Interrelation milieu naturel
FAUNE PISCICOLE					
<i>Loche de rivière</i>	Annexe II de la directive Habitats	<u>Inventaires complémentaires</u>	<p><u>Description</u> : Petit poisson sédentaire affectionnant les fonds sablonneux dans les eaux limpides de bonne qualité des cours inférieurs des rivières ; vit cachée le jour sous des pierres, dans la végétation aquatique ou dans la vase.</p> <p><u>Reproduction</u> : d'avril à juillet ; frayères de faible profondeur, bien oxygénées et diversifiées : pierres, graviers et herbiers aquatiques.</p> <p><u>Alimentation</u> : petits crustacés, vers et larves d'insectes</p>	Dégradation de la qualité de l'eau d'origine agricole, domestique, industrielle Dragage	Cf. « interrelations habitat/milieu naturel » pour les habitats dans lesquels l'espèce évolue
<i>Chabot</i>	Annexe II de la directive Habitats	<u>Inventaires complémentaires</u>	<p><u>Description</u> : Petit poisson de fond préférant les sols caillouteux, les eaux claires, froides et riches en oxygène. Se développe dans des secteurs d'eau calme où la pollution est absente. Se cache la journée sous les pierres et dans les herbiers aquatiques et est actif la nuit.</p> <p><u>Reproduction</u> : de mars à mai ; frayères dans fonds graveleux et caillouteux, où les œufs sont déposés sous des pierres plates</p> <p><u>Alimentation</u> : insectes et larves aquatiques, œufs et alevins de truite</p>	Dégradation de la qualité de l'eau d'origine agricole, domestique, industrielle	Cf. « interrelations habitat/milieu naturel » pour les habitats dans lesquels l'espèce évolue
<i>Petite lamproie</i>	Annexe II de la directive Habitats	<u>Inventaires complémentaires</u>	<p><u>Description</u> : Inféodée en permanence aux ruisseaux et aux parties supérieures des fleuves et des rivières. Bioindicateur sensible à la qualité de l'eau, fréquentant les habitats à truite et à chabot : fonds sableux et caillouteux.</p> <p><u>Reproduction</u> : de mars à juin ; frayères constituées de fonds de sable et de gravier à faible profondeur</p>	Gestion intensive des cours d'eau, notamment des affluents de la Meuse Dégradation de la qualité de l'eau d'origine agricole, domestique, industrielle	Cf. « interrelations habitat/milieu naturel » pour les habitats dans lesquels l'espèce évolue

ESPECE Intérêt patrimonial	Statut	Effectifs	Habitats de l'espèce	Enjeux de conservation des habitats d'espèces	
				Interrelations activités humaines	Interrelation milieu naturel
REPTILES ET AMPHIBIENS					
<i>Triton crêté</i>	Annexe II de la directive Habitats	<u>Inventaires complémentaires</u>	Inféodé aux milieux aquatiques des prairies alluviales tels que mares, noues, fossés, bordures de dépressions humides (cf. fiche Habitats des eaux dormantes). Affectionne particulièrement les eaux assez profondes riches en végétation	Cette espèce est, comme pour la plupart des amphibiens particulièrement sensible aux dégradations mécaniques et physico-chimiques occasionnées aux milieux aquatiques.	Une attention particulière doit être apportée aux franges végétales bordant les milieux aquatiques dans lesquelles le Triton crêté s'installe pendant sa phase terrestre : haies, bosquets, saulaies Cf. « interrelations habitat/milieu naturel » pour les habitats dans lesquels l'espèce évolue
INSECTES					
<i>Agrion de mercure</i>	- Annexe II de la directive Habitats - Annexe II de la convention de Bern - Liste rouge UICN	A confirmer	Petite libellule inféodée aux ruisseaux à courant, aux sources et aux milieux d'eau dormante formés par l'affleurement de la nappe d'eau	Espèce bio indicatrice sensible aux dégradations mécaniques et physico-chimiques occasionnées aux milieux aquatiques en particulier en bordure des prairies (épandage)	En complément de la qualité de la ressource en eau la présence de cette espèce est favorisée par des milieux ouverts proches et préservés dans lesquels s'insèrent les habitats aquatiques : prairies et pâtures. Cf. « interrelations habitat/milieu naturel » pour les habitats dans lesquels l'espèce évolue
<i>Grande aeschne</i>	- Espèce d'intérêt national	A confirmer	Libellule de grande taille inféodée à des milieux aquatiques bénéficiant d'une végétation importante : herbiers aquatiques, roselières...	Le maintien de cette espèce est étroitement liée à la préservation des noues et des dépressions aquatiques de la plaine alluviale de la Meuse (cf. espèce précédente)	Espèce inféodée à la présence de milieux ouverts : prairies permanentes Cf. « interrelations habitat/milieu naturel » pour les habitats dans lesquels l'espèce évolue
CRUSTACES					
<i>Ecrevisse à pied blanc</i>	- Annexe II de la directive Habitats	A confirmer	Cours d'eau bien oxygénés bénéficiant d'habitats aquatiques diversifiés et d'une bonne qualité de l'eau : zones à Truite	Espèce non observée sur le site depuis 1984 du fait de la dégradation des cours d'eau : forte sensibilité aux pollutions	Cf. « interrelations habitat/milieu naturel » pour les habitats dans lesquels l'espèce évolue

B. Hiérarchisation des enjeux

1. Les habitats naturels

Une hiérarchisation des enjeux par habitat a été établie sur la base :

- du statut de protection de ces habitats
- du statut de protection des espèces utilisant ces habitats
- de l'intérêt écologique des habitats (indépendamment de leur statut.)

La synthèse de cette hiérarchisation a donné lieu à l'élaboration de la carte « Etat de conservation des habitats naturels : hiérarchisation des enjeux de conservation ». La dernière colonne du tableau suivant correspond au classement des habitats en fonction des enjeux,

- le niveau 5 étant le niveau prioritaire
- le niveau 4 constitue un niveau de conservation à maintenir, voire à améliorer.

Pour toute forme liées aux habitats naturels et aux habitats d'espèces de niveau 4 et 5, nous préconisons qu'un plan de gestion préalable soit réalisé.

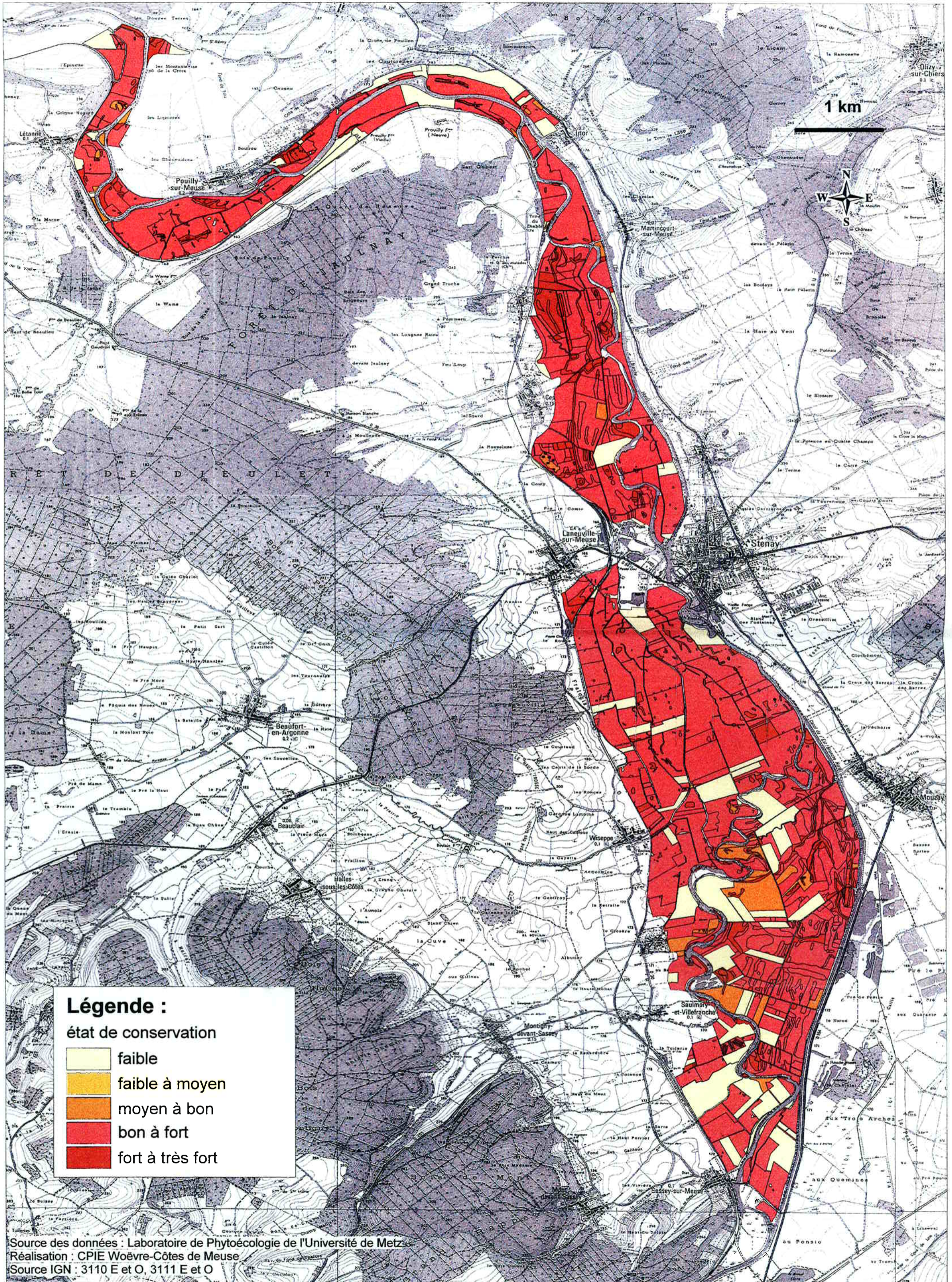
NB : Lorsque la présence d'avifaune remarquable (Râle des genêts, Courlis cendré, Tarier des prés), les dates de fauche devront être repoussées en fonction des exigences des espèces. De plus, la fauche devra être effectuée de manière centrifuge ou en bandes (fauche « sympa »).

HABITATS	Mesures de protection ou de conservation à mettre en oeuvre	Surfaces	Enjeux
Forêt alluviale d'Aulnes et de Frênes	Restauration des lambeaux existants, et recréation sur d'autres secteurs propices à sa reconstitution	1 hectare, soit 0,04% du site	5
Ripisylve	Mesures de gestion conservatoires, de restauration et de création en fonction de cahiers des charges prenant en compte la gestion environnementale des cours d'eau : lien indispensable avec la restauration de la forêt alluviale	2 hectares, soit 0,08% du site	5
Habitat des eaux dormantes	Eviter les pollutions diffuses sur tout le bassin versant de la Meuse	8,3 hectares, soit 0,4% du site	5
Habitat des eaux courantes	Limitation des travaux hydrauliques Conservation de la végétation des berges favorisant la protection contre les pollutions A protéger dans le cadre de travaux rivières	Surface non estimée (fleuve Meuse)	5
Mégaphorbiaie à reine des prés <i>Intérêt communautaire</i>	Habitats nécessitant des mesures de gestion spécifique Fauche annuelle, bi-annuelle ou irrégulière suivant l'évolution du milieu Modalités de gestion à lier avec les autres groupements d'hélophytes : roselières, Cariçaies, Glyceraies Habitat à restaurer et à favoriser	24 hectares, soit 1,05% du site	5
Prairie mésophile à Colchique d'automne	Gestion extensive des prairie : fertilisation inférieure à 30 unités d'azote pâturage extensif Fauche tardive après le 30.06 ou 20.07 Absence de traitement phytosanitaire	52,8 hectares, soit 2,3% du site	5
Prairie hygrophile à oenanthe fistuleuse	Gestion extensive : - Fertilisation nulle - Pâturage extensif - Fauche tardive après le 30 juin - Absence de traitement phytosanitaire	47,6 hectares, soit 2,1% du site	5
Cariçaie	Fauche irrégulière tous les deux ans environ Aucun apport	19,8 hectares, soit 0,9% du site	5
Phalaridaie / Phragmitaie Typhaie	Ouverture de chenaux par fauche permettant une libre circulation de l'eau. Limitation du développement des saules et du comblement des lits par fauche irrégulière (suivant un plan de gestion spécifique et la typologie de la roselière)	25,2 hectares, soit 1,1% du site	5

<i>Végétation pionnière des bancs de graviers</i>	- Limitation des travaux hydrauliques - Mesures de conservation liées à l'influence du courant et du niveau d'eau - Limitation de l'impact des pollutions d'origine agricole	2,9 hectares, soit 0,1% du site	5
<i>Groupelement subaquatique à glycérie</i>	- Conservation de la profondeur de l'eau et de la qualité des eaux (nappe alluviale et fleuve) en lien avec les pratiques sur prairies et les activités en amont du fleuve (industrielles, domestiques, agricoles) - Pas de travaux de remblaiement des mares, ni d'aménagement des berges et des noues	23,5 hectares, soit 1% du site	5
<i>Groupelement sub-aquatique à Oenanthe aquatique</i>	Eviter les pollutions diffuses sur tout le bassin versant de la Meuse	2,9 hectares, soit 0,1% du site	5
<i>Prairie mésohygrophile à Seneçon aquatique</i>	Gestion extensive : fertilisation inférieure à 30 unités d'azote pâturage extensif Fauçonne tardive après le 30 juin Absence de traitement phytosanitaire	1057 hectares, soit 46,2% du site	4
<i>Pâturage hygrophile à Vulpin genouillé</i>	Gestion extensive : pâturage extensif fertilisation nulle	28,6 hectares, soit 1,25% du site	4
<i>Pâturage mésohygrophile à Orge faux seigle</i>	Gestion extensive : fertilisation inférieure à 30 unités d'azote pâturage extensif	569 hectares, soit 24,9% du site	4
<i>Coteaux calcaires de Côtes de Meuse</i>	Gestion extensive : - absence de traitement phytosanitaire - pas d'apport de fumure azotée - interdiction de boisement - interdiction de retournement du sol - restriction des mouvements des animaux par filets mobiles pour éviter le surpâturage - mise en place d'un calendrier de pâturage permettant la reproduction de la flore et de l'entomofaune. Gestion écologique des milieux forestiers et des pelouses calcaires	Hors site	4
<i>Pâturage mésophile à Ray Grass et Crétonne</i>	Cf. pâturage mésohygrophile à orge faux seigle	19,3 hectares, soit 0,8% du site	3

HABITATS	Mesures de protection ou de conservation à mettre en oeuvre	Surfaces	Enjeux
Bosquets / boisements ponctuel	Préservation / entretien / gestion écologique	19,5 hectares, soit 0,85 hectares	3
Prairie semée	Retour à la prairie naturelle par recolonisation spontanée	45,8 hectares, soit 2% du site	2
Plantations de peupliers	- peuplements intensifs non diversifiés : opérations de restauration et de régénération d'habitats naturels en lien avec l'exploitation sylvicole - peuplements diversifiés : conservation et gestion des strates inférieures	0,7 hectares, soit 0,03% du site	2
Cultures de maïs et de céréales	Retour à l'herbe	286 hectares, soit 12,5% du site	1
Végétation rudéralisée	Espace susceptibles de servir de support à des programmes de renaturation et de reconquête naturelle	21,5 hectares, soit 0,9% du site	1
Villages et terrains associés	Mise en œuvre de procédures d'aménagement du territoire. Une attention particulière devra être portée sur les gîtes à chauves-souris (cf. mesures de protection des gîtes à chiroptères)	30,3 hectares, soit 1,3% du site	1 (5 dans le cadre des gîtes à chauves souris)

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS : Hiérarchisation des enjeux de conservation



2. Les espèces

Les espèces décrites dans le tableau suivant sont celles bénéficiant d'une protection particulière (cf. fiche espèce), ou qui ont un caractère bio-indicateur évident. Leur conservation garantira la protection des espèces moins sensibles présentes sur les mêmes habitats.

ESPECES	Enjeux de protection ou de conservation à mettre en œuvre (pour les gîtes, merci de se référer au tableau suivant)
CHIROPTERES	
La protection des chiroptères dépend de la protection de leurs gîtes (cf. : Les mesures de conservation des gîtes à Chiroptères)	
Grand Murin	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Conservation des gîtes</u> : cavités souterraines naturelles et artificielles, combles de bâtiments - <u>Conservation des zones de chasse</u> : milieux forestiers ouverts, prairies permanentes à herbes rases gérées de manière extensive (pas d'herbicides, ni d'insecticides, pas de retournement de prairies) - <u>Conservation des zones tampons</u> entre prairies et forêts - <u>Gîtes concernés</u> : Stenay, Dun sur Meuse, Aincreville
Petit Rhinolophe	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Conservation des gîtes</u> : cavités naturelles ou artificielles, et de conditions de températures bonnes à stables, accès direct en vol - <u>Conservation de corridors écologiques</u> pour les déplacements : haies, ripisylves, murets, plus globalement les éléments fixes du paysage - <u>Conservation des zones de chasse</u> : boisements, milieux semi-ouverts, et les lisières forestières en bordure de prairies, de milieux humides et de noues - <u>Gîtes concernés</u> : Combles du domaine de Charmois, Combles du centre social et culturel de Stenay, Musée du pays de Stenay, Château de Bronnelle, Combles de l'Eglise de Cunel, Halle sous les Côtes, Murvaux, Brandeville
Grand Rhinolophe	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Conservation des gîtes</u> : cavités naturelles ou artificielles / éviter les dérangements - <u>Conservation des sites de reproduction</u> : caves, blockhaus, forts - <u>Conservation des corridors de déplacement</u> : haies, ripisylves, murets, plus globalement les éléments fixes du paysage - <u>Conservation des territoires de chasse</u> : mosaïque de milieux (prairies / friches prairiales / bosquets / haies / lisières forestières / cours d'eau / ripisylve / vergers) ; pas d'utilisation d'insecticides et d'herbicides (destruction de la biomasse d'insectes) - Diversification des zones de boisement (forêt / ripisylve) <p><u>Gîtes concernés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pour l'hibernation</i>, anciennes caves de Dun, sapes de Vilosnes, anciennes caves de Ligny devant Dun ; Tunnel de la forge à Stenay - <i>Sites de transit</i> : Blockhaus à Murvaux et à Vilosnes, combles des églises de Liny devant Dun et de Milly sur Bradon, combles de l'ancienne gendarmerie de Sivry sur Meuse, combles du Domaine de Charmois, anciennes caves de la ferme de la jardinette à Baâlon
Vespertillon à oreilles échanquées	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Conservation des gîtes</u> : espaces souterrains artificiels ou autres gîtes anthropiques - <u>Conservation des territoires de chasse</u> : plaines alluviales, cours d'eau, zones humides et milieux forestiers - gestion diversifiée des habitats naturels <p><u>Gîtes concernés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pour l'hibernation</i> : anciennes caves de Dun sur Meuse, sapes de Vilosnes - <i>Sites de transit</i> : combles du Domaine de Charmois, combles du musée de la bière, église de Mouilly à confirmer
Vespertillon de Beschtein	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Conservation des gîtes</u> : caves de Dun sur Meuse - <u>Conservation des zones de chasse</u> : peuplements forestiers à proximité des milieux aquatiques et humides - <u>Gîte d'hibernation</u> : caves de Dun sur Meuse

Gîtes Caractéristiques	Espèces présentes	mesures de gestion
<p>Gîte de Dun sur Meuse Anciennes caves principalement et souterrains. Elles abritent des espèces en hibernation et en transit par leur facilité d'accès.</p>	<p>Vespertilion de Beschtein Vespertilion à oreilles échancrées Petit rhinolophe Grand Rhinolophe Grand Murin</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas soumettre à des dérangements pouvant affecter l'hibernation des espèces. (protection si possible de l'entrée des gîtes) - Prospection sur 2 caves non utilisées Aménagement de nouveaux sites à proximité
<p>Gîte d'Ainreville : Combles de l'église Accueille les colonies de reproduction du Grand Murin.</p>	<p>Grand Murin</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une convention de gestion avec la municipalité permettant de rendre compatible sur le plus long terme la protection du gîte et l'entretien des combles - Plan de gestion afin d'éviter : la réfection de la toiture en présence des colonies, le traitement de la charpente, la sur-fréquentation humaine.
<p>Site de Stenay – ZNIEFF n° 00100027 / ENS n° 55B13 Constitué du tunnel de la vieille Forge, et des combles de l'hôpital qui ont été fermés sans précaution particulière.</p>	<p>Grand Murin Vespertilion de Daubenton</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'une convention avec la fonderie. - protection de l'entrée du gîte permettant la limitation des dérangements et la conservation de la qualité de l'eau. - Evaluations complémentaires à mener sur le musée de la bière, les caves de Stenay favorables à l'hibernation, l'école de musique, l'ancien couvent.
<p>Domaine de Charmois (Mouzay) Combles.</p>	<p>Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe Vespertilion à oreilles échancrées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Investigations complémentaires - mise en place d'une convention avec le propriétaire - Conservation et aménagement d'ouvertures spécifiques au Petit Rhinolophe. - Evaluation des milieux naturels périphériques

Gîtes Caractéristiques	Espèces présentes	mesures de gestion
<i>Eglise de Milly sur Bradon</i>	Site de transit du Grand Rhinolophe	<i>CES SITES DOIVENT FAIRE L'OBJET DE PROSPECTIONS COMPLEMENTAIRES</i>
<i>Abris fortifiés de la forêt communale de Murvaux</i>	Site de transit du Grand Rhinolophe Colonie de reproduction du Petit Rhinolophe	
<i>Commune de Brandeville</i>	Colonie de reproduction du Petit Rhinolophe	
<i>Eglise de Cunel</i>	Colonie de reproduction du Petit Rhinolophe	
<i>Halle sous les Côtes</i>	Colonie de reproduction du Petit Rhinolophe	
<i>Sapes de Vilosnes et combles de l'église à Raumont</i>	Site d'hibernation du Petit Rhinolophe, du grand Rhinolophe et du Vespertilion à oreilles échancrées Site de transit du Petit Rhinolophe	
<i>Eglise de Brouennes</i>	Site de transit du Petit Rhinolophe	
<i>Liny devant Dun</i>	Site de transit du Petit Rhinolophe et du Grand Rhinolophe	
<i>Ancienne gendarmerie et Blockhaus de Sivry sur Meuse</i>	Site de transit du Petit Rhinolophe et du Grand Rhinolophe	
<i>Baâlon</i>	Site de transit du Grand Rhinolophe	
<i>Eglise de Mouilly</i>	Site probable de reproduction du Vespertilion à Oreilles échancrées	

ESPECES	Enjeux de protection ou de conservation à mettre en œuvre (pour les gîtes, merci de se référer au tableau suivant)
AVIFAUNE	
Rôle des genêts	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation milieux prairiaux humides par gestion extensive(cf mesures liées aux habitats), et : <ul style="list-style-type: none"> * fauche tardive après le 30 juillet * fauche centrifuge de la parcelle - Conservation et gestion environnementale des zones humides (cariçaies) à proximité des prairies - Pas de travaux de drainage des prairies
Courlis cendré	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des milieux prairiaux humides par gestion extensive (cf mesures liées aux habitats), et : <ul style="list-style-type: none"> * fauche tardive après le 20 juin * fauche centrifuge de la parcelle - Conservation des dépression humides - Conservation d'un milieu ouvert (éviter la fermeture des milieux : colonisation par la strate arbustive) - Pas de travaux de drainage des prairies - Mise en place d'un programme de suivi de l'espèce avec les chasseurs de gibiers d'eau - Mise en place d'une convention de protection de l'espèce sur le périmètre du site
Tarier des prés	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des milieux prairiaux humides par gestion extensive (cf mesures liées aux habitats), et : <ul style="list-style-type: none"> * fauche tardive après le 23 juin * fauche centrifuge de la parcelle - Conservation et gestion écologique des dépressions aquatiques et humides
FAUNE PISCICOLE	
Loche de rivière	<ul style="list-style-type: none"> - protection et gestion écologique des berges et du lit des cours d'eau - Conservation des fonds sablonneux : pas d'extraction de sable - Conservation de la végétation aquatique et des zones de vase - Conservation de la qualité de l'eau : limitation des pollutions d'origine agricoles, industrielles et domestiques - Conservation des zones de frayère : faible profondeur et bonne oxygénation
Chabot	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des sols caillouteux - Conservation de la qualité de l'eau : limitation des pollutions agricoles, industrielles et domestiques - Conservation du niveau d'eau - Conservation des frayère, fonds graveleux et caillouteux

<i>Petite lamproie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des fonds sableux et caillouteux - Conservation de la qualité de l'eau : limitation des pollutions agricoles, industrielles et domestiques - Conservation des zones de frayère : faible profondeur, fonds sableux et caillouteux
REPTILES ET AMPHIBIENS	
<i>Triton crêté</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des zones alluviales et des milieux aquatiques de la zone prairiale : mares, fossés, dépressions aquatiques, noues - Conservation des haies et bosquets à proximité des habitats aquatiques - Conservation de la qualité de l'eau : limitation des pollutions agricoles, industrielles et domestiques - Pas d'assèchement de milieux humides, ni remblais, ni comblement
INSECTES	
<i>Agrion de mercure</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation et réhabilitation des zones de courant dans les ruisseaux, les fossés, les sources et protection des habitats aquatiques d'eau dormante liés aux nappes phréatiques. - Conservation des habitats prairiaux : pas de destruction mécanique, gestion extensive des prairies (notamment en ce qui concerne l'apport de traitements)
<i>Grande aeschne</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des zones d'eau stagnante ou de courant faible - Conservation de la végétation aquatique des noues et dépressions humides de la Meuse
CRUSTACES	
<i>Ecrevisse à pied blanc</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation de la qualité de l'eau : limitation des pollutions agricoles, industrielles et domestiques - Conservation et réhabilitation des cours d'eau et des habitats naturels (habitat des zones à truite)

V. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Dans l'idéal, la hiérarchisation des mesures de conservation serait établie en fonction des priorités liées aux habitats.

Toutefois, la mise en œuvre des mesures de protection et de conservation ne peut faire abstraction de la faisabilité économique et des interrelations qu'il existe avec les activités humaines.

C'est pourquoi le programme d'actions présenté ci-dessous prend en compte trois paramètres de gestion :

- les objectifs de conservation des habitats
- le degré de difficulté de mise en œuvre des mesures de conservation
- la nécessité de se fixer des objectifs à plus long terme, en intégrant la dimension environnementale aux programmes de développement du territoire : suivi – évaluation / valorisation / pérennisation des mesures

Les mesures mises en œuvre par le biais du plan d'actions viseront l'application des objectifs idéaux décrits précédemment.

Eléments de compréhension préalable à la lecture des fiches mesures :

agr : Agriculture

att : Aménagement du territoire et tourisme

CAD : Contrat d'Agriculture Durable

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

CDT : Comité Départemental du Tourisme

CESA : Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement

CODECOM : Communauté de communes

COL : Centre Ornithologique Lorrain

CPEPESC : Commission Permanente d'Etudes et de Protection des Eaux, Sous-sols, et Cavernes

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CSL : Conservatoire des Sites Lorrains

CSP : Conseil Supérieur de la Pêche

CTE : Contrat Territorial d'Exploitation

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

FEDER : Fonds Européen de Développement de l'Espace Rural

FEOGA : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole

FGMN : Fonds de Gestion des Milieux naturels

FNDA : Fonds National de Développement Agricole

FSE : Fonds Structurel Européen

GAL : Groupe d'Action Locale

grn : Gestion des ressources naturelles

IUT : Institut Universitaire Technologique

LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement

MAAPAR : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales

MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

MNE: Meuse Nature Environnement

ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

VIVEA : Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant

VNF : Voies Navigables de France

WWF : World Wildlife Foundation

A. Les objectifs prioritaires : Conservation et restauration des habitats et des espèces

Pour chaque habitat, inclus dans des surfaces agricoles (application du CTE et/ou du CAD) ou hors surface agricole (application des mesures de gestion Natura 2000), les mesures mises en place seront autant que possible celle définies dans la partie « objectifs idéaux ».

1. Secteurs et mesures prioritaires dont la gestion est facile à mettre en œuvre : gestion et conservation des espèces, des habitats forestiers et aquatiques

Ce sont les secteurs ponctuels ou les interrelations avec les facteurs humains sont peu nombreux ou facilement surmontables, abritant des espèces ou des habitats prioritaires au titre de la directive Habitats.

Il s'agit :

- des gîtes à chauves-souris
- des fragments de forêts alluviales qui dépendent étroitement de la protection des cours d'eau
- les milieux humides remarquables hors secteurs agricoles, dont certains sont des habitats prioritaires de la directive Habitats (Mégaphorbiaie à Reine des prés)

Les mesures à mettre en œuvre sont les suivantes :

- **Mesure 1 grn** : Protection et conservation des Chiroptères
- **Mesure 2 grn** : Protection et conservation de l'avifaune remarquable
- **Mesure 3 grn** : Conservation, restauration et gestion de la ripisylve, des fragments de forêt alluviale et des cours d'eau
- **Mesure 4 grn** : Conservation, restauration et gestion des milieux humides remarquables

2. Secteurs et mesures prioritaires mais fortement dépendants des activités économiques : la gestion des habitats prairiaux

Les secteurs concernés sont pour la plupart des habitats inclus dans les surfaces d'exploitation agricole et faisant l'objet d'une gestion à encourager ou à réadapter pour atteindre les objectifs de conservation.

Parmi ces habitats, la **prairie mésophile à Colchique d'automne** constitue un habitat prioritaire d'intérêt communautaire.

Nous notons par ailleurs que la **présence d'espèces remarquables, notamment l'avifaune (Râle des genêts, Courlis cendré, Tarier des prés)** est un élément à prendre en compte dans la mise en œuvre de ces mesures de gestion prioritaires.

La réalisation des mesures de gestion et de conservation des habitats et des espèces inclus dans des périmètres agricoles passe par la mise en œuvre de contrats de 5 ans engageant les agriculteurs à adopter des pratiques détaillées dans des cahiers des charges spécifiques à chaque milieu.

Dès 2000, la réflexion a porté sur la mise en œuvre d'un CTE collectif visant à :

- appliquer des mesures de protection des habitats et des espèces présents sur les exploitations
- assurer la viabilité économique des exploitations.

De ce fait, une hiérarchisation des enjeux en fonction du statut de protection des habitats, de la sensibilité des milieux et de la présence d'espèces remarquables, fixe sur 5 ans les mesures à mettre en œuvre et les objectifs à atteindre à l'échelle de chaque exploitation.

Le CTE collectif Natura 2000 – Stenay Mouzay a été validé par la CDOA du 29 mars 2002, et inscrit dans l'arrêté préfectoral du 28 mai 2002. Des exploitations ont pu s'engager dans la phase préalable de diagnostic. A ce jour, deux contrats ont été signés, ceux en cours et à venir devront être adaptés au cadrage des Contrats d'Agriculture Durable (CAD). La mise en place des mesures de conservation et de gestion liées aux surfaces agricoles ne saurait être efficace sans un dispositif d'évaluation préalable, d'animation et d'accompagnement des exploitations (du diagnostic à la mise en œuvre des mesures).

Les mesures à mettre en œuvre sont les suivantes :

- **Mesure 5 (agr)** : mise en œuvre du CTE collectif Natura 2000 et du projet à venir de CAD
- **Mesure 6 (agr)** : animation du CAD collectif Natura 2000
- **Mesure 7 (grn)** : plan de gestion chasse et faune sauvage
- **Mesure 8 (grn)** : mise en œuvre d'un programme de protection et de gestion des zones naturelles

Chaque mesure de gestion et de renaturation des habitats naturels est conditionné à un diagnostic affiné permettant la mise en œuvre adaptée des mesures Natura 2000 et répondant à une faisabilité technique : plan de gestion, maîtrise d'œuvre, cahiers des charges, choix des opérateurs, devis, ...

TABLEAU SYNTHETIQUE : LES MESURES DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES

	Mesure correspondante	Habitats et espèces concernés
Les chiroptères	Mesure 1 grn : protection et conservation des chiroptères Mesure 8 (grn) : mise en œuvre d'un programme de protection et de gestion des zones naturelles	Gîtes (cf. description dans la mesure 1 grn)
L'avifaune remarquable	Mesure 2 grn : protection et conservation de l'avifaune remarquable Mesure 8 (grn) : mise en œuvre d'un programme de protection et de gestion des zones naturelles Mesures 5, 6 et 7agr	Habitats d'espèces avifaunistiques remarquables : Râle des genêts, Courlis cendré, Tarier des prés. Environ 20 ha d'habitats d'espèces
Les forêts alluviales à frênes et à aulne, et les ripisylves	Mesure 3 grn : conservation, restauration et gestion de la ripisylve, des fragment de forêts alluviales et des cours d'eau Mesure 8 (grn) : mise en œuvre d'un programme de protection et de gestion des zones naturelles	Forêt alluviale à frêne et aulne (1 ha) Ripisylve (2 ha)
Les milieux humides remarquables	Mesure 4 grn : conservation, restauration et gestion des milieux humides remarquables Mesure 8 (grn) : mise en œuvre d'un programme de protection et de gestion des zones naturelles	Mégaphorbiaie à Reine des prés (24 ha) Végétation pionnière des bancs de graviers (2,9 ha) Habitats des eaux courantes Habitats des eaux dormantes (8,3 ha) Cariçaie (19,8 ha) Roselières (25,2 ha) Gpmt subaqu. à Glycérie (23,5 ha) Gpmt subaqu. à Oenanthe aquatique (2,9 ha)
Les milieux prairiaux d'intérêt communautaire et prioritaires	Mesures 5, 6 et 7 agr : enquête, mise en œuvre et animation du CAD Mesure 8 (grn) : mise en œuvre d'un programme de protection et de gestion des zones naturelles	Prioritairement : - prairies mésophiles à colchiques d'automne (52,8 ha) - prairies hygrophiles à oenanthes fistuleuses (47,6 ha)

La mise en œuvre de ces mesures est prioritaire au vue du statut de protection des habitats et des espèces qu'elles concernent.

Mesure 1 grn
Indispensable**PROTECTION ET CONSERVATION DES CHIROPTERES****OBJECTIFS**

Outre la conservation des gîtes, la protection des chauves souris est étroitement liée à la conservation des habitats naturels producteurs d'insectes pour leur nutrition. A ce titre, les prairies permanentes et l'ensemble des zones humides liées à la Meuse et à ses affluents constituent des habitats prioritaires à la conservation des chiroptères. Les mesures de conservation des Chiroptères doivent amener à la protection concrète de leurs gîtes et de leurs habitats. Les évaluations mises en œuvre sur le site qui ont comme principal but d'améliorer la connaissance de ces mammifères discrets et fragiles doivent permettre de définir des mesures complémentaires aux différents programmes de protection de l'environnement sur le territoire : Réhabilitation, aménagement et protection des gîtes, mesures de restauration d'habitats spécifiques : corridors écologiques, haies, cours d'eau, complexes fossés talus, ...



F. Schwaab

Grand Murin hivernant

DESCRIPTIF

Ces mesures concernent directement la protection des habitats et des espèces de Chiroptères présentes sur le site. Ce dispositif s'applique aux surfaces non déclarées en SAU. Les mesures Natura 2000 peuvent être contractualisées par tout propriétaire ou exploitant ; elles sont complémentaires des mesures liées aux surfaces agricoles mises en œuvre par le biais du CTE collectif.

DETAIL DES ACTIONS

Détails des actions par ordre chronologique : Cahier des Charges	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
<p>A. Analyse de terrain : état des lieux</p> <p>B. élaboration des programmations pluriannuelles d'interventions</p> <p>C. Contrats Natura 2000 : Travaux d'entretien et de gestion</p> <p>D. Rédaction d'un rapport de suivi annuel</p>	MEDD	CPIE CPEPESC	Comités techniques att / grn	<p>Europe MEDD</p> <p>Conseil Général de la Meuse</p> <p>Communauté de Communes</p>	<p>136 300 €</p> <p>dont :</p> <p>60 000 € sur l'aménagement de gîtes (diagnostic + phase opérationnelle / contrats Natura 2000)</p> <p>76 300 € sur l'aménagement d'habitats : corridors, boisements, murets, ... (diagnostics + phase opérationnelle)</p>

F. Schwaab



Deux Petits Rhinolophes dans leur nurserie.

Mesure 2 grn

indispensable

PROTECTION ET CONSERVATION DE L'AVIFAUNE**REMARQUABLE****OBJECTIFS**

Les mesures Natura 2000 doivent également directement concerner la protection des espèces menacées et plus particulièrement l'avifaune. Ce dispositif s'applique

- d'une part aux surfaces non déclarées en exploitation agricole (SAU) : les mesures Natura 2000 peuvent être contractualisées par tout propriétaire ou exploitant hors SAU.
- d'autre part sur des surfaces d'exploitation agricole, lorsque une espèce avicole sensible sera effectivement recensée sur la parcelle concernée, et que celle-ci ne fait pas l'objet d'une mesure de fauche tardive (mesure d'urgence).

DESCRIPTIF

Parallèlement à la conservation des habitats naturels remarquables la procédure Natura 2000 prend en compte la conservation de l'avifaune. Certaines espèces comme le Râle des genêts nécessitent des mesures de protection importantes afin d'assurer leur sauvegarde. Cette mesure intégrera des financements complémentaires pour la mise en place de fauches tardives sur des parcelles non contractualisées lorsque l'avifaune remarquable y sera recensée. Ces démarches reposent sur un protocole d'inventaire préalable, faisant l'objet d'une convention et d'un suivi spécifique.

DETAILS DE L'ACTION

Détails des actions par ordre chronologique : Cahier des Charges	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
<p>A. Analyse de terrain : expertise des parcelles à avifaune remarquable (<i>en lien avec les suivis annuels réalisés sur le périmètre, qui seront complétés par une démarche spécifique pour chaque contractualisation</i>) 9j x 400€ (chargé de mission)/an</p> <p>Dispositif Grue cendrée et Busard des roseaux : expertise de terrain, information, sensibilisation 3j x 400€ (chargé de mission)/an</p>	MEDD	CPIE/CSL	Comités techniques att / grn / agr	<p>MEDD</p> <p>FGMN</p> <p>Agence de l'eau Rhin-Meuse</p> <p>Conseil général de la Meuse</p> <p>Codecoms de Stenay et Dun</p>	65 400 €
<p>B. Mise en place de convention avec les gestionnaires des surfaces 20 ha x 305€</p>				Fonds Européens	

Mesure 3 grn

indispensable
pour 3 ha

**CONSERVATION, RESTAURATION ET GESTION DE LA
RIPISYLVE, DE LA FORET ALLUVIALE ET DES COURS D'EAU**

OBJECTIFS

Un des objectifs de la procédure Natura 2000 est de favoriser les initiatives concernant la gestion et la restauration des habitats naturels remarquables. Les mesures liées à la gestion de l'espace concernent pour leur majorité les zones en exploitation agricole. Parallèlement au CTE, il est également indispensable de mettre en œuvre un programme concret adapté aux espaces naturels ne bénéficiant d'aucune mesure de gestion. Ces mesures doivent concerner l'ensemble des gestionnaires de l'espace rural qu'ils soient propriétaires ou



La végétation des berges de la Meuse est souvent en mauvais état, voire absente

CPIE Woèvre – Côtes de Meuse

exploitants, publics ou privés.

DESRIPTIF

La gestion des cours d'eau revêt pour la vallée de la Meuse un intérêt prioritaire. La Meuse et ses principaux affluents sur le site Natura 2000, constituent aussi bien une ressource de protection pour la faune et la flore que pour l'ensemble des activités humaines en dépendant étroitement. La protection des activités contre les crues et l'amélioration de l'auto-épuration sont les autres éléments prioritaires de cette mesure. La mesure 3 GRN vise à encourager toute forme de protection, de restauration et de gestion des habitats remarquables boisés liés à la Meuse et à ses affluents. Cette mesure prend en compte :

- * Le recensement exhaustif et qualitatif de l'ensemble des boisements alluviaux au regard de mesures d'aménagement et de gestion (travaux rivière,...),
- * Un programme annuel de restauration de la ripisylve sur la Meuse et ses principaux affluents (en lien avec les programmes intercommunaux de la gestion des cours d'eau)
- * La renaturation des habitats naturels liés à la ripisylve par l'utilisation de techniques liées au génie écologique.

DETAILS DE L'ACTION

Détails des actions par ordre chronologique : Cahier des Charges	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Analyse de terrain : état des lieux	MEDD		Fédération de pêche	MEDD	
B. élaboration des programmations pluriannuelles d'interventions	VNF Codecom de Stenay et Dun	CPIE	Agriculteurs par le biais du CTE sur les affluents de la Meuse	Agence de l'eau Rhin Meuse Conseil général de la Meuse	404 000 €
C. Conservation (Contrats Natura 2000) : Travaux d'entretien et de gestion 3 ha x 400€/ 6 ans	Conseil général de la Meuse				
Restauration 37,28 €/ ml / années 4-6 pour 10 km de berge restaurée en forêt alluviale	Agence de l'eau Rhin-Meuse		Comités techniques att / grn	Codecom de Stenay et Dun FEDER	
D. Rédaction d'un rapport de suivi annuel					
Pour A, B et C : 10j x 400€/6 ans					

Mesure 4 grn
souhaitable**CONSERVATION, RESTAURATION ET GESTION DES
MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES REMARQUABLES****OBJECTIFS**

La gestion et la renaturation des habitats naturels sont conditionnées par un diagnostic préalable. Chaque diagnostic doit mener à la mise en œuvre de mesures Natura 2000. Les milieux concernés par ces mesures comprennent les milieux aquatiques et humides tels que :

- les bancs de graviers,
- Les roselières,
- Les cariçaies,
- Les mégaphorbiaies,
- L'ensemble des habitats aquatiques : noues et anciennes ballastières...

Soit au total 106,6 ha

CPIE Woèvre – Côtes de Meuse



Les milieux aquatiques et humides présentant une richesse floristique et faunistiques à préserver

DESCRIPTIF

La gestion des milieux humides concerne de nombreux habitats à l'interface des prairies permanentes. Ces espaces naturels ne font pour le moment pas l'objet de mesures de gestion spécifiques car ils ne sont pas directement liés aux mesures agro-environnementales. Leur interdépendance avec la Meuse doit faire en sorte que les milieux humides proches du fleuve et de ses affluents bénéficient des mêmes mesures de gestion que les cours d'eau quand elles se trouvent à proximité des tronçons concernés : rives et berges. Dans le cas contraire, en l'absence de plan de gestion lié à la ripisylve, les propriétaires et les exploitants du site doivent être en mesure de pouvoir assurer une gestion adaptée à la sensibilité de ces habitats prioritaires.

DETAILS DE L'ACTION

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
<p>A. Analyse de terrain : état des lieux</p> <p>B. élaboration des programmations pluriannuelles d'interventions</p> <p>C. Rédaction d'un rapport de suivi annuel</p> <p>15j x 400€ (ch.mission) /an</p> <p>D. Contrats Natura 2000 : Travaux d'entretien et de gestion</p> <p>300€/ ha / an</p>	<p>MEDD</p> <p>VNF</p> <p>Codecoms de Stenay et Dun</p> <p>Conseil général de la Meuse</p>	<p>CPIE / CSL</p>	<p>Comités techniques att / grn / agr</p> <p>Laboratoire de phytoécologie</p>	<p>MEDD (contrats Natura 2000)</p> <p>FGMN</p> <p>Agence de l'eau Rhin-Meuse</p> <p>Conseil général de la Meuse</p> <p>Codecoms de Stenay et Dun</p> <p>FEDER / FEOGA</p>	<p>227 880 €</p>

Mesure 5 grn
indispensable

MISE EN ŒUVRE DU CTE / CAD COLLECTIF
NATURA 2000

OBJECTIFS

Merci de se référer au contrat type en annexe, validé par la CDOA de la Meuse (29 mars 2002) et nécessitant une réactualisation dans le cadre du dispositif CAD.
Cette mesure a pour objectif 100 exploitations sur les 6 ans (moyenne départementale par contrat : 27 000 €)

DESCRIPTIF

Merci de se référer au contrat type suivant.

DETAILS DES ACTIONS

Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
DDAF	Agriculteurs du site rentrant dans le cadre du dispositif CPIE Woëvre Côtes de Meuse	Comité technique agr Chambre Agriculture ADASEA Autofinancement agriculteurs	FEOGA MEDD MAAPAR	2 700 000 €

CONTRAT TYPE n° 14

“Contrat Type collectif – Vallée de la Meuse – site Natura 2000 n°82 – secteur de Stenay Mouzay”

Définition et objectifs :

Les principaux enjeux liés à l'environnement sur le site de Stenay Mouzay résident dans la conservation des prairies naturelles et de l'ensemble des milieux naturels humides inféodés à la vallée alluviale de la Meuse. La préservation et la restauration des milieux prairiaux sont étroitement dépendants du maintien des activités agricoles extensives sur les prairies permanentes (prairies de fauche et pâturage à bovins).

Ces sites naturels sensibles permettent, en association avec les pratiques agricoles, l'installation d'une faune et d'une flore très spécifiques. Les menaces de régression voire de disparition de ces espèces résident donc dans :

- l'abandon des surfaces agricoles (déprise)
- l'évolution progressive de l'agriculture vers des pratiques plus intensives entraînant de nombreux bouleversements dans les milieux naturels alluviaux.

Les objectifs de ce CTE collectif sont liés à :

- la conservation et la réhabilitation
 - o des prairies naturelles de la vallée de la Meuse
 - o des habitats d'espèces avifaunistiques protégées
 - o des zones interstitielles naturelles aux abords ou compris dans les zones exploitées
- la mise en œuvre d'une agriculture vivable et viable intégrant les problématiques environnementales
- la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement, des écosystèmes, des paysages de la vallée de la Meuse, de sa faune et de sa flore.

Pratiquement, il s'agit :

- d'encourager et permettre la conservation des pratiques extensives qui font aujourd'hui la qualité environnementale du site
- d'intégrer les problématiques économiques propres à chaque exploitation. A ce titre, une articulation avec les projets établis par les différentes filières est possible.

PERIMETRE D'APPLICATION (cf. liste des communes et carte ci-jointes)

Le périmètre d'application du Contrat Collectif Natura 2000 Stenay Mouzay correspond aux limites des Communautés de Communes de DUN et de STENAY. Les agriculteurs pouvant contractualiser sont donc :

- les agriculteurs ayant au moins une parcelle sur le site Natura 2000 et dont le siège d'exploitation se situe sur le périmètre du CTE collectif

- Les agriculteurs n'ayant pas de parcelles sur le site mais dont le siège et le parcellaire, en tout ou partie, se situe sur le périmètre du contrat collectif
- Les agriculteurs dont le siège l'exploitation est hors périmètre CTE collectif mais possédant des parcelles sur le périmètre Natura 2000 : ils peuvent dans ce cas contractualiser uniquement les parcelles concernées par le périmètre du CTE collectif.

LE DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION

L'élaboration du diagnostic d'exploitation est basé sur :

- L'intervention du CPIE en tant que porteur du projet collectif. Elle comprend :
Le diagnostic environnemental et territorial de l'exploitation. Cette démarche qui implique une rencontre entre l'agriculteur et le CPIE sur le terrain porte sur la mise en place des mesures agro-environnementales.

Pour chaque diagnostic sont définis :

- o Les enjeux patrimoniaux de l'exploitation :
 - La typologie des milieux naturels et en particulier pour les prairies et les milieux humides remarquables (une cartographie des milieux sera annexée au contrat)
 - La présence identifiée sur le terrain – ou probable ou potentielle – d'une faune remarquable, en particulier pour l'avifaune remarquable.
 - Les enjeux de conservation de la ressource en eau, tout particulièrement pour les cours d'eau et leurs annexes
 - L'impact de la pratique agricole sur le périmètre
 - La possibilité du transfert d'éligibilité des parcelles de culture situées sur le site Natura 2000.
 - o Les mesures agro-environnementales à mettre en œuvre en concertation avec l'exploitant. La mise en œuvre du volet environnemental du CTE s'appuie sur les objectifs environnementaux du Document d'Objectifs, afin que le projet de CTE soit en cohérence avec celui-ci. La rencontre avec l'exploitant doit faire l'objet de choix prioritaires liés à la conservation des habitats naturels, mais doit également prendre en compte les contraintes d'exploitation et le projet économique recherché par celui-ci.
 - o La mise en cohérence du CTE avec les programmes territoriaux : la mise en œuvre du CTE doit également prendre en compte et s'appuyer sur des dispositifs territoriaux développés par les collectivités territoriales dans les domaines liés à la gestion des cours d'eau, les paysages, la protection et la mise en valeur des sites naturels et plus généralement du patrimoine rural.
- L'intervention de la Chambre d'Agriculture vise à garantir la cohérence du projet global d'exploitation. En partenariat étroit avec le CPIE, la Chambre d'Agriculture assure le suivi et la coordination de la procédure et l'accompagnement du projet individuel de CTE. Elle sollicite au besoin l'intervention des partenaires économiques (service technique des filières) en fonction des projets mis en place par l'exploitant.
 - L'intervention des services techniques des filières agricoles, à la demande de l'exploitant, concerne le conseil technique et les mesures économiques du projet de l'exploitation.

Suite à ces trois interventions, il s'agira de mettre en accord le projet économique et le projet environnemental, afin que les objectifs de l'un et de l'autre ne soient pas contradictoires.

A] VOLET ENVIRONNEMENT

• **Les mesures obligatoires**

Outre les trois mesures déjà obligatoires en Meuse (enherbement des bords de cours d'eau, maintien de la surface en herbe, maintien des éléments fixes du paysage), les mesures obligatoires de ce contrat type comprennent :

- Le maintien des zones naturelles remarquables, définis dans le cadre du document d'objectifs (non rémunéré)
- Le maintien des sites identifiés de nidification de l'avifaune remarquable (Courlis cendré, Râle des genêts, Tarier des prés). (non rémunéré)
- La participation annuelle (rémunéré) à deux journées techniques organisées par le CPIE traitant de :
 - o l'évaluation du dispositif par une démarche participative
 - o la formation technique sur la gestion environnementale des milieux naturels.
- La mise en œuvre d'un bilan fourrager préalable permettant d'évaluer la cohérence du projet au regard des mesures agro-environnementales contractualisées. (non rémunéré)
- La réalisation d'une évaluation environnementale complémentaire (non rémunéré) en cours de contrat permettant :
 - o d'affiner sur les 5 années la connaissance des milieux naturels liés à l'exploitation
 - o d'évaluer la mise en œuvre des mesures environnementales
 - o d'établir un cahier des charges adapté aux spécificités des milieux devant faire l'objet d'une gestion environnementale

• **Mesures prioritaires**

La mise en œuvre des mesures décrites dans le tableau suivant dépend des caractéristiques des prairies faisant l'objet de contractualisations. Le diagnostic environnemental, couplé au diagnostic économique, détermine la surface agricole minimale devant faire l'objet de mesures prioritaires.

Type de prairie	Vocation agricole	Mesures Prioritaires
Pâturage hygrophile	Pâturage	- mesure 2001D : gestion extensive des prairies <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pâturage extensif ▪ Fertilisation nulle
Prairie hygrophile	Prairie de fauche ou mixte avec pâturage de regain	- mesure 2001D : gestion extensive des prairies <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fertilisation nulle ▪ Pâturage extensif - mesures 1601A02 et 1601A03 : fauche tardive après le 30.06 ou le 20.07 ⁵⁷ - mesure 1602A : absence de traitement phytosanitaire - mesure 1603A01 : fauche centrifuge de la parcelle ou en bande ✂ Pour le périmètre de nidification du râle des genêts :

⁵⁷ avifaune remarquable

		<p>fauche tardive après le 30 juillet</p> <p><i>B. L'action 16.03.A01 est obligatoirement cumulée avec l'action 16.01A01 ou 16.01A02 ou 16.01.A03</i></p> <hr/> <p><i>Les actions 16.01.A01, 16.01.A02 et 16.01.A03 sont obligatoirement cumulées avec l'action 16.02.A et possibilité de cumul avec l'action 16.03.A01</i></p>
Pâtures mésohygrophiles et mésophiles	Pâture intensive	<p>- mesure 2001C : gestion extensive des prairies</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pâturage extensif ▪ Fertilisation < 30 unités d'azote par hectare et par an
Prairies mésohygrophiles et mésophiles	Prairie de fauche ou mixte avec pâturage de regain	<p>- mesure 2001C : gestion extensive des prairies</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fertilisation < 30 unités d'azote par hectare et par an ▪ Pâturage extensif <p>- mesures 1601A02 et 03 : fauche tardive après le 30.06 ou 20.07</p> <p>- mesure 1602A : absence de traitement phytosanitaire</p> <p>- mesure 1603A01 : fauche centrifuge de la parcelle ou en bande</p> <p>✘ Pour le périmètre de nidification du râle des genêts : fauche tardive après le 30 juillet</p> <hr/> <p><i>C. L'action 16.03.A01 est obligatoirement cumulée avec l'action 16.01A01 ou 16.01A02 ou 16.01.A03</i></p> <hr/> <p><i>Les actions 16.01.A01, 16.01.A02 et 16.01.A03 sont obligatoirement cumulées avec l'action 16.02.A et possibilité de cumul avec l'action 16.03.A01</i></p>

- **Autres mesures prioritaires non liées aux prairies**

- **Mesure 0402A01 et 0402A02 en bordure de cours d'eau : localisation pertinente du gel PAC**, dans les zones de culture situées dans la vallée de la Meuse. Autant que possible, la composition du couvert végétal sera adapté aux caractéristiques locales.

- **Mesure 1401A02 : Amélioration de la jachère PAC avec implantation d'un mélange de plantes annuelles**, cumulable avec la localisation pertinente du gel PAC classique (0402A01).

- **Mesure 0101A : reconversion des terres arables en herbage extensif.**

- **Mesures 0604A01 et B01 : remise en état des berges, (dans la mesure où il ne s'agit pas du domaine public)**

- **Mesures optionnelles**

L'accès aux mesures optionnelles (= toute autre mesure figurant dans le cahier des charges départemental, pourvu qu'elles soient en accord avec la problématique définie) sera conditionnée par la contractualisation d'un nombre conséquent de mesures prioritaires ou d'une surface conséquente définie par le diagnostic d'exploitation.

BJ VOLET INVESTISSEMENT

Mesure Type n° 1 : “Participation à des journées techniques dans le domaine de l'environnement (dépense)”

Cf. cahier des charges des dépenses

Mesure Type n° 2 : “Enregistrement des pratiques (dépense)”

Cf. cahier des charges des dépenses

Mesure Type n° 3 : “Acquisition d'outils et de matériels d'enregistrement et de raisonnement des pratiques”

- Apports nutritifs
- Dates de fauche
- Mouvements des animaux

La mise en place de cette mesure et la communication des enregistrements sera utile au suivi environnemental du site (lien pratiques / état de conservation du site).

Justificatif : factures

Mesure Type n° 4 : “Clôtures de délimitation des zones de fauche tardive”

Justificatif : factures

Mesure Type n° 5 : “ Acquisition de matériel adapté à la gestion environnementale du site excepté l'investissement entrant dans le calcul des indemnités liées aux Mesures Agri Environnementales

Justificatif : factures

Mesure Type n°6 : Intégration paysagère des bâtiments agricoles, cette mesure devra prendre en compte le diagnostic territorial

Justificatif : factures

Mesure Type n°7 : Enregistrement de l'évolution environnementale du site (dépense)

Cf. cahier des charges des dépenses

Mesure Type n°8 : Acquisition de matériel de suivi environnemental du site

Justificatif : factures

Mesure Type n°9 : Diversification des activités en lien avec la problématique du territoire : tourisme, pédagogie, accueil à la ferme, relais d'information locale, site d'expérimentation, ...

Justificatif : factures

Par ailleurs, l'exploitant est libre de contractualiser sur le volet économique les mesures types établies dans les différents contrats types existant. La mise en place des mesures économiques doit rester compatible avec les objectifs environnementaux et territoriaux du CTE et plus largement de la procédure Natura 2000.

Liste des communes du périmètre CTE collectif Natura 2000

Communauté de communes de Stenay (55700) :

- Autreville Saint Lambert
- Baâlon
- Beauclair
- Beaufort en Argonne
- Brouennes
- Cesse
- Halles sous les Côtes
- Inor
- Lamouilly
- Laneuville
- Luzy Saint Martin
- Martincourt sur Meuse
- Moulins Saint Hubert
- Mouzay
- Nepvant
- Olizy
- Pouilly sur Meuse
- Stenay
- Wiseppe

Communauté de Communes du Val Dunois (55110) :

- Aincreville
- Bantheville
- Brioules sur Meuse
- Cléry Grand
- Cléry Petit
- Cunel
- Dannevaux
- Doulcon
- Dun sur Meuse
- Fontaine Saint Clair
- Liny devant Dun
- Lion devant Dun
- Milly sur Bradon
- Mont devant Sassey
- Murvaux
- Nantillois
- Sassey sur Meuse
- Saulmory et Villefranche
- Sivry sur Meuse
- Villers devant Dun
- Vilosnes Hauromont

CAHIER DES CHARGES DES DEPENSES

D. Contrat Type n° 14 :

Porteur de projet : CPIE Woëvre - Côtes de Meuse

OBJECTIF : Démarche de produit de qualité

Conservation des habitats naturels sensibles.

Soutenir l'agriculteur dans l'évolution de son système à une forte prise en compte de l'environnement à travers une adaptation des pratiques à la sensibilité du site Natura 2000, à travers un raisonnement et un enregistrement des pratiques.

Aide au démarrage :

- ❖ soutien sur les 3 premières années de l'engagement.
- ❖ Taux d'aide : 40 % de la dépense éligible, + 5 % aux jeunes agriculteurs.
- ❖ Le soutien porte sur le temps passé à la mise en place de documents et à l'enregistrement systématique des interventions réalisées par parcelle et par culture. Ces documents seront des éléments de traçabilité du travail de l'agriculteur.
- ❖ Temps maximum de 48 heures par an avec un coût horaire de 30,49 € HT.

Mesure Type n°1 : 16 H / an

Mesure Type n°2 : 12 H / an

Mesure Type n°7 : 20 H / an

Mesure type n° 1 : Participation à des journées techniques dans le domaine de l'environnement t.7922

Justificatif du soutien :

<i>Activité effectuée</i>	<i>Nombre d'heures</i>	<i>Coût horaire</i>	<i>Total HT</i>
Participation à 2 journées techniques annuelles	2 x 8 H = 16 H / an	30,49 €	487,84 €

Pièces justificatives :

- ❖ attestation de présence aux journées techniques délivrée par le porteur de projet

Contrôle :

- ❖ attestation de présence aux journées techniques délivrée par le porteur de projet

Organisme :

- ❖ Chambre d'Agriculture de la Meuse – Savonnières devant BAR – B.P. 229 – 55005
BAR LE DUC CEDEX

Mesure type n° 2 : Enregistrement et ajustement des pratiques t.7923Justificatif du soutien

<i>Activité effectuée</i>	<i>Nombre d'heures</i>	<i>Coût horaire</i>	<i>Total HT</i>
Enregistrement : Assolement, plan parcellaire, caractéristiques parcellaires, fertilisation (N, P, K)	4 H / an	30,49 €	121,96 €
Préparation de la visite du technicien, élaboration de documents, compte rendu portant sur les enregistrements et la conduite des cultures	8 H / an	30,49 €	243,92 €
TOTAL	12 H / an		365,88 €

Pièces justificatives :

- ❖ documents d'enregistrement de la fertilisation

Contrôle :

- ❖ vérification des documents d'enregistrement

Organisme :

- ❖ Chambre d'Agriculture de la Meuse – Savonnières devant BAR – B.P. 229 – 55005
BAR LE DUC CEDEX

Mesure type n° 7 : enregistrement de l'évolution environnementale du site t.7924

L'accès à cette mesure ne sera possible qu'en fonction des connaissances naturalistes de l'agriculteur et en respect d'un protocole défini par le porteur de projet (CPIE).

Justificatif du soutien

<i>Activité effectuée</i>	<i>Nombre d'heures</i>	<i>Coût horaire</i>	<i>Total HT</i>
Enregistrement des observations faites sur les parcelles en matière d'habitats naturels, de faune et de flore avec au moins trois périodes d'observation différentes entre mars et août, et 2 pour le reste de l'année	10 H (à raison de 2 H par phase d'observation) / an	30,49 €	304,90 €
Tenu d'un cahier d'enregistrement et d'une cartographie localisant les espèces observées	10 H / an	30,49 €	304,90 €
TOTAL	20 H / an		609,80 €

Pièce justificative :

- ❖ cahier d'enregistrement des observations et cartographie définis par le CPIE

Contrôle :

- ❖ vérification des documents d'enregistrement

Organisme :

- ❖ Chambre d'Agriculture de la Meuse – Savonnières devant BAR – B.P. 229 – 55005
BAR LE DUC CEDEX
- ❖ Organisme environnemental agréé par le comité technique (Conservatoire des Sites Lorrains)

Mesure 6 agr ANIMATION DU CTE COLLECTIF NATURA 2000 ET nécessaire DU PROJET A VENIR CAD

OBJECTIFS

L'animation du projet collectif sera l'étape majeure de la pérennisation des mesures de gestion des habitats. Il faudra :

- Définir un projet de CTE par exploitation compatible avec les objectifs Natura 2000.
- Sensibiliser, former, informer les exploitants aux enjeux environnementaux du site.

DESRIPTIF

Il s'agit d'accompagner l'agriculteur, de sa prise d'initiative jusqu'à la fin de son contrat dans toutes les étapes et le suivi de la démarche : diagnostic (300 journées de diagnostics sur 6 ans pour 100 exploitations) , présentation du dossier, formation (2 journées techniques par an), appui technique sur les MAE...

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Réalisation des diagnostics CTE en lien avec les caractéristiques naturelles du parcellaire des exploitations	MAAPAR MEDD	CPIE : animation, diagnostics, accompagnement <i>Délégation de maîtrise d'œuvre au CSL sur une partie des diagnostics : parcelles dont ils sont propriétaires.</i>	Comités techniques grn / agr	FEOGA	120 000 €
B. Restitution au comité technique agriculture et gestion des ressources naturelles				MEDD	
C. Organisation de journées techniques de sensibilisation et de formation				Agence de l'Eau Rhin Meuse	
D. Appui technique sur la mise en œuvre MAE				VIVEA	
E. Réalisation de bilans annuels					
3j / contrat x 400 € (ch.mission) 20 contrats par an					

Mesure 7 agr
nécessaire**PLAN DE GESTION CHASSE ET FAUNE SAUVAGE****OBJECTIFS**

Au même titre que pour les espèces non chassables, la faune chassable est une richesse non négligeable du site Natura 2000 et de ses abords. L'activité de chasse est concernée en priorité par les problèmes de gestion des ressources naturelles : prélèvement des espèces chassables et aménagement de sites de chasse tels que les huttes. Dans ce cadre, les chasseurs et leurs représentants doivent être associés durablement au plan de gestion du site.

DESCRIPTIF

La mesure "plan de gestion chasse et faune sauvage" a pour but de mettre en œuvre un plan de gestion permettant d'évaluer la sensibilité des espèces chassables, de prendre en compte les différentes dégradations liées à leurs habitats de manière :

- à favoriser l'émergence d'un programme pilote lié aux pratiques de chasse pouvant servir d'exemplarité et concourant aux objectifs du plan de gestion du site Natura 2000,
- à favoriser une collaboration entre les associations de protection de la nature et les associations de chasse : l'enjeu n'est il pas en effet de mettre en valeur un territoire riche de son patrimoine naturel et humain, de protéger les habitats naturels et d'assurer une gestion durable des espèces chassables et non chassables qui y vivent ?

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
<p>A. Plan de gestion intégrant le suivi des espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - démarche d'animation (information / synthèse / restitution annuelle) 8j x 400€/ an - mise en œuvre d'un protocole de suivi et d'évaluation 2j x 400€/ an -suivis de terrain : convention annuelle 2000 €/ an 	<p>CPIE</p> <p>Fédération départementale de chasse</p>	<p>Fédération départementale de chasse</p> <p>ONCFS</p> <p>CAREX</p> <p>CPIE / CSL</p>	<p>Comités techniques att / grn / agr</p>	<p>AERM</p> <p>Fédération départementale de chasse</p> <p>MEDD Natura 2000</p>	<p>83 000 €</p>
<p>B. Aménagement des sites de chasse 47000€/ 6 ans</p>					

Mesure 8 grn

nécessaire

MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE PROTECTION ET DE GESTION DES ZONES NATURELLES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS PARTENAIRES**OBJECTIFS**

La conservation sur le long terme des espaces naturels remarquable doit également reposer sur un programme de création d'espaces naturels protégés. La vocation de ce programme est d'apporter des garanties importantes de protection sur le long terme sans en exclure pour autant les activités qui leurs sont liées. Que cela soit au titre de la chasse, de la pêche et de la protection de la nature, les objectifs des différents partenaires rencontrés convergent vers l'idée de créer des zones de protection et de découverte. L'objectif visé par cette action est de mettre en œuvre dans les secteurs les plus adaptés une politique de protection faisant l'objet d'une gestion concertée et d'un portage par les collectivités locales et territoriales.

A ce niveau, la place des collectivités locales et territoriales est primordiale dans la valorisation possible de certains espaces publics.

DESRIPTIF

Cette démarche a pour but de constituer une vitrine du périmètre Natura 2000 permettant une implication concrète des acteurs locaux dans la conservation des habitats et des espèces.

Parallèlement à cette démarche initiale, il pourra être envisageable d'engager un programme d'acquisition foncière, dans des situations d'urgence. Ce programme basé sur une validation concertée des acteurs locaux devra veiller au maintien des activités de gestion de l'espace, en particulier l'agriculture. Pour l'exemple, les priorités de ce programme pourront concerner les sites susceptibles d'être altérés faisant l'objet d'une vente par leurs propriétaires et apportant plus de garantie de gestion par une exploitation agricole.

Parallèlement au programme d'acquisition foncière du CSL, les collectivités et les différents gestionnaires des espaces naturels doivent conduire en partenariat un projet de réseaux d'espaces naturels protégés permettant d'assurer aussi bien la conservation des ressources naturelles que leur découverte par l'aménagement de certains sites : noues, ballastières, roselières, forêt alluviale... Etablis en concertation entre collectivités, naturalistes et chasseurs, ce réseau doit aboutir au développement de partenariats, à la connaissance des pratiques de gestion et à une attractivité renforcée du site dans le développement de l'écotourisme (cf. Mesure 26 att).

La mise en œuvre de cette mesure est conditionnée à :

- son application sur des parcelles en mouvement uniquement
- l'accord des propriétaires
- des compétences techniques identifiées de l'acquéreur à mettre en place un plan de gestion adéquat

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Diagnostics initiaux : propriétaires/ exploitants/ sensibilité du milieu/ justification de l'acquisition/ mesures de gestion recherchées... 10 j x400€/an	Conseil général de la Meuse Codecoms de Stenay et Dun	CPIE	Comités techniques att / grn / agr SAFER	FEOGA FEDER	24 000 €
B. Programme d'acquisition foncière sur les espaces naturels sensibles remarquables et menacés sur le site	Conseil général de la Meuse Codecoms de Stenay et Dun Propriétaires fonciers	CSL	Comités techniques att / grn / agr SAFER	WWF Conseil Général de la Meuse Codecoms de Stenay et de Dun	85 000 €
C. Mise en œuvre d'un programme de gestion et de valorisation des espaces naturels protégés du site en dehors de la mise en œuvre des mesures 3 et 4. Ce programme prend en compte la mise en œuvre de conventions partenariales et l'ensemble des investissements nécessaires à la valorisation et à la découverte des sites protégés	Conseil général de la Meuse Codecoms de Stenay et Dun	CPIE CSL Fédération de pêche Fédération de chasse Codecoms de Stenay et Dun	Comités techniques att / grn / agr SAFER	Communes Agence de l'eau	200 000 €

B. Objectifs transversaux : Coordination générale du plan d'actions

La mise en œuvre des mesures, quelles que soient leur niveau de priorité sera d'autant plus efficace que le cadre de réalisation sera coordonné et concerté.

Outre l'aspect de coordination, la création d'un espace d'échange pourra être le lieu de centralisation des ressources techniques et scientifiques, d'aide à la décision des élus et un point d'information pour les partenaires et les particuliers.

- **Mesure 9 (transversale)** : animation du plan de gestion par le CPIE Woèvre - Côtes de Meuse
- **Mesure 10 (att)** : Création d'un observatoire des rives de la Meuse et de ses affluents

Mesure 9 transversale **ANIMATION DU PLAN DE GESTION PAR LE CPIE**
 indispensable **WOËVRE COTES DE MEUSE**

OBJECTIFS

- Assurer l'animation et la coordination du plan de gestion Natura 2000 en lien étroit avec les différents maîtres d'ouvrage et les différents partenaires financiers
- Assurer le transfert de l'information lié au plan de gestion Natura 2000 auprès des acteurs locaux : élus, habitants, associations locales, agriculteurs, écoles,...
- Assurer une fonction permanente de centre de ressource Natura 2000 et d'information pendant la totalité de la phase de gestion.

DESCRIPTIF

Cette mission prend en compte :

- l'animation du document d'objectifs
- la communication autour du projet
- la préparation des contrats Natura 2000
- le suivi administratif et technique
- le suivi scientifique
- l'approche pédagogique
- le compte- rendu d'exécution
- la coordination et l'accompagnement des maîtrises d'œuvre et maîtrises d'ouvrage (cf. cahier des charges)

La mission d'animation ne prend pas en compte les missions d'expertises complémentaires nécessaires à la mise en œuvre des mesures Natura 2000. Elle représente l'équivalent d'un demi-poste annuel (chargé de mission).

DETAILS DE L'ACTION

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total
Animation du document d'objectifs (cf. descriptif)	MEDD	CPIE	Comités techniques att / grn / agr	MEDD FEDER	23 000 € par an, soit : 138 000 €

Mesure 10 att
souhaitable**CREATION D'UN OBSERVATOIRE DES RIVES DE LA MEUSE ET
DE SES AFFLUENTS****OBJECTIFS**

L'établissement d'un lieu physique proche du site Natura 2000 est une solution concrète à la mise en place de l'ensemble des plans d'actions, du plan de gestion et à la bonne implication des acteurs locaux. Cet observatoire doit permettre de mutualiser les savoir-faire dans le domaine de l'environnement et d'assurer au mieux des démarches de coopérations entre les différents gestionnaires de l'espace rural. La fonction de cet observatoire n'est pas de se substituer aux organismes intervenants dans le domaine de l'environnement mais de favoriser toute forme de synergie permettant d'améliorer l'aide à la décision. En apportant aux décideurs locaux une information préalable à leur politique de développement, cet observatoire doit contribuer à un réel développement durable. Une autre fonction non négligeable de cette structure est d'assurer un point d'accueil et d'information sur le site Natura 2000. Cet espace aura pour fonction d'être un lieu d'échange et de proximité dont le but est de promouvoir toutes formes d'activités de découverte du patrimoine sur le site et de favoriser une meilleure aide à la décision dans la gestion des espaces naturels.



CPIE Woèvre – Côtes de Meuse

La Meuse, qui marque le paysage de sa présence, et dont dépendent de nombreuses activités.

DESCRIPTIF

L'élaboration de ce projet repose sur un montage juridique et technique permettant d'inscrire cette action dans la procédure Natura 2000. Elaboré sur une base associative, cet observatoire doit être un lieu privilégié d'échange, d'information et de concertation s'appuyant sur les savoir-faire existants et ne se substituant pas à eux. Cet espace doit permettre aussi bien de servir de support à la politique locale de gestion des espaces naturels du site que de servir de point d'information et d'animation auprès des acteurs du territoire et des visiteurs soucieux de la préservation des ressources naturelles et de leur découverte.

En privilégiant ces actions sur une base participative l'observatoire peut accueillir le comité de gestion du site et regroupe donc les personnalités désireuses par leur travail et leur participation de contribuer au développement durable de ce secteur remarquable de la vallée de la Meuse. Une autre étape ultérieure au projet réside dans la structure d'accueil qui devra répondre aux différents objectifs techniques.

Le descriptif doit concerner la réalisation du cahier des charges relatif à la création de cet espace d'accueil qui comprend :

La forme juridique et les objectifs généraux à étudier

Les partenaires concernés et impliqués dans la création de cet espace

L'étude de l'aménagement de l'espace d'accueil : moyens techniques et humains, fonctionnement, fonctionnalité, personnes ressources

Les bénéficiaires : collectivités, associations, gestionnaires du site et les visiteurs...

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total
A. Elaboration de projet comprenant : Analyse juridique/ partenariats/ missions / objectifs stratégiques	Codecom de Stenay et future association de gestion	CPIE	Comités techniques att / grn / agr	FEDER Codecom de Stenay	11 520 €
B. Aménagement de l'infrastructure, Moyens techniques et humains, fonctionnalité...	GAL nord meusien	Architectes/ bureau d'études avec le conseil technique du CAUE et du CPIE	Comités techniques att / grn / agr	FEDER Codecom de Stenay MEDD	350 000 €
C. Investissement et fonctionnement	Codecom de Stenay	future association de gestion	Comités techniques att / grn / agr	FSE MEDD	385 000 €

C. Les inventaires naturalistes complémentaires

Lors de la mise en œuvre de la procédure, il a été remarqué et souligné que certaines données naturalistes étaient incomplètes, voire inexistantes.

Les mesures à mettre en œuvre sont les suivantes :

- **Mesure 11 (grn)** : inventaires complémentaires des invertébrés
- **Mesure 12 (grn)** : inventaires complémentaires de l'avifaune
- **Mesure 13 (grn)** : inventaires complémentaires des reptiles et amphibiens
- **Mesure 14 (grn)** : inventaires complémentaires des mammifères
- **Mesure 15 (grn)** : inventaires complémentaires de la flore remarquable
- **Mesure 16 (grn)** : inventaires complémentaires de la faune piscicole

Mesure 11 à 16 grn

indispensable
à souhaitable

**INVENTAIRES NATURALISTES COMPLEMENTAIRES
ET MESURE DES ETATS DE CONSERVATION**

OBJECTIFS GENERAUX

Sur ces 2435 hectares compris sur 14 communes et deux Communautés de communes, le site Natura 2000 regroupe une faune et une flore remarquables encore partiellement appréhendées. Que cela soit pour les invertébrés en général, pour les amphibiens, pour l'avifaune, pour les mammifères ou pour certaines plantes protégées, le site nécessite de nouvelles investigations et surtout un suivi lié à l'évolution des pratiques. La protection doit reposer sur des suivis scientifiques permettant de faire avancer la connaissance des habitats afin d'évaluer l'influence engendrée par les activités humaines sur le site. Parallèlement aux démarches de conservation et de gestion, la connaissance des habitats naturels doit servir de base aux actions d'éducation à l'environnement et à la mise en œuvre d'une politique de développement durable à l'échelle des intercommunalités.

Les prospections réalisées concernent le site Natura 2000, les périmètres périphériques, et les zones d'extensions possibles du périmètre.

CPIE Woèvre – Côtes de Meuse



La faune et la flore du site nécessitent encore des inventaires et un suivi pouvant assurer leur préservation.

Mesure 11 grn INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES DES INVERTEBRES souhaitable

OBJECTIFS

L'inventaire des invertébrés (regroupant principalement les insectes, les mollusques, les crustacés...) constitue le travail d'inventaire le plus important à mener sur le périmètre d'étude. Les invertébrés sont des indicateurs fondamentaux de la qualité des écosystèmes.

DESCRIPTIF

Nous préconisons un travail d'inventaire détaillé de recherche des indicateurs biologiques sur l'ensemble des habitats naturels aquatiques et humides du périmètre comprenant les milieux prairiaux. Ce travail devra conduire à identifier les principales espèces sensibles du site de manière à évaluer la qualité des écosystèmes : indices biotiques : Odonates, Ephémères, Trichoptères... Une attention particulière devra être donnée à la périphérie de zones d'activités polluantes afin de mesurer leur impact sur les milieux aquatiques : en particulier pour les zones d'épandages susceptibles d'affecter les parcelles sensibles du site.

CPIE Woèvre – Côtes de Meuse



Les Odonates sont de bons indicateurs de la qualité d'un milieu.

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Synthèse des données existantes	MEDD	Laboratoire de biologie des insectes CPIE	Comité technique grn	MEDD Natura 2000	45 600 €
B. Ethnologie /biologie des populations /habitats prioritaires					
C. Evaluation des effectifs					
D. Indices biotiques					
E. Cartographie/bibliographie Captures/battage de végétation					
F. Piégeage lumineux en nocturne					

Recommandation : Inventaire à faire d'avril à août de chaque année.

Mesure 12 grn INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES DE L'AVIFAUNE

Indispensable / nécessaire

OBJECTIFS

Bien que l'avifaune ait fait l'objet d'évaluations nombreuses dans le cadre de ce document d'objectifs, les recensements ont concerné de manière prioritaire le suivi de certaines espèces emblématiques telles que le Râle des genêts, le Courlis cendré et le Tarier des prés.

D'autres espèces moins emblématiques mais pouvant avoir représenté un intérêt en tant que bio indicateurs ou étant menacées sur le secteur, peuvent nécessiter des inventaires complémentaires.

DESCRIPTIF

Les objectifs des évaluations complémentaires sont définis sur la base du cahier des charges de la réalisation d'études ornithologiques dans le cadre de la mise en place des ZPS (DIREN, annexé à cette mesure) des propositions élaborées par l'opérateur à partir des groupes de travail et d'entretiens avec les divers partenaires (laboratoire de phytoécologie de Metz, LPO, ONCFS, CSL,...) :

Indispensables pour

priorité 1 (espèces nicheuses bioindicatrices des milieux prairiaux remarquables) : réaliser un suivi sur les espèces menacées à savoir le Râle des genêts ; et le Courlis cendré et le Tarier des prés pour leur aspect emblématique, bien que non classés à la directive Oiseaux (cf. paragraphe précédent)

Nécessaires pour :

priorités 2 et 3 : réaliser le suivi d'espèces complémentaires, à savoir :

Priorité 2 (espèces nicheuses et non nicheuses bioindicatrices des autres habitats naturels remarquables) : Pie grièche écorcheur, Bécassine des marais, Butor étoilé, Pie grièche grise, Chevêche d'Athéna, Martin pêcheur d'Europe, Cincle plongeur, Milan royal, Bondrée apivore, Busard Saint Martin, Grue cendrée, Cigogne noire, Petit gravelot, Rousserole verderole, Râle d'eau, Marouette ponctuée

Souhaitable pour :

Priorité 3 (anatidés et limicoles hivernant de la plaine inondée de la Meuse) : Canard chipeau, Canard pilet, Canard siffleur, Canard souchet, Fuligule morillon, Sarcelle d'hiver, Grand gravelot, Vanneau huppé, Bécasseau variable, Combattant varié, Barge à queue noire, Chevalier gambette, Chevalier arlequin, Chevalier aboyeur, Chevalier culblanc, Chevalier guignette, Bécasse des bois, Bécassine sourde, ...

Le Râle des Genêts, une des espèces emblématique du site.



DETAILS DES ACTIONS

Ce travail comprend la réalisation d'un rapport annuel basé sur une campagne d'inventaire et d'observation de l'avifaune (recensement annuel) :

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Suivi scientifique	MEDD Conseil Général de la Meuse	Laboratoire de phytoécologie	Comités techniques grn / agr	MEDD FEDER Conseil Général de la Meuse	60 000 €
B. Evaluation des espèces prioritaires et proches		Fédération de chasse (lien mesure 7 grn)			
C. Ethologie / biologie des populations / habitats prioritaires		ONCFS CSL CPIE			
D. Espèces étudiées		CAREX Centre Ornithologique Lorrain Autres			
25j(exp)x300€/an (années 1, 3, 4, 6)					
50j(exp)x300€/an (années 2 et 5)					

Mesure 12 grn

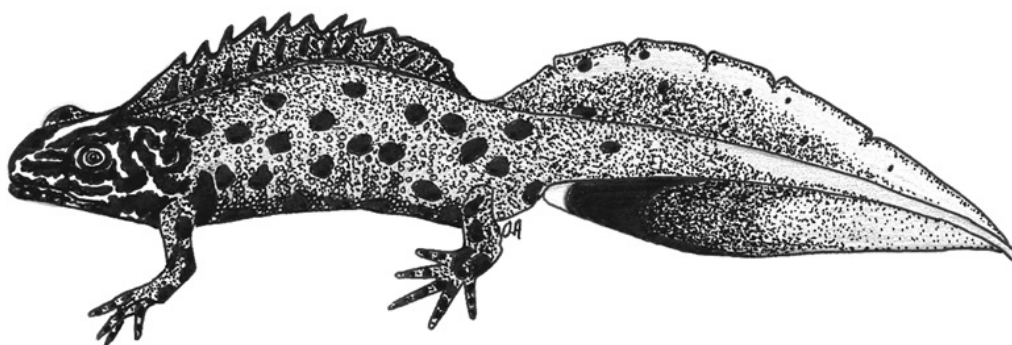
souhaitable

INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES DES REPTILES ET DES AMPHIBIENS**OBJECTIFS**

Comme nous avons pu le préciser dans les parties précédentes les reptiles et plus particulièrement les amphibiens, constituent également des indicateurs remarquables permettant d'évaluer l'état de conservation des habitats naturels du site, en raison de leur dépendance étroite entre les habitats aquatiques et terrestres.

A titre d'indication, la présence du Triton crêté répertorié à l'annexe II de la directive Habitats nécessite des inventaires complémentaires sur la totalité du périmètre. La liste des espèces recensées reste très partielle et ne reflète pas de manière significative la sensibilité du site de Stenay.

CPIE Woèvre – Côtes de Meuse



Le Triton crêté, répertorié à l'annexe II de la directive Habitats

DESCRIPTIF

Ce travail comprend la réalisation annuelle d'un rapport présentant :

- la synthèse des données existantes
- l'évaluation annuelle des effectifs avec descriptif des méthodes et protocoles mis en oeuvre

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maitrise ouvrage	Maitrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Synthèse des données existantes	MEDD	CSL	Comité technique grn	MEDD	9 000 €
B. Evaluation annuelle des effectifs avec descriptif des méthodes et protocoles de mise en oeuvre 15j x 300€(exp) / années 2 et 6	Conseil Général de la Meuse			FEDER Conseil Général de la Meuse	

Mesure 14 grn INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES DES MAMMIFERES

Indispensable à souhaitable

OBJECTIFS

Les mammifères sont représentés plus particulièrement par cinq espèces de Chiroptères répertoriées à l'annexe II de la directive Habitats. Leur présence sur le périmètre d'étude justifie la désignation d'une ZSC Zone Spéciale de Conservation. Parallèlement à de nouvelles campagnes de suivi et de prospection des Chiroptères, la connaissance générale des mammifères et de leur habitats permettra d'élaborer une base de données exhaustives sur les autres espèces (très peu de données à ce jour), et devra donner lieu à l'élaboration d'un document de sensibilisation permettant d'appréhender les relations établies par les mammifères aux différents milieux de la vallée de la Meuse.

DESCRIPTIF

Ce document pédagogique permettra de mieux comprendre leur comportement : espace vital, relations avec le fleuve et la vallée alluviale, indices de présence et sensibilité des espèces...

Cette évaluation comprend 2 niveaux spécifiques :

- indispensable pour les chiroptères
- souhaitable pour les autres mammifères.

DETAILS DES ACTIONS

Ce travail comprend la réalisation annuelle d'un rapport présentant :

Détails des actions Pour les chiroptères	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. La synthèse des données existantes	MEDD	CPEPESC	Comité technique grn	MEDD FGMN	13 500 €
B. Les évaluations annuelles des effectifs avec des méthodes et protocoles de mise en œuvre En lien avec la mesure 1 grn 15j x 300€ (exp) /années 2, 4 et 6					

Détails des actions Pour les autres mammifères	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. La synthèse des données existantes	MEDD	Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères en Lorraine ONCFS	Comité technique grn	MEDD FGMN	4 500 €
B. Les évaluations annuelles des effectifs avec des méthodes et protocoles de mise en œuvre 15j x 300€ (exp) /année 6					

Mesure 15 grn

souhaitable

INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES DE LA FLORE**REMARQUABLE****OBJECTIFS**

La connaissance de la flore, sa répartition et son évolution sont des paramètres indispensables pour mesurer la réussite du plan de gestion du site et des mesures engagées. L'altération progressive des milieux naturels alluviaux ou leur restauration seront mesurées rapidement par la connaissance et le suivi de la flore remarquable.

La Colchique d'automne
(*Colchicum autumnale*), que
l'on peut trouver dans les
prairies humides.



Laboratoire de Phytocécologie de l'université de Metz

DESCRIPTIF

Plus d'une dizaine d'espèces végétales liées aux habitats naturels de la vallée de la Meuse, peuvent être considérées comme remarquables à titre régional et national. Ces plantes par leur présence ou leur absence nous indiquent de manière significative l'état de conservation des écosystèmes. La gestion des prairies permanentes et la conservation des zones humides sont des objectifs prioritaires pour ce site.

DETAILS DES ACTIONS

Campagnes annuelles d'inventaires botaniques comprenant :

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Synthèse des évaluations de terrain	MEDD	Laboratoire de phytoécologie de Metz Conservatoire Botanique Floraine	Comités techniques grn / agr	MEDD FGMN	13 500 €
B. Valeurs bio-indicatrices des espèces répertoriées					
C. Perspectives d'évolution des milieux et propositions de mesures de gestion					
15j x 300€ (exp) /années 2, 4 et 6					

Mesure 16 grn INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES DE LA FAUNE PISCICOLE souhaitable

OBJECTIFS

Bien que ces recensements basés sur des pêches électriques traduisent très concrètement le niveau de biodiversité dans le fleuve, ils ne traduisent pas une hiérarchisation du niveau de qualité des écosystèmes aquatiques sur l'ensemble de la vallée alluviale.

CPIE Woèvre – Côtes de Meuse



La lamproie

DESCRIPTIF

Les recensements réalisés par le Conseil Supérieur de la Pêche sur la vallée de la Meuse font état de 26 espèces différentes sur un seul point de mesure entre 1994 et 2001. Comme pour les invertébrés aquatiques, les nouvelles campagnes d'inventaires réalisées sur l'ensemble du site devront prendre en compte, les bras morts, les dépressions humides et les affluents de la Meuse. Une attention particulière devra être donnée à la périphérie de zones d'activités polluantes afin de mesurer leur impact sur les milieux aquatiques : en particulier pour les zones d'épandages susceptibles d'affecter les parcelles sensibles du site.

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Travail de synthèse des données existantes	MEDD Conseil Général de la Meuse	CSP Fédération départementale de pêche	Comité technique grn	MEDD	10 500€
B. Recensements complémentaires				FEDER	
C. Biologie des espèces et espèces bio-indicatrices				Conseil Général de la Meuse	
D. Mise en oeuvre de mesures de gestion des zones piscicoles et de leurs abords					
Coûts pêches électriques années 2, 4 et 6					

D. Suivi / évaluation

Les procédures de suivi et d'évaluation du plan de gestion Natura 2000 sont indispensables au renforcement des démarches de concertation et d'animation. Parallèlement, les prolongements de l'expertise environnementale à l'aménagement du territoire et au tourisme permet concrètement d'intégrer les problématiques de conservation des ressources naturelles au développement économique : ce travail constitue une priorité dans l'implication des acteurs locaux dans les procédures de protection liées au site Natura 2000, permettant de réunir des acteurs de la protection de la nature et ceux du développement social et économique du territoire.

- **Mesure 17 (grn)** : Groupes de travail thématiques d'évaluations naturalistes, réunissant des acteurs de la protection de l'environnement, de l'agriculture et du développement territorial
- **Mesure 18 (agr)** : évaluation des pratiques agricoles et impact sur l'environnement
- **Mesure 19 (agr)** : Impact des mesures Agro-Environnementales sur le milieu naturel
- **Mesure 20 (grn)** : Atlas des dégradations

Mesure 17 grn

souhaitable

**GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES D'EVALUATIONS
NATURALISTES****OBJECTIFS**

Ce groupe de travail a pour but de :

- Mesurer les priorités en terme d'évaluation des espèces et de leurs habitat
- Définir et valider des protocoles préalables aux interventions
- Elaborer préalablement des cahiers des charges en concertation
- Etudier préalablement des conventions de partenariat

DESCRIPTIF

Ce groupe de travail d'évaluation naturaliste regroupe les principaux experts régionaux naturalistes et scientifiques impliqués dans le plan gestion du site Natura 2000. Ce groupe fixe définitivement et en concertation les modalités techniques et scientifiques d'investigation et d'évaluation sur le territoire, en étroite relation avec le comité de pilotage.

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
Indemnisation des participants	MEDD	CPIE : opérateur local	Comités techniques grn experts naturalistes	MEDD Natura 2000	4 000 €

Mesure 18 grn
souhaitable

**EVALUATION DES PRATIQUES AGRICOLES ET IMPACT
SUR L'ENVIRONNEMENT**

OBJECTIFS

Dans le cadre du plan de gestion Natura 2000 l'évaluation des pratiques agricoles dans leur ensemble doit permettre de bien appréhender l'évolution des systèmes d'exploitation en fonction des enjeux environnementaux. Cette évaluation concerne le fonctionnement de l'exploitation dans sa globalité, de la production à la commercialisation et permettra de mesurer au bout des 5 années les nouveaux enjeux de l'agriculture sur le périmètre. Cette recherche constitue une base indispensable de référence (dans un cadre national d'évaluation) des nouveaux enjeux économiques liés aux exploitations agricoles sur un périmètre Natura 2000. Il sera intéressant dans le cadre de cette recherche, d'envisager des modes de valorisation et de commercialisation des produits en lien avec les pratiques

Une exploitation agricole du site.



agricoles favorables à la protection de l'environnement.

DESCRIPTIF

Cette action constitue une démarche de recherche appliquée permettant de mesurer aussi bien l'évolution sociale et économique des exploitations que l'ensemble des pratiques qui en découlent. Sur la base des nouveaux enjeux environnementaux, cette évaluation doit constituer un outil d'aide à la décision aussi bien pour les agriculteurs que pour les organismes agricoles. Cette action sera formalisée par une commande passée auprès d'un laboratoire de recherche intervenant dans l'agronomie et l'économie rurale.

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Conception d' une grille d'évaluation évolutive	MEDD	IUT Nancy- Brabois/ INRA	Comité technique agr Partenaires associés, Organismes Professionnels Agricoles	FNDA FEOGA DIREN	30 800 €
B. Démarches d'enquêtes individuelles auprès des agriculteurs et OPA	DDAF				
C. Analyse et interprétation des résultats, synthèse, perspectives d'évolution et restitution annuelle auprès du comité technique agriculture	DRAF				
D. Elaboration d'un document de synthèse					

Mesure 19 agr **IMPACT DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES**
nécessaire **SUR LE MILIEU NATUREL**

OBJECTIFS

Parallèlement à la démarche d'évaluation des pratiques agricoles, il est également indispensable de mesurer les effets des nouvelles pratiques agro-environnementales sur l'évolution des habitats naturels des exploitations ayant contractualisés un CTE. L'objectif est d'évaluer l'effet de la mesure sur la parcelle contractualisée. Cette action expérimentale devra prendre en compte 2 volets : Flore et habitats / Faune.

DESCRIPTIF

L'évaluation doit concerner des inventaires naturalistes sur les parcelles faisant l'objet de mesures agro-environnementales dans le cadre des CTE. Cette mesure prend en compte les anciennes MAE : Mesures Agro-environnementales. Cette évaluation fera l'objet d'une présentation au départ, à mi-parcours et à échéance des contrats auprès des comités techniques agriculture et gestion des ressources naturelles. Ce travail devra, par ailleurs, donner lieu comme pour l'action précédente à des publications exploitables par les acteurs locaux et les partenaires de la démarche Natura 2000.

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Mise en place d'une méthode commune d'évaluation des habitats et des espèces	MEDD MAAPAR	CPIE CSL Laboratoire de phytoécologie de Metz	Comités techniques grn / agr	FGMN	93 200 €
B. Investigation sur le terrain				FEOGA	
C. Synthèse et restitution annuelle				Conseil Général de la Meuse Agence de l'Eau Rhin Meuse	

Echéancier :

Année	2004	2005	2006	2007	2008	total
Nb d'exploitations	4	10	20	40	100	100
Journées	5	22	42	62	102	233 journées
Coût : 400€/j	2000 €	8800 €	16800 €	24800 €	40800 €	93200 €

Mesure 20 grn ATLAS DES DEGRADATIONS souhaitable

OBJECTIFS

Comment parler de développement durable sans un inventaire annuel des dégradations recensées sur le périmètre Natura 2000 ? Parallèlement à l'état de conservation des habitats naturels, il est tout aussi important, dans un souci de cohérence, de s'intéresser aux espaces dégradés, qu'ils soient naturels ou en zones urbanisées. Cet atlas permettra, en concertation avec les acteurs locaux, de se fixer sur le plus long terme des objectifs de restauration des habitats naturels banalisés, voire dégradés.



CPIE Woèvre – Côtes de Meuse

Pas encore dans le site mais
néanmoins toute proche

DESCRIPTIF

Ce document devra faire l'objet d'une publication annuelle afin de répertorier précisément les différentes formes de dégradations, leurs causes et les moyens de résorption à mettre en œuvre pour les supprimer. La vocation de cet atlas devra également être pédagogique afin de sensibiliser largement les acteurs du territoire à la conservation de leur patrimoine. Le projet d'installation d'une porcherie sur la périphérie immédiate du site et le plan d'épandage sur les prairies de Luzy sont des exemples significatifs d'activités qu'il faudra suivre dans cet atlas. En complément des différentes campagnes d'inventaires de la faune et de la flore, des analyses physico-chimiques devront également être prises en compte dans ce document.

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Recensements de terrain des dégradations existant sur le site	CPIE	CPIE Woèvre Côtes de Meuse	Comités techniques att / grn / agr	FEDER	20 000€
B. Classement des dégradations par thème ou par degré de gravité				Agence de l'Eau Rhin Meuse	
C. Proposition des résorptions des dégradations				Conseil Général	
D. Rapport annuel				Région Lorraine	
10jx400€ / années 2-6					

E. Objectifs de pérennisation et d'extension des actions

Afin d'inscrire dans le temps les objectifs de conservation et de restauration des ressources naturelles, la sensibilisation des usagers à des pratiques plus respectueuses de l'environnement passe par des phases de concertation. Cette démarche pourrait aboutir à des cadres conventionnels d'exploitation durable des ressources naturelles, sur des références techniques permettant d'harmoniser les pratiques sur le site, mais également en dehors. En effet, à travers la bonne conduite du plan d'actions, il est envisageable d'étudier la transférabilité des mesures de gestion à des secteurs proches (dont certains peuvent s'avérer aussi remarquables que dans le périmètre défini).

- **Mesure 21 (grn)** : Renaturation et restauration des habitats naturels dégradés
- **Mesure 22 (grn)** : Réalisation d'une charte de bonne conduite concernant les usages liés à l'exploitation des ressources naturelles du site
- **Mesure 23 (grn)** : Réalisation d'un guide pédagogique d'aménagement et de gestion des ballastières à l'usage des propriétaires fonciers, des chasseurs, des pêcheurs et des collectivités locales
- **Mesure 24 (grn)** : Extension du périmètre Natura 2000

Mesure 21 grn RENATURATION DES HABITATS NATURELS DEGRADES souhaitable

OBJECTIFS

L'influence des activités humaines sur l'environnement conduit à la dégradation progressive sur le long terme ou immédiate des ressources naturelles. Ces habitats banalisés doivent faire l'objet de mesures de conservation par la mise en œuvre d'un programme de renaturation. La mise en œuvre de cette mesure doit faire appel au génie écologique et à des évaluations annuelles permettant de mesurer les effets des aménagements créés en terme d'attractivité pour la faune et la flore. Ce programme expérimental doit aboutir à la renaturation d'habitats naturels remarquables pouvant servir de vitrines pour des opérations de gestion qui seront mises en œuvre à plus long terme sur le site.

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Localisation et hiérarchisation des espaces naturels dégradés	Codecoms de Stenay et Dun	CPIE Woèvre Côtes de Meuse	Comités techniques att / grn / agr	LIFE Nature	155 000€
B. Etude préalable sur les secteurs à aménager annuellement : état initial, proposition de travaux, et d'outils de suivi et d'évaluation			Collectivités locales et territoriales		
C. Réalisation des travaux			Etablissement public (VNF)		
D. Suivi et évaluation					

Mesure 22 grn

souhaitable

**REALISATION D'UNE CHARTE DE BONNE CONDUITE
CONCERNANT LES USAGES LIES A L'EXPLOITATION
DES RESSOURCES NATURELLES****OBJECTIFS**

L'exploitation des ressources naturelles répond aussi bien à des pratiques professionnelles comme c'est le cas pour l'agriculture, qu'à des usages et des loisirs tel que le tourisme, la découverte de la nature, la chasse, la pêche...La conciliation de ces différentes activités sur le territoire n'est pas toujours sans conflits du fait d'une mauvaise compréhension des pratiques de chaque acteur et souvent d'une individualité peu soucieuse de l'intérêt collectif. Les différentes réunions des groupes de travail ont fait ressortir les difficultés engendrées par les conflits d'usages sur le territoire. La réalisation d'une charte de bonne conduite peut être le moyen d'amener les différents acteurs du site à définir ensemble la coexistence de leurs activités sur la base d'une démarche collective.

DESCRIPTIF

Ce document d'ordre conventionnel établi entre les différents partenaires impliqués dans la gestion des ressources naturelles doit permettre de garantir le respect mutuel des différentes pratiques liées à l'utilisation de l'espace. La compréhension des différents usages permet dans ce sens d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles. La charte de bonne conduite doit amener à :

- une présentation exhaustive des activités existantes sur le site de Stenay
- une présentation des différentes contraintes qui leurs sont liées
- définir un cadre conventionnel commun lié à la mise en œuvre des différentes activités s'exerçant sur le site

Pour exemple, la gestion des accès et des déplacements sur les prairies et les rives de la Meuse doivent être compatibles avec les différentes activités sur le site : conduite d'inventaire naturalistes sur des sites de chasse, accès aux berges pour les pêcheurs...

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Fiche descriptives des activités comprenant : - la nature des activités - les zones d'intervention - l'impact des pratiques sur le milieu - les contraintes posées par le milieu aux activités	MEDD Codecoms de Stenay et Dun Conseil Général de la Meuse	CPIE	Comités techniques att / grn / agr	Natura 2000 FEDER (objectif 2) Région Lorraine	8 000 €
B. Définition de bonnes pratiques communes à chaque activité prenant en compte la gestion des ressources naturelles					
C. Animation d'un groupe de concertation (cf. mesure « animation du plan de gestion ») 20 j x 400€ année 3					

Mesure 23 att

souhaitable

**REALISATION D'UN GUIDE PEDAGOGIQUE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES NOUES ET BALLASTIERES
A L'USAGE DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES CHASSEURS, DES
PECHEURS ET DES COLLECTIVITES LOCALES**

OBJECTIFS

Le périmètre actuel du site Natura 2000 est bordé d'une zone de ballastières étroitement liées au complexe des prairies naturelles environnantes. Ces milieux sont la résultante de l'activité d'extraction de granulats et sont donc dépendants des aménagements réalisés dans la phase de réhabilitation des sites d'exploitation et dans la gestion liée à leur restitution.

Les différentes problématiques liées aux ballastières résident dans leur intégration paysagère : zones d'aménagement, milieux naturels issus de l'évolution des sites. Quelle que soit leur vocation : chasse, pêche ou tourisme, les anciennes ballastières doivent répondre à des objectifs environnementaux.

Nous avons fait le constat que cette problématique est la même pour certaines noues.

En fonction de ce constat, le CPIE a souhaité initier la constitution d'un support pédagogique permettant de sensibiliser et d'accompagner la gestion conservatoire de ces milieux aquatiques, naturels et artificiels, dans et hors sites, en lien avec les objectifs du document d'objectifs. Ce document qui n'est pas un ouvrage technique (il en existe déjà) est le support d'un travail commun entre chasseurs, pêcheurs, propriétaires privés et naturalistes, dans une démarche d'éducation à l'environnement servant de base à un partenariat durable dans le futur plan de gestion du site.

DESCRIPTION

La principale dégradation des écosystèmes prairiaux réside dans le mitage et l'homogénéisation de l'utilisation de l'espace. L'objectif recherché par la réalisation d'un guide pratique d'aménagement et de gestion des ballastières est de favoriser la restauration des habitats naturels et des anciens sites d'exploitation. Ce document technique doit servir de support à la mise en œuvre de programmes de renaturation et de gestion écologique. La réalisation de ce guide devra aussi bien répondre à des enjeux de protection de la nature et de biodiversité qu'à des attentes liées aux activités des gestionnaires de sites : chasse, pêche, tourisme,...

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Typologie et caractéristiques des ballastières du secteur (origine, activités, caractéristiques naturelles,...) Description des problématiques rencontrées	CPIE NEOMYS CAREX	A définir avec l'ensemble de maîtres d'ouvrage	Comité technique grn	MEDD AERM FEDER (objectif 2)	37 750 €
B. Proposition de mesures de gestion en lien avec les activités pratiquées Mise en œuvre de chantiers vitrines de restauration de ballastières	Représentants des activités présentes sur les ballastières			Région Lorraine	
C. Réalisation et édition d'un guide de synthèse					

Mesure 24 grn EXTENSION DU PERIMETRE NATURA 2000 nécessaire

OBJECTIFS

La politique de protection de la nature initiée dans le cadre de Natura 2000 repose sur le concept de développement durable. L'objectif recherché est de permettre une conservation sur le long terme des ressources naturelles en intégrant les activités humaines présentes sur le territoire. Cette démarche originale et ambitieuse permet d'impliquer plus largement les différents acteurs concernés dans la connaissance de leur patrimoine et dans la mise en œuvre des mesures de protection et de gestion des ressources naturelles et plus généralement de l'environnement. Souhaitant remplir pleinement cet objectif de concertation, l'extension du périmètre doit être un des objectifs de la phase de gestion du site. A la suite de la première phase d'évaluation liée à la validation du périmètre actuel, 4 secteurs devront faire l'objet de nouvelles prospections en raison de la richesse potentielle de leur patrimoine sur les abords immédiats du site et des souhaits émis par les acteurs rencontrés.

DESCRIPTIF

Les zones devant faire l'objet d'inventaires complémentaires concernent :

- la région de Dun sur Meuse (Communauté de Communes)
- la partie Est du canal de la Meuse, complexe de prairies et de ballastières
- la Région de Létanne (département des Ardennes, région Champagne Ardennes)
- les parcelles à proximité immédiate du site et contractualisées dans le CTE, et qui possèdent des potentialités naturelles intéressantes.

Pour ces 4 secteurs, doivent être réalisées la cartographie et la description des habitats naturels remarquables déjà identifiés sur le périmètre actuel du site. Cette description doit également prendre en compte la faune et la flore caractéristiques de la plaine alluviale.

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Evaluation des zones complémentaires intégrables	MEDD	CPIE	Comité technique grn	MEDD	36 000 €
B. cartographie annuelle et description de ces zones		CSL		FEDER (objectif 2)	
C. Proposition de mesures de gestion appropriées		Laboratoire de Phytoécologie			
D. rédaction d'un rapport annuel ou bisannuel					
30j x 400€ /années 4-6					

F. Objectifs de développement : Intégration du programme de conservation dans le cadre des politiques territoriales dans un souci de valorisation et de mise en cohérence

Par ailleurs, sur certains secteurs, la diversité des usagers et des gestionnaires ne facilite pas la lisibilité de leur intervention. La mise en œuvre de programmes de gestion et de conservation demande une étude approfondie des relations entre acteurs et une mise en cohérence avec les programmes régionaux, nationaux et supra-nationaux.

Il s'agit par exemple de l'axe fluvial de la Meuse et de son bassin versant :

- pour les usages commerciaux (en tant qu'axe de déplacement des marchandises et des personnes)
- pour la protection contre les crues
- pour le potentiel touristique qu'il représente

Au delà du simple objectif de conservation une des priorités qui pourra être menée parallèlement à la mise en œuvre des mesures de conservation, est l'implication des acteurs locaux dans les procédures de gestion et de protection liées au site Natura 2000. En effet, la valorisation des pratiques de gestion et de conservation, en s'inscrivant plus largement dans les programmes territoriaux (projets de territoire, documents d'urbanisme, ...) peut constituer un levier supplémentaire pour le développement du territoire.

- **Mesure 25 (att)** : Mise en œuvre d'un plan de paysages, d'aménagement et d'urbanisme
- **Mesure 26 (att)** : Mise en œuvre d'un schéma directeur d'écotourisme
- **Mesure 27 (att)** : Mise en œuvre d'un plan d'interprétation support de démarches d'éducation à l'environnement
- **Mesure 28 (grn)** : Création d'un journal info-site et d'un site Internet

Cette démarche pourrait constituer la base d'un Agenda 21 sur le périmètre des 2 collectivités

Mesure 25 att
souhaitable**MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE PAYSAGE, D'AMENAGEMENT
ET D'URBANISME****OBJECTIFS**

Afin de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire compatible avec la gestion des paysages et de l'environnement, le Plan de Paysage doit servir de support aux collectivités locales et territoriales dans leur programme de développement. Ce plan de paysage peut être considéré comme l'étape préalable à la mise en œuvre d'une politique "cadre de vie", contribuant à valoriser les patrimoines, dont le fleuve Meuse est l'une des composantes principale du site Natura 2000.

Ce plan de paysage aura pour objectifs de :

Etre préalable aux Schémas Directeurs : Schéma de cohérence territoriale

Servir de support aux documents d'urbanisme : gestion de l'environnement PLU : Plan Local d'Urbanisme, cartes communales

Assurer une meilleure concertation entre VNF et les Collectivités dans la gestion des voies fluviales et de leurs abords

Permettre une mise valeur et une meilleure protection des ressources naturelles et des paysages.

DESCRIPTIF

Le plan de paysage d'aménagement et d'urbanisme permet d'effectuer :

L'état des lieux, le diagnostic et l'analyse des potentiels territoriaux en prenant en compte les richesses du patrimoine comme support de développement.

Le plan paysage est un outil de sensibilisation et d'aide à la décision en environnement, en aménagement et en urbanisme à l'usage des élus et des habitants.

Le plan de paysage couvrira le territoire en fonction des enjeux identifiés : périmètre Natura 2000, entités paysagères, limites intercommunales.

Cette action est basée également sur l'élaboration d'un document synthétique et de fiches techniques servant de référence aux structures intervenantes en aménagement et urbanisme.

Le plan de paysage est également basé sur la mise en place de démarche d'animation et de communication permettant, une meilleure compréhension de la procédure par les acteurs locaux et leur implication concrète dans l'avenir de leur territoire.

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Encadrement du groupe de travail universitaire (CESA) B. Conduite du plan paysage	Codecoms de Stenay et Dun	CPIE CAUE en partenariat avec le CESA (Centre d'études Supérieures en Aménagement)	Comité technique att	MEDD (paysages) Région Lorraine	22 870 €

Mesure 26 att MISE EN ŒUVRE D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ECO-TOURISME souhaitable

OBJECTIFS

Le développement touristique doit être basé sur un meilleur partenariat entre les collectivités territoriales. Ce partenariat doit servir de support à une politique touristique concertée permettant de mettre en valeur le patrimoine naturel, humain et paysager en favorisant un développement durable. Ce schéma directeur d'éco-tourisme traduit la volonté des 2 communautés de communes de mettre en avant le potentiel touristique (patrimoine naturel, bâti) du secteur tout en prenant en compte une démarche respectueuse de l'environnement. La coopération intercommunale est un moyen indispensable pour améliorer l'attractivité du territoire.

DESCRIPTIF

Le schéma directeur d'éco-tourisme comprend :

L'identification de l'offre touristique sur le territoire des intercommunalités du Val Dunois et du pays de Stenay

L'établissement d'une charte sur l'éco-tourisme et le développement durable, permettant de concilier les usages sur le territoire et de favoriser les démarches respectueuses du patrimoine en s'appuyant sur l'implication des acteurs locaux.

La proposition d'un programme de développement touristique s'appuyant sur le périmètre Natura 2000 et plus généralement sur le patrimoine de la vallée de la Meuse.

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Etat des lieux de l'offre touristique	Codecoms de Stenay et Dun GAL du Nord meusien	CPIE CDT CESA	Comités techniques att / grn / agr	FEDER	38 450 €
B. Création de la charte d'écotourisme				FSE	
C. Proposition d'un programme de développement touristique basé sur l'état des lieux et la charte d'écotourisme				Conseil Général de la Meuse	
D. Elaboration d'un guide pour les transports fluviaux					

Mesure 27 att
souhaitable**MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'INTERPRETATION SUPPORT
DE DEMARCHES D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT****OBJECTIFS**

La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel repose également sur des programmes d'éducation à l'environnement. Le plan d'interprétation a pour but de répondre à cet objectif et de renforcer l'offre touristique en favorisant une meilleure compréhension des enjeux de conservation du patrimoine afin de permettre sa transmission aux générations futures. Ce plan doit, à ce titre permettre d'impliquer les scolaires dans la mise en œuvre du plan de gestion du périmètre Natura 2000 par la programmation de séquences d'animation adaptées aux enjeux du territoire. Il doit, par ailleurs, favoriser : les programmes de communication basés sur la pédagogie de l'environnement, à l'usage des acteurs locaux (usagers et habitants, professionnels, élus...). Il doit également permettre la conception d'outils pédagogiques spécifiques: outils d'interprétation de l'environnement.

DESRIPTIF

Ce plan d'interprétation est le support d'une démarche territoriale d'éducation à l'environnement. Il permet :

La mise en œuvre d'un programme de formation basé sur la connaissance du patrimoine et sur sa découverte par les acteurs locaux (prestataires touristiques, producteurs locaux, acteurs intervenants dans la gestion de l'espace...)

De concevoir et de mettre en œuvre les différents outils et supports définis par le plan de paysage et le schéma directeur d'éco-tourisme.

De créer des sentiers thématiques basés sur les différents potentiels du site Natura 2000 et des séquences d'animation pour les scolaires et le grand public

De créer un support spécifique de découverte de l'environnement basé sur la mise en valeur de la voie fluviale

D'élaborer des démarches pédagogiques permettant de développer les séjours scolaires et extra-scolaires

De concevoir des outils pédagogiques sur le patrimoine de la vallée de la Meuse à l'usage des scolaires, des acteurs impliqués dans la gestion du site et des visiteurs.

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. Etat des lieux					
B. Schéma d'interprétation	Codecoms de Stenay et Dun	CPIE	Comités techniques att / grn / agr	FEDER	60 080 €
C. Propositions de supports d'interprétations et de médias	GAL du Nord meusien	CAUE		FSE	
D. Plan d'actions, calendrier de réalisation et chiffrage				Conseil Général de la Meuse	
E. Animations auprès des scolaires et grand public de la Meuse et de la région Lorraine				WWF	

Mesure 28 grn

nécessaire

CREATION DU JOURNAL INFO-SITE ET DU SITE INTERNET**REMARQUABLE****OBJECTIFS**

La réalisation d'un document de communication et d'information sur le site Natura 2000 est une étape indispensable pour associer plus largement les habitants à la connaissance du patrimoine naturel de la vallée de la Meuse. Ce journal à vocation pédagogique doit regrouper des illustrations, des photographies, des explications et des témoignages sur la procédure et sur les différents enjeux liés à la conservation du patrimoine naturel. En complément de ces objectifs informatifs auprès des habitants le journal Info-Site est un support de communication auprès des partenaires départementaux, régionaux, nationaux et européens impliqués dans la procédure Natura 2000. Info-Site Natura 2000 est un journal de communication et de promotion de la politique locale de gestion de l'environnement, une vitrine du patrimoine local à l'usage des visiteurs intéressés par la découverte de la Meuse. La mise en œuvre, en fin d'application du document d'objectifs, permettra de valoriser et de communiquer autour du travail fait lors de l'application des mesures du document d'objectifs.

DESCRIPTIF

Le journal info-site doit fournir une présentation pédagogique du périmètre Natura 2000 et des enjeux qui lui sont liés en terme de conservation des ressources naturelles. Son contenu reposera sur des photographies, des esquisses, des cartes et le témoignage d'acteurs impliqués dans la gestion du périmètre. A ce titre une partie importante de ce document pourra être consacrée aux agriculteurs ayant une contribution importante dans la préservation des ressources naturelles. Info-site reste ouvert à tous.

DETAILS DES ACTIONS

Détails des actions	Maîtrise ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Partenaires	Dispositifs financiers	Budget total sur 6 ans
A. INFOSITE * mise en œuvre d'un comité de rédaction * investigations sur le terrain: photos, reportages, ... * conception et réalisation d'un document * édition	MEDD Codecoms de Stenay et Dun	CPIE Comité de rédaction	Ouvert aux membres des 3 comités techniques et à la population du site	Natura 2000 FEDER (objectif 2) Région Lorraine	43 500 €
B. SITE INTERNET * évaluer l'existant en terme de sites sur le territoire * perspectives d'évolution et de compléments à apporter à ces sites * révision régulière et apports de liens complémentaires	Conseil Général de la Meuse			Codecoms de Stenay et Dun Conseil Général de la Meuse	18 400 €

Partie 4 : Plan de gestion

Le plan d'action proposé est un récapitulatif des fiches mesures présentées dans la partie précédente. Il prend donc en compte :

- des niveaux de priorités (indispensable, nécessaire, souhaitable)
- Une articulation avec les dispositifs contractuels existants
- Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre
- Une évaluation des coûts et des dépenses
- Des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvres

2. TABLEAU SYNTHETIQUE DES MESURES POUR LA GESTION DU SITE NATURA 2000 FR4100234

Mesures classées par ordre de priorité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL
1 grn Protection et conservation des chiroptères.							136 300 €
Aménagement des gîtes	60 000 €						
Aménagement des habitats	76 300 €						
2 grn Protection et conservation de l'avifaune remarquable	10 900 €	10 900 €	10 900 €	10 900 €	10 900 €	10 900 €	65 400 €
3 grn Conservation, restauration et gestion de la ripisylve, de la forêt alluviale et des cours d'eau							404 000 €
Evaluation	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
Conservation, gestion	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	
Restauration : Travaux d'aménagement					372 800 €		
4 grn Conservation, restauration et gestion des milieux humides remarquables	37 980 €	37 980 €	37 980 €	37 980 €	37 980 €	37 980 €	227 880 €
5 agr Mise en œuvre du CTE collectif Natura 2000 et du projet à venir de CAD	2 700 000 €						2 700 000 €
6 agr Animation du CTE collectif Natura 2000	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €		120 000 €
7 grn Plan de gestion chasse et faune sauvage							83 000 €
Plan de gestion intégrant suivi des espèces	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	
Aménagement des sites de chasse	47 000 €						

Mesures classées par ordre de priorité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL
8 grn. Mise en œuvre d'un programme de protection et de gestion des zones naturelles.							309 000 €
Diagnostics initiaux	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
Acquisition foncière	85 000 €						
Gestion et valorisation	200 000 €						
9 transversale Animation du plan de gestion par le CPIE Woëvre Côtes de Meuse.	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	138 000 €
11 grn inventaires complémentaires des invertébrés	10 800 €	10 800 €	10 800 €	5 300 €	4 700 €	3 200 €	45 600 €
12 grn inventaires complémentaires de l'avifaune	7 500 €	15 000 €	7 500 €	7 500 €	15 000 €	7 500 €	60 000 €
13 grn inventaires complémentaires des reptiles et des amphibiens		4 500 €				4 500 €	9 000 €
14 grn inventaires complémentaires des mammifères							18 000 €
Chiroptères		4 500 €		4 500 €		4 500 €	
Autres mammifères						4 500 €	
15 grn inventaires complémentaires de la flore remarquable		4 500 €		4 500 €		4 500 €	13 500 €
16 grn inventaires complémentaires de la faune piscicole		3 500 €		3 500 €		3 500 €	10 500 €
17 grn Groupes de travail thématiques d'évaluations naturalistes réunissant des acteurs de la protection de l'environnement, de l'agriculture et du développement territorial	1 000 €	500 €	500 €	500 €	500 €	1 000 €	4 000 €
19 agr Impact des mesures Agro-environnementales sur le milieu naturel	2 000 €	8 800 €	16 800 €	24 800 €	40 800 €		93 200 €

Mesures classées par ordre de priorité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL
18 agr Evaluation des pratiques agricoles et impact sur l'environnement							30 800 €
Conception de la grille	3 850 €				3 850 €		
Evaluation auprès des agricultures		3 850 €				3 850 €	
Analyse et Interprétation des résultats		7 700 €				7 700 €	
20 grn Atlas des dégradations	20 000 €						20 000 €
21 grn Renaturation et restauration des habitats naturels dégradés		4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	20 000 €
22 grn Réalisation d'une charte de bonne conduite concernant les usages liés à l'exploitation des ressources naturelles	155 000 €						155 000 €
23 grn Réalisation d'un guide pédagogique d'aménagement et de gestion des ballastières à l'usage des propriétaires fonciers, des chasseurs, des pêcheurs et des collectivités locales							37 750 €
Typologie et description des ballastières du secteur		15 250 €					
Proposition de mesures de gestion et chantiers vitrines				15 000 €			
Réalisation et édition d'un guide					7 500 €		
24 grn Extension du périmètre Natura 2000				12 000 €	12 000 €	12 000 €	36 000 €
10 att Création d'un observatoire des rives de la Meuse et des ses affluents							746 520 €
Elaboration du projet	11 520 €						
Aménagement infrastructure				350 000 €			
Investissement et fonctionnement	385 000 €						
25 att Mise en œuvre d'un plan de paysages, d'aménagement et d'urbanisme	22 870 €						22 870 €

Mesures classées par ordre de priorité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL
26 att Mise en œuvre d'un schéma directeur d'éco-tourisme							38 410 €
Etat de l'offre touristique			4 860 €				
Création d'une charte de l'écotourisme			7 250 €				
Programme de développement touristique			14 100 €				
Guide pour les transports fluviaux			6 100 €	6 100 €			
27 att Mise en œuvre d'un plan d'interprétation support de démarche d'éducation à l'environnement							60 080 €
Etat des lieux		4 860 €					
Schéma d'interprétation		7 250 €					
Support d'interprétation		4 860 €					
Plan d'actions		4 860 €					
Animations scolaires et grand public		7 650 €	7 650 €	7 650 €	7 650 €	7 650 €	
28 grn Création d'un journal info-site et d'un site Internet							61 900 €
Journal infosite	14 500 €		14 500 €		14 500 €		
Site Internet		12 000 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	
Total							5 666 710 €

Conclusion de l'opérateur

Le travail que nous avons conduit pendant ces deux années et la rencontre des différents acteurs du site de Stenay- Mouzay mettent en évidence l'intérêt d'une démarche participative telle que celle initiée dans le cadre de Natura 2000. La diversité des acteurs, leur difficulté parfois perceptible à prendre conscience de la richesse patrimoniale de ce territoire, la divergence des usages et des objectifs de gestion de l'espace rural peuvent être des facteurs de dégradation progressive de l'environnement qu'il convient d'identifier et de prendre en compte. Outre la mise en place de mesures de gestion de l'environnement, la garantie de réussite du plan de gestion Natura 2000 repose à la fois sur la démarche d'animation du site, la participation des acteurs locaux et leur réelle implication dans les procédures qui touchent leur territoire.

Pour le CPIE Woèvre Côtes de Meuse, ayant eut la chance d'être l'opérateur local de ce site, la réalisation du document d'objectifs restera pleine d'enseignements au contact des différentes personnes et organismes rencontrés. Cette mission spécifique nous incite à poursuivre notre travail en privilégiant avant tout la proximité, l'écoute, l'animation, la sensibilisation et la concertation.

A ce niveau, le document d'objectifs permet de mieux appréhender le territoire. Il est maintenant le support de la phase de gestion du site, de nouvelles formes de collaboration en matière de protection de l'environnement, mais également de la reconnaissance d'un patrimoine naturel remarquable lié à l'un des derniers fleuves « sauvages » de notre territoire national. Cette vitrine de notre région peut elle-même constituer un atout du développement régional en harmonisant les objectifs économiques à ceux de la protection des ressources naturelles.

Sur 2500 hectares, plus d'une dizaine d'habitats naturels liés à des activités agricoles respectueuses de l'environnement permettent à une flore et une faune remarquables de se développer sur des milieux préservés où coexistent de nombreuses activités humaines. Le document d'objectifs présente cette diversité, ainsi que les mesures de gestion nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation s'articulant autour d'une politique ambitieuse d'aménagement du territoire. Ainsi, autour de certaines espèces (avifaune, chiroptères, amphibiens...), des enjeux importants de protection de l'environnement peuvent se développer.

Le Rôle des genêts est sans aucun doute le symbole des différents objectifs de développement durable présentés dans ce rapport. Par sa présence, il traduit la capacité de mobilisation des différents acteurs territoriaux à œuvrer ensemble dans un programme concret de protection de l'environnement concernant aussi bien les politiques agricoles, que le tourisme et l'aménagement du territoire.

Souhaitons que ce document puisse répondre aux attentes des différents partenaires, qui ont bien voulu participer aux groupes de travail. Cet « état des lieux » est un préalable à leur investissement dans cette procédure innovante de conservation.

Bibliographie

Ouvrages et Etudes

AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE, Guide de restauration des rivières, AERM, 1997, 62 p.

BISSARDON M., GUIBAL L. et J.C. RAMEAU, Nomenclature CORINE Biotopes-Types d'Habitats français, Laboratoire de Recherches en Sciences Forestières et Dynamique des Paysages, Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, 1997, 217 p.

BOURNERIAS, Guide des groupements végétaux de la région parisienne, Sedes / Masson, 1984, 483 p.

COMITE DE BASSIN RHIN MEUSE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux, AERM, 1997

CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS, Sentier nature de la vallée de la Meuse, Espaces Naturels de France, juin 1997, 10 p.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE, Evaluation des peuplements piscicoles de la Meuse, station RHP de Sasse-sur-Meuse 02550021, Agence de l'Eau Rhin Meuse, années 1994 à 2001, 11 p.

DANTON P. et BAFFRAY M., Inventaire des plantes protégées de France, Nathan, AFCEV, Yves Rocher, Ministère de l'Environnement, 1995, 293 p.

DELALOY, Sauvegarde du Rôle des genêts et du Courlis cendré dans la vallée de la Meuse, rapport de fin d'étude – LEGTA de Saint Laurent, 1997, 43 p. et annexes.

ENGELHARDT, De la vie dans les étangs, les ruisseaux et les mares, Vigot, 1998, 256 p.

FISCHESSER, DUPUIS-TATE, Guide illustré de l'écologie, La Martinière, 1996, 319 p.

FITTER, FITTER, FARRER, Guide des graminées, carex, joncs et fougères, Delachaux et Niestlé, 1997, 256 p.

E2I, Projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Stenay, 2000

GRANDET et GREVILLOT, Impact des changements agricoles sur la biodiversité végétale et la fonction d'épuration des eaux dans les prairies alluviales de Lorraine, 1999, 46 p. et annexes.

GREVILLIOT F., BRANCIFORTI J., COURTE C, M.P. VECRIN, MULLER S., Cartographie et état de conservation du site Natura 2000 de la vallée de la Meuse N°82 secteur Stenay-Mouzay, Laboratoire de Phytoécologie de Metz, U.P.R.E.S. 2001, 35 p.

GUYETANT R., Les amphibiens de France, Revue française d'aquariologie et d'herpétologie, 1997, 64 p.

GUYNOCHET et al ; Flore de France, CNRS, 1973, 87 p.

HARMAND D., Histoire de la vallée de la Meuse Lorraine, Presses Universitaires de Nancy, 1992, 146 p.

INSEE, DDAF de la Meuse, Recensement Général Agricole, 2000

JACQUEMIN Gilles, Evaluation des milieux aquatiques par leur peuplement d'odonates et d'éphémères, Inventaire des espaces sensibles du département de la Meuse, Conservatoire des Sites Lorrains, Université Henri Poincaré Laboratoire de Biologie des insectes Nancy I, 1994

JONSSON Lars, Les oiseaux d'Europe d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, Nathan, 1994, 559 p.

LACHAT, Guide de protection des berges de cours d'eau en techniques végétales, Ministère de l'Environnement, 1994, 143 p.

LAHONDERE, Initiation à la phytosociologie sigmatiste, bulletin de la société botanique du Centre Ouest, numéro spécial n°16, 1997, 47 p.

MANUEL D'INTERPRETATION DES HABITATS DE L'UNION EUROPEENNE, directive Habitats et annexes : milieux naturels et espèces, version EUR 15, 1997.

MATZ G. et WEBER D., Guide des amphibiens et des reptiles d'Europe, Delachaux et Niestlé, 1983, 292 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE, CTE et territoires / Démarches territoriales : pour une articulation entre le CTE et d'autres dispositifs », Guides repères MAP, 2001, 91 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE, CTE : les élus au cœur des territoires, Guides repères MAP, 2002, 42 p

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, Quelle biodiversité en zone de grandes cultures ?, CNRS, 1998, 67p.

MONTAGNE S., Les écoulements souterrains de la poche alluviale de Stenay, Laboratoire de géographie physique de Metz, 1995, 71 p.

MUSCAT, Etude de l'avifaune nicheuse des prairies inondables de la vallée de la Meuse, CREUM, 1995, 29 p. et annexes.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, Le livre rouge, Inventaire de la faune menacée en France, WWF, Nathan, 1998, 175 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, Inventaire de la faune de France, Nathan, 1992, 415 p.

MUUS B. J. et DAHLSTRÖM P., Guide des Poissons d'Eau douce et Pêche, Delachaux et Niestlé, 1991, 224 p.

PALTZ C., Recherche sur le fonctionnement hydrodynamique de la Meuse entre Dun sur Meuse et Stenay, Laboratoire de géographie physique de Metz, 1998, 45 p.

PETERSON R., MOUNTFORT G., P. A. D. HOLLLOM et P. GEROUDET, Guide des oiseaux de France et d'Europe, Delachaux et Niestlé – WWF, édition de 1994, 534 p.

Préfecture de la Région Lorraine, Objectif 2 Lorraine 2000 – 2006 : Document Unique de Programmation, Région Lorraine, 2000, 483 p.

RAMEAU et al., Flore forestière française – tome 1 : plaines et collines, IDF, 1989, 1785 p.

ROCAMORA Gérard et YEATMAN-BERTHELOT Dosithée, Oiseaux menacés et à surveiller en France, Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux, 1999, 598 p.

SOMIVAL, Etude prospective de développement territorial, SIVOM du Val Dunois, 2000

TIMBAL, Notice détaillée des deux feuilles lorraines, n°18 : Metz et n°27 : Nancy, CNRS, 1979, 118 p.

VALENTIN-SMITH, Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, MATE / Réserves Naturelles de France / Programme LIFE / ATEN, 1998, 144 p.

VERNIER François, Flore de Lorraine «de l'Argonne aux collines sous-vosgiennes», Kruch Editeur, 1994, 365 p.

VIERS G., Eléments de climatologie, Nathan, mars 1987, 224 p.

Cartes

BRGM, Carte géologique au 1/50 000 n° XXXI-11 – Stenay, 1976

BRGM, Carte géologique au 1/50 000 n° XXXI-10 – Montmédy, 1982

CNRS, Carte de la Végétation de la France au 1/20 000, n°17 - Châlons, 1979

CNRS, Carte de la Végétation de la France au 1/20 000, n°10 – Mézières, 1984

IGN, Carte topographique au 1/25 000 – série bleue – n°3110 O – Carignan, 1990

IGN, Carte topographique au 1/25 000 – série bleue – n°3111 O – Stenay, 1994

Définitions des termes et liste des abréviations

Anaclinal

Se dit d'un cours d'eau dont la direction de l'écoulement est contraire au pendage

Anthropique

Dû à l'action directe ou indirecte de l'homme

Avifaune

Partie de la faune constituée par les oiseaux

Bras mort

Bras d'une rivière n'étant plus en communication avec celle-ci.

Chiroptère

Ordre des mammifères souvent nocturnes et insectivores, adoptés au vol grâce à des membranes alaires fixées entre leurs doigts, sur les flancs et parfois sur la queue, et appelés communément chauves souris. Les chauves souris constituent un ordre très particulier de mammifères ayant la faculté de voler. Les Chiroptères regroupent des espèces remarquables très sensibles aux modifications de leurs habitats constitués par :

Les gîtes

Comble de vieux bâtiments (églises en général), caves, abris militaires, gouffres, bâtiments industriels souterrains, arbres morts. Les gîtes constituent les habitats de reproduction et d'hibernation des Chiroptères.

CPEPESC : Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux, Sous-sols et Cavernes.

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CSL : Conservatoire des Sites Lorrains

CSP : Conseil Supérieur de la Pêche

CTE : Contrat Territorial d'Exploitation

Cuesta

Relief de plateau dissymétrique dégagé dans une structure superposant une couche résistante (ex : calcaire) à une couche peu résistance (ex : marnes).

Diffusion latérale

Ecoulement de côté, anaclinal par rapport à la cuesta.

EPAMA : Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents.

Erosion différentielle

Ensemble des actions externes (hydrographiques, éoliennes, climatiques, ...) qui, combinées à la différence de résistance entre les couches géologiques engendre les reliefs. Exemple : formation des cuestas par l'action du réseau hydrographique sur l'alternance des couches géologiques dures et de couches géologiques tendres.

Habitat

Milieu inerte et biologique qui constitue l'environnement d'une espèce considérée. C'est en quelque sorte l'écosystème considéré par rapport à une espèce ou un organisme.

Hydrophyte

Plante se développant uniquement en pleine eau.

Hygrophile

Organisme ayant besoin d'un taux d'humidité très élevé pour se développer.

Lit majeur

Lit maximum qu'occupent les eaux d'un cours d'eau en période de très hautes eaux.

Lit mineur

Lit qu'occupent les eaux d'un cours d'eau en débit de plein bord, c'est à dire jusqu'en sommet de berge.

Mésohygrophile

Organisme qui se satisfait de conditions moyennes d'hygrométrie.

Mésophile

Organisme qui se satisfait des conditions moyennes de température et d'humidité.

Noue

Bras naturel ou artificiel d'une rivière demeurant en communication avec elle par l'aval.

Odonate

Espèce d'insectes au corps svelte et aux couleurs brillante, surtout chez les mâles. Il en existe deux sous ordres :

- les **demoiselles** (zygoptères) ont les ailes antérieures et postérieures presque semblables et un vol lent, les espèces les plus communes sont les agrions et les caloptéryx
- les **libellules** (anisoptères) ont les ailes antérieures plus petites que les postérieures et un vol rapide.

Orthoclinal

Percpendiculaire au pendage des couches.

PAC : Politique Agricole Commune.

Paléochenal

Dépression résultant de la division, au paléolithique, du cours d'eau à un endroit donné selon des conditions de pente et de débit déterminées, en plusieurs chenaux qui se réunissent en aval.

Pendage

Inclinaison d'une couche géologique.

Profil concave

Se dit d'un profil présentant un creux, un renforcement.

Profil convexe

Se dit d'un profil courbé et saillant à l'extérieur, bombé.

Réservoir aquifère = nappe phréatique

Formation hydrogéologique d'eau souterraine.

Ripisylve

Formation d'arbres installés le long des cours d'eau.

SAU : Surface Agricole Utile

Surface effectivement utilisée à des fins de production agricole sur une exploitation. La SAU est la somme de la SCOP et de la STH.

SCOP : Surface Céréales Oléagineux Protéagineux

Surface agricole affectée par des pratiques culturales, terres labourées.

Station de jaugeage

Les stations de jaugeage sont situées aux endroits stratégiques d'un cours d'eau dont le premier but est de prélever des données hydrologiques pour l'analyse des réactions du système ; le second but concerne les niveaux d'alerte de crue et d'étiage (très basses eaux).

STH : Surface Toujours en Herbe

Surface de prairies permanentes d'une exploitation agricole.

Stratigraphie

Etude des couches de l'écorce terrestre en vue d'établir l'ordre normal de superposition et l'âge relatif des formations sédimentaires.

Subsidence

Lent mouvement d'une partie de l'écorce terrestre sous le poids de dépôts sédimentaires et sous l'action de déformations.

Les territoires de Chasse

Ils regroupent pour le site de Stenay - Mouzay, l'ensemble des prairies permanentes et les autres milieux ouverts pouvant être parcourus par des cours d'eau, des bosquets, des milieux humides et des haies.

Thérophyte : Plante annuelle passant la mauvaise saison sous forme de graines.

UGB : Unité Gros Bétail.

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux.

ZPS : Zone de Protection Spéciale.

ZSC : Zone Spéciale de Conservation.

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.